



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du 12 décembre 2023 à 18h 00 en salle du Conseil municipal**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 30 novembre 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (37) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, Mme Marie COLAVITA, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, Mme Patricia BDIAS, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, Mme Laurianne ROSSI, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Charles SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Anne-Laure CROCHAT, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Annabelle HUET.

Donnant pouvoir (5) :

M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY
M. Patrice CARRE à Mme Marie COLAVITA
Mme Françoise DECORDE à M. Jacques MELEDJE
Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
Mme Isabelle PAILLARD à Mme Elisabeth ROSSIGNOL

Absents (3) : Mme Carmelina de PABLO, Mme GALA VELOSO, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, M. PIOT, Mme CORNILLET, Mme DESCHANEL, Mme BERTRAND, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme PUCCI

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Compte rendu de la séance du 18 octobre 2023	1
Décisions	2
AFFAIRES GENERALES	3
1 - Rapport d'activités de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour l'année 2022	3
2 - Rapport d'activités 2022 du SIPPAREC	6
3 - Rapport d'activités 2022 du SIFUREP	8
4 - Rapport d'activités 2022 du SIGEIF	9
5 - Renouvellement de la convention entre la Ville et l'Agence Nationale de Traitement automatisé (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement	9
6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes	10
7 - Rapport en matière de développement durable sur la commune	14
FINANCES	21
1 - Décision modificative n°4 au budget primitif 2023	21
2 - Modification et création des autorisations de programme et crédits de paiement concernant les opérations Ginoux-Gautier, Rabelais et Schuman	23
3 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement	27
4 - Approbation des taux de fiscalité pour 2024	27
5 - Tarifs communaux pour 2024	31
6 - Attribution de subventions de soutien aux associations sportives évoluant au niveau national ...	31
7 - Vote du budget primitif pour 2024	32
8 - Attribution des subventions pour l'année 2024	48
COMMANDE PUBLIQUE	50
1 - Choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile, approbation du contrat de concession et autorisation donnée à M. le Maire de le signer	50
2 - Avenant n°3 au contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie à conclure avec INDIGO	51
3 - Avenant n°4 au contrat de concession des parcs de stationnement souterrain de la ville conclue avec la société INDIGO	52
AMENAGEMENT URBAIN	53
1 - Protocole d'études et de gouvernance entre la Ville de Montrouge, l'État et Grand Paris Aménagement sur le site universitaire de Montrouge	53
2 - Cession de la parcelle sise 23, rue Boileau (T n°31 I)	58
ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	60
1 - Protocole d'accord entre la Ville de Montrouge, la Société du Grand Paris et Vinci Construction relatif aux droits de voirie liés au chantier du Grand Paris Express	60

2 - Convention de coopération entre la Ville de Montrouge et la Ville de Paris.....	62
3 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge concernant les travaux d'aménagement du parvis devant l'entrée de métro Barbara au carrefour entre les avenues Marx Dormoy (RD 62), Henri Ravera (RD 128) et Henri Ginoux.....	65
4 - Convention d'engagement au titre de la mise en place d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics	66
COMMERCE	67
1 - Dérogation municipale au principe du repos dominical pour l'année 2024	67
ÉDUCATION	68
1 - Approbation d'une convention de partenariat pour l'Éducation Artistique et Culturelle	68
entre l'Académie de Versailles et la Ville de Montrouge.....	68
2 - Convention relative à la prise en charge des frais des prestations liées aux activités péri et extrascolaires des classes spécialisées ULIS et UPE2A entre les villes de Montrouge et de Malakoff	69
SANTÉ.....	70
1 - Approbation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville pour les activités des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) .	70
RESSOURCES HUMAINES.....	71
1 - Convention de mise à disposition de service à conclure avec l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris	71
2 - Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents municipaux	72
3 - Avenant tarifaire au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal	73
4 - Extension du recours à l'apprentissage : création d'un poste d'apprenti chef de projet aménagement urbain	74
QUESTIONS DIVERSES.....	75

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 18.)

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour notre séance du Conseil municipal. Je vous invite à procéder à l'appel.

(Mme Henri procède à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 25 présents et 9 représentés. Le quorum est donc atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme BAELDE.

Êtes-vous tous d'accord ?

(Mme Baelde est désignée secrétaire de séance.)

Compte rendu de la séance du 18 octobre 2023

M. le Maire.- Je vous invite à approuver le procès-verbal de notre dernière séance.

L'avez-vous tous reçu ? Lu ? Y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- Sur l'appel, j'aurais pu attendre de votre part un remerciement quant à la présence de l'opposition pour atteindre le quorum.

M. le Maire.- Très bien.

Sur le procès-verbal, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. BOUCHEZ.- Attendez, il faut voter. On peut s'abstenir, peut-être.

M. le Maire.- Je suis désolé.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivées de Mmes ROSSI, Mme RABIER et N'GUYEN

Décisions

M. le Maire.- Sur les décisions, y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Une question sur la décision n° 169, relative à l'adhésion à l'association e-Green for Users (eG4U), Nous nous demandons ce que fait cette association pour la ville, pourquoi nous y adhérons et quel est le bilan de la participation de la ville à cette association. De là où nous sommes, cela ressemble un peu à une subvention déguisée.

M. HUREAU.- Nous avons fait beaucoup de choses avec eux. C'est un ensemble de communes au niveau de l'Europe qui agissent pour que nous puissions avoir de l'influence sur la Commission européenne afin d'avoir des logiciels beaucoup plus libres, plus ouverts, plus interopérables. C'est grâce à eux que nous avons pu faire un colloque en février 2023 sur la sobriété dans le numérique. C'est avec eux également que nous participons à la constitution de nouvelles normes au niveau européen, en relation avec l'organisme ETSI.

M. le Maire.- Colloque que nous avons organisé avec le soutien de la Métropole du Grand Paris.

M. BOUCHEZ.- Comme je vous l'ai indiqué en réunion des commissions, je suis étonné de découvrir, avec les décisions 2023-151 et 158, que les marchés pour l'aménagement Barbara et Verdun ont été attribués à hauteur de 1,8 M€ alors que vous demandez aux Montrougiens de donner leur avis en retournant ce formulaire, dans le Montrouge Magazine, avant le 17 décembre.

(Il montre le formulaire.)

Ne craignez-vous pas que les Montrougiens interprètent cette démarche comme un simulacre de démocratie participative, alors que les jeux sont faits ? Cela ne risque-t-il pas de décrédibiliser le principe de consultation que vous dites appliquer ?

Deuxième point, concernant la décision DC 2023-166 : en réunion de commission, Goulwen LE GALL et moi-même avons demandé communication de la définition de la mission d'étude d'impact environnemental sur le périmètre des projets Brossolette, Marne, Marx Dormoy et Camille Pelletan. Le montant du marché s'élève à 128 238 T.T.C. À ce jour, je n'ai rien reçu. Je ne sais pas si M. LE GALL a reçu quelque chose.

M. le Maire.- Sur Barbara-Verdun, je vous réponds ce que je vous ai répondu en commission. Une présentation de ce projet lors d'une réunion publique a eu lieu à l'école Buffalo. Les riverains ont été largement informés et consultés, et le projet présenté est conforme à tout ce que nous avons imaginé. Les travaux commenceront en janvier prochain pour se terminer avant la fin de l'année 2024.

M. BOUCHEZ.- A quoi sert la consultation ?

M. le Maire.- Sur la 166, on vous a répondu qu'il s'agissait d'une commande pour réaliser des études environnementales sur ces quatre projets. Le document a été transmis, me dit-on. L'ensemble des éléments ont été adressés à M. LE GALL. Et à M. BOUCHEZ aussi ? Pas encore. M. LE GALL a reçu, vous recevrez... Il était le demandeur, il a donc reçu. Si vous le souhaitez, on vous passera les éléments.

Autre question sur les décisions ?

M. BARCESSAT.- Dans le même ordre d'idée que M. BOUCHEZ, j'ai assisté hier au Beffroi, et à votre initiative, à une opération de communication sur un projet immobilier de construction d'immeubles à Montrouge sur l'ancien site des Éditions législatives, site accolé au marché de la Marne, communication remplie de mots tels que « qualitatif », « cohérence », « hauteur progressive », pour parler d'immeubles de 13 étages. On ne dit plus 13 étages, d'ailleurs, on dit « plus 13 », j'ai appris cela hier. Cela passe mieux, j'imagine, plus 13, cela fait plus positif, plus important, mais cela reste 13 étages.

Je peux m'accommoder de tout cela, nous vous pratiquons depuis plusieurs années et nous savons à quoi nous en tenir. Quelque part, je pense que beaucoup de Montrougiennes et Montrougiens ont bien compris, eux aussi.

Ce qui me gêne, c'est une nouvelle fois l'absence de considération que vous portez à cette assemblée des élus représentant les habitants de Montrouge qu'est le Conseil municipal. Votre communication sur ce projet de construction d'envergure a eu lieu avant une présentation devant le Conseil municipal.

Cette manière d'agir est à l'image des nombreuses critiques que nous avons entendues hier : non-prise en compte des avis des habitants de ce quartier, concertation clamée haut et fort par vous, écrite dans votre PowerPoint de présentation, et pour autant, les personnes présentes dans la salle ont affirmé qu'elle n'avait jamais eu lieu.

Je vous demande donc de nouveau de bien vouloir considérer les élus que nous sommes à leur juste place, dans le respect de leurs prérogatives, afin de garantir l'expression du pluralisme et permettre aux Montrougiennes et Montrougiens de connaître les différents points de vue des élus sur les affaires de leurs communes.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Vous étiez à la réunion d'hier, nous ne la referons pas. L'objectif de cette réunion était justement de faire un exercice grandeur nature de démocratie participative, puisque tous les élus et tous les habitants étaient invités, et c'était la première fois que nous présentions dans le détail et *in extenso* ce beau projet.

Vos appréciations sont les vôtres, mais nous avons largement démontré et illustré que ce projet correspondait à la fois aux attentes des habitants du quartier et à l'intérêt général de la ville.

La concertation commence avec ce projet, elle va avoir lieu abondamment, et donc, nous sommes parfaitement dans la ligne de ce que nous avons annoncé.

Autre question ?

Il n'y en a pas.

Arrivée de M. SELVACOMAR

AFFAIRES GENERALES

1 - Rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour l'année 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-101

M. le Maire.- Nous commençons notre ordre du jour par l'approbation du rapport d'activité de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris, dont nous faisons partie, pour 2022.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. BOUCHEZ.- Nous allons prendre acte, nous n'approuverons pas forcément.

M. le Maire.- Nous prenons acte que ce rapport nous a été présenté.

M. BOUCHEZ.- Je vous fais part de mes réflexions à la lecture de ce rapport. Je vous rappelle qu'en réunion des commissions, je vous avais même demandé le niveau de contribution de la Ville au financement de VSGP. Vous avez répondu 2,8 M€ sur les 94 M€, soit environ 3 %, alors que nous représentons 12,5 % du nombre d'habitants.

Je vous ai demandé le montant de dépenses de fonctionnement et des investissements par VSGP pour la commune de Montrouge, la part que nous représentons sur l'ensemble.

De même, je vous avais demandé quelle a été la TEOM perçue en 2022, son évolution par rapport à 2021, quel a été le coût de la collecte des ordures ménagères sur Montrouge en 2022 par rapport à 2021. Je n'ai pas eu de réponse à ce jour concernant ces deux derniers points.

J'ai aussi une question complémentaire, dont je n'avais pas encore connaissance à l'époque : les bases de calcul pour la TEOM auraient été décorréliées des bases de calcul de la taxe foncière de Montrouge. Y a-t-il une explication ?

Vous expliquez que le traitement des ordures ménagères sur le territoire permet des économies d'échelle. Je constate que la contribution des Montrougiens aura augmenté *a minima* de 70 % entre le début et la fin du mandat, sans qu'aucun des représentants territoriaux de notre commune n'ait bronché, en dehors des représentants de l'opposition.

Je crains d'autre part que les coûts de collecte ne permettent à VSGP de se faire des marges qui ne sont pas affectées à la seule collecte, comme cela devrait être le cas.

Notre proposition est de faire le cumul des coûts et des contributions des Montrougiens pour cette collecte des ordures ménagères, pour mesurer précisément ces écarts et corriger le tir en revoyant, par exemple, les bases de calcul, puisqu'il y a un objectif de taux uniforme pour le territoire, que vous nous avez déjà largement expliqué. Si on ne peut pas jouer sur le taux, on peut jouer sur les bases.

Dernier point, le territoire devient le maître du PLU de Montrouge, avec le PLUi. Nous avons eu une brève présentation de ce que cela représente le 24 novembre au Plessis-Robinson. Nous étions une quarantaine d'élus municipaux sur les 435 élus du territoire. Montrouge était bien représentée, avec sept représentants, dont deux de l'opposition, mais aucun élu territorial.

Je rappelle que vous en avez neuf.

C'est dommage. J'ai demandé que le PLU de la commune soit au moins présenté au Conseil municipal avant d'être mis au vote du territoire.

J'espère être entendu. Certains vice-présidents de cette instance soutiennent d'ailleurs cette demande, et plusieurs communes le font déjà. Cela rejoint un peu la remarque de mon cher collègue, M. BARCESSAT.

J'espère qu'il en sera de même pour notre commune et que les élus territoriaux soutiendront cette proposition.

Je vous remercie.

M. le Maire.- D'autres questions ?

Mme HUET.- Nous n'avons pas souvent l'occasion de parler de l'intercommunalité et de ce qui s'y fait, tant mieux si nous pouvons avoir ce débat aujourd'hui, car l'intercommunalité, pour celles et ceux qui n'y sont pas, c'est un rôle important. Vous allez peut-être pouvoir nous présenter ce que vous y défendez, ce que vous y faites. Le problème est que le rapport, comme tous les rapports présentés aujourd'hui, est un peu vide. Il ne dit rien de très intéressant, et surtout, pas grand-chose de l'impact de VSGP sur Montrouge ni de l'implication de nos élus intercommunaux à VSGP.

Sur les compétences de l'intercommunalité et les déchets, on se demande ce qu'il se passe à VSGP, ce que vous y faites.

Lors de la campagne municipale, nous avons proposé de mettre en place une consigne de verre pour les services municipaux, rien n'est marqué là-dedans. Avez-vous un agenda politique sur cette question à VSGP, ou pas ?

Sur l'eau, on sait que 20 % de la production annuelle d'eau est gâchée par des fuites. Un rapport a-t-il été fait sur les fuites dans le réseau d'eau de VSGP ? Qu'est-il fait aussi pour diminuer l'exposition de nos communes au risque d'inondation par ruissellement ? L'institut Paris Région, agence spécialisée dans les études liées à l'urbanisme et l'environnement tirait la sonnette d'alarme cette semaine même sur les inondations par ruissellement. Toutes les communes sont exposées, car leur fréquence et leur intensité vont augmenter avec le dérèglement climatique, ce qui pourrait provoquer en moyenne 40 millions de dégâts par an, ce qui pourrait doubler dans les prochaines années.

En ville, la solution est de désimperméabiliser et végétaliser autant que possible. Quelles sont les réflexions en cours à VSGP à ce sujet ?

Enfin, qu'a fait concrètement VSGP pour l'emploi à Montrouge ? C'est l'une de leurs grosses compétences, cela émaille tout le rapport. L'INSEE indique que le taux de chômage est à 18 % aujourd'hui pour les 15 à 24 ans à Montrouge. Quel est le bilan concret des actions de VSGP en la matière dans notre ville ? Je note que M. LE GALL n'est pas là et c'est dommage, car il aurait pu défendre un peu son propre bilan à VSGP.

M. le Maire.- Sur VSGP, vous avez lu le rapport, il est assez consistant et riche. Je rappelle que la ville de Montrouge fait partie de ce territoire depuis 2016, qu'elle ne l'a pas choisi, mais en en faisant partie, elle fait en sorte d'y participer entièrement et de contribuer au projet commun.

S'agissant de la question des finances de VSGP, les recettes de celles-ci sont constituées de trois parts. Il y a d'abord la CFE, la contribution foncière des entreprises, qui est une des parts de l'ex-taxe professionnelle. Pour Montrouge, c'est une part importante, puisque Montrouge a un tiers des bases des entreprises du territoire. Nous contribuons assez fortement via la CFE au fonctionnement de Vallée Sud Grand Paris.

La deuxième part est le FCCT, le fonds de compensation des charges territoriales. Il est fonction des compétences transférées. Vous savez que Montrouge a transféré assez peu d'équipements et de compétences, quelques-unes, l'Aquapol, quelques voiries, et les ordures ménagères, puisque c'est obligatoire. Nous contribuons au FCCT à hauteur de 2,8 M€, vous l'avez vu dans le budget qui sera présenté.

Enfin, la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est la troisième grande recette de VSGP. Sur la TEOM, Monsieur BOUCHEZ, le montant total de la TEOM perçue par Vallée Sud Grand Paris est de 47 360 577 €, ce que les 11 communes versent à VSGP, les habitants, via leur contribution fiscale à la recette de VSGP. Les Montrougiens versent, via la TEOM, 5 883 739 €.

Le taux de la TEOM aujourd'hui est de 4,16. Il était de 4,16 en 2022 et passe à 4,30. Les taux convergent, en 10 ans, vers un taux moyen de 5,15.

Voilà la réponse sur les recettes.

S'agissant des compétences qui sont exercées et de ce dont Montrouge bénéficie de la part du territoire, vous avez vu, c'est présenté dans la note et dans le rapport, nous avons transféré d'abord des voiries en cours d'aménagement, la rue de la Vanne quartier Est en pleins travaux. Elle est financée entièrement à plus de 3 M€ par VSGP.

Nous avons transféré également dans le quartier Jean-Jaurès, Pelletan, Bert et Verdier, des études sont bien avancées. Il y a eu aussi des réunions publiques sur ce sujet, nous aurons des financements de Vallée Sud pour réaliser ce projet.

Nous avons également obtenu l'acquisition du 127 République dans le cadre du projet de parc qui sera construit et aménagé là-bas, de 1 300 m².

Puis nous avons également obtenu, puisque vous étiez présent, la réfection totale de l'Aquapol pour plus de 4,5 M€.

Grâce à Vallée Sud, nous continuons d'investir et nous embellissons notre ville de Montrouge.

Sur les questions que vous posiez, Madame HUET, sur l'eau, vous constatez peut-être tous les jours, comme nous, M. MOULY suit cela de près, que VSGP est très active pour mettre à niveau les réseaux d'eaux usées de la ville, avec des travaux importants pour améliorer ces derniers, et donc, réduire les fuites.

S'agissant des inondations, ce n'est pas VSGP qui s'en occupe, c'est la GEMAPI, la gestion des eaux des inondations étant une compétence de la Métropole du Grand Paris.

Les déchets, j'en ai dit un mot. Beaucoup de choses sont faites pour améliorer la collecte et le traitement des déchets grâce à VSGP, avec de nouveaux matériels, de nouveaux modes de tri et de traitement. C'est très positif.

S'agissant de l'emploi, sous l'égide et grâce à M. DAVIAUD, un magnifique salon s'est tenu à Montrouge avec le soutien de VSGP, qui a été effectivement – bien sûr, Monsieur MOULY – réalisé à Montrouge. Le GIP emploi également est très actif, avec la mission présente à Colucci.

J'oubliais le Montbus, aujourd'hui géré par VSGP, qui a été électrifié et dont le circuit a été revu au bénéfice de tous les Montrougiens.

Beaucoup de choses avec VSGP pour le bénéfice des Montrougiennes et Montrougiens.

Nous passons au vote, qui consiste à prendre acte du fait que nous avons bien présenté et débattu de ce rapport.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Rapport d'activité 2022 du SIPPAREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-102

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- Si vous le permettez j'ai regroupé SIPPEREC et SIGEIF, puisque cela concerne l'énergie.

Au cours de la réunion AP3C, je vous ai demandé de communiquer les consommations en gaz et en électricité de la commune auprès des différents partenaires, SIPPEREC, SIGEIF, et peut-être d'autres, si nous n'avons pas l'exclusivité auprès de ces deux organismes.

Quel est l'intérêt d'une telle question, puisqu'apparemment, vous vous la posez en AP3C ?

C'est tout simplement de mesurer notre performance énergétique, de la comparer aux surfaces chauffées et éclairées, de nous fixer des objectifs concrets d'amélioration.

Selon la Banque des territoires, la consommation énergétique de notre commune par habitant est de 45 % supérieure à la moyenne nationale. Nous ne sommes pas très performants, ni très verts. Nous avons donc un potentiel de progrès significatif. Donnons-nous des objectifs concrets de performance énergétique, avec des améliorations par l'investissement, l'isolation et la rénovation et le fonctionnement, en l'occurrence la sobriété.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le budget et dans le rapport du développement durable.

Notre proposition est de communiquer les chiffres de consommation énergétique, fixer les objectifs et communiquer sur un tableau de bord de suivi de ces objectifs.

M. le Maire.- Autre question ? Non.

Monsieur BOUCHEZ, grâce à vous, nous avons fait ce travail de récolement de nos consommations. Les chiffres sont très intéressants, en effet, grâce à deux actions très positives. D'abord, la sobriété, puisque nous avons, grâce au comportement des agents et des usagers, permis de réduire fortement nos consommations. Ensuite, il y a aussi l'impact des travaux que nous avons réalisés dans nos équipements pour les rendre moins énergivores, plus performants d'un point de vue énergétique.

Pour ce qui concerne l'électricité, en 2022, nous avons consommé 6 148 888 kWh pour un coût de 1 287 145 €. En 2023, nous sommes passés de 6,148 à 5,382 millions.

Le coût a augmenté, puisque l'énergie a explosé, mais la consommation a baissé d'un peu plus de 26 %.

En 2024, dans le budget que nous approuverons tout à l'heure, la consommation continuera de baisser, nous passerons à 5,113 000 kWh. C'est notre objectif, cela permettra de voir si nous l'atteignons. Le coût, lui, resterait élevé, à 1,891 M€.

Si nous n'avions pas fait ces efforts de sobriété constatés dans la consommation et si nous n'avions pas investi pour avoir des équipements plus performants, nous aurions une facture nettement plus élevée.

S'agissant du gaz, nous avons consommé, en 2022, 7 215 916 kWh, pour une facture de 393 k€. En 2023, nous aurons consommé 6 290 241 kWh, avec, là aussi, une baisse de près d'un million. La facture de gaz en 2023 s'élevait à 1,258 M€. Nous allons continuer en 2024 de baisser la consommation, nous passerons à 5,575 millions de kWh. La facture baissera, puisque le prix du gaz a baissé, nous serons à 788 k€.

On vous communiquera ces chiffres, mais cela constitue une très bonne analyse de la manière dont la Ville réduit sérieusement sa consommation grâce à la sobriété, à des investissements dans ses bâtiments.

M. BOUCHEZ.- Merci Monsieur le Maire. Je tiens à féliciter l'ensemble des services pour ces résultats performants, on peut continuer. Je vous remercie aussi d'avoir souligné la pertinence de mes questions.

M. le Maire.- C'est vrai, grâce à vous, nous avons progressé collectivement. Nous remercions aussi les services, c'est un effort à poursuivre pour être plus sobres et plus performants.

Nous devons prendre acte du fait que nous avons présenté et débattu du rapport du SIPPAREC.
(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 - Rapport d'activités 2022 du SIFUREP

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-103

M. le Maire.- S'agissant du SIFUREP, y a-t-il des questions ?

Il n'y en a pas.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

4 - Rapport d'activité 2022 du SIGEIF

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-104

M. le Maire.- S'agissant du SIGEIF, de même, nous en avons un peu parlé, c'était lié.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

5 - Renouvellement de la convention entre la Ville et l'Agence Nationale de Traitement automatisé (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-105

M. MOULY.- Il vous est proposé le renouvellement de la convention à l'ANTAI. La loi permet deux options, soit que la Ville gère elle-même les FPS, ou que ce soit l'ANTAI. La Ville, depuis le début, a fait le choix de l'externalisation, et vous propose de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

En 2022, l'ANTAI, pour notre compte, a émis 57 174 FPS pour un montant frais déduits de 1 002 560 € pour la Ville.

Mme HUET.- Une question sur la durée de la convention. Pourquoi deux ans et pourquoi ne pas l'avoir alignée sur la durée de la DSP accordée à Indigo jusqu'en 2027 ?

M. MOULY.- Ce sont des conventions prévues sur deux ans, on ne pouvait pas prolonger. Le 31 décembre, nous prolongerons à nouveau de deux ans si vous en êtes d'accord.

Par ailleurs, je ne pouvais pas prévaloir du fait que nous votions la prolongation sur les avenants qui viendront après.

Mme HUET.- Cela non, mais on peut....

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de M. ONDOUA qui avait donné pouvoir à M. HUREAU

6 - Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Rapporteur : Mme BAELDE

Délibération n°2023-106

Mme BAELDE.- Comme chaque année, nous vous soumettons aujourd'hui le rapport sur l'égalité femmes/hommes au sein de notre commune, avec, tout d'abord, un premier volet sur l'égalité femmes/hommes et la volonté de nos ressources humaines – que l'on peut remercier ici, notamment Mme Deschanel – de promouvoir la féminisation de nos services, avec une part de femmes plus élevée qu'au national, tout comme la part des femmes en catégorie A. Des progrès restent à réaliser en termes de rémunérations et d'absentéisme, mais on peut noter la volonté de notre commune de permettre aux femmes de notre fonction publique d'avoir aujourd'hui les mêmes chances que les hommes. Bien sûr, on peut encore avancer sur des sujets comme la sensibilisation et la prévention. Nous l'avons bien à l'esprit.

Sur un deuxième volet, celui des politiques publiques locales, en dehors des différents engagements associatifs que peut avoir notre commune, nous assurons surtout un soutien de proximité en termes de santé sexuelle grâce à notre centre de santé qui a, cette année encore, mis en application un certain nombre de dispositifs, notamment en facilitant un accès aux soignants pour les personnes aujourd'hui touchées par l'endométriose, en facilitant également les démarches pour les femmes qui souhaitent bénéficier d'une interruption volontaire de grossesse, en ayant déployé un certain nombre d'interventions dans les établissements scolaires, ce qui permet aujourd'hui de faire de la prévention.

Le centre de santé a également mis en avant un certain nombre de premières consultations féminines qui sont essentielles, notamment pour déceler des cancers, avec Octobre rose également, qui, en 2022, a permis d'offrir un certain nombre de consultations à des femmes.

Autre soutien de proximité en matière d'action sociale, la protection des femmes victimes de violence, notamment avec des espaces d'écoute et de conseil mis en place au commissariat de police et au centre d'action sociale, en particulier avec le CIDFF. Une procédure de mise à l'abri d'urgence a été travaillée main dans la main avec le commissariat et des appartements de relogement ont été réservés par notre commune.

Nous avons également mis en place des permanences avec des associations d'aide aux victimes de violences et d'infractions pénales, notamment avec l'aide de l'association Flora Tristan, en plus de l'ADAVIP. Nous avons simplifié la domiciliation pour ces femmes.

Un soutien de proximité a été mis en faveur de l'activité professionnelle et de la vie personnelle familiale grâce à l'accueil du jeune enfant, ainsi que l'encouragement à la mixité sportive, le sport, on le sait, étant un vecteur d'égalité. Pour nous, cela a été important également de mettre en place avec l'école municipale des sports une mixité dans le sport, et avec les différents clubs de notre commune, que cela soit le SMM ou le club de football.

De nouvelles actions ont également démarré en 2023, avec les footings urbains mis en place par l'association Sine qua non.

M. PASTEAU.- Je vais dire quelque chose que, j'espère, toutes et tous ici approuveront : l'égalité femmes/hommes est l'affaire de toutes, mais aussi une affaire dont tous doivent s'emparer. Le rapport aborde la question de l'information. Je me suis intéressé à cet aspect cette année, en comparant cette édition avec la précédente. Je constate que de 2020 à 2023, le nombre de jours de formation n'a pas varié, 2,4 pour les femmes et 2,6 pour les hommes.

En revanche, à chaque fois, les deux tiers des agents en formation sont des femmes. Avez-vous un commentaire sur ce déséquilibre ? Il y a peut-être des explications très simples.

Par ailleurs, la politique publique, celle que nous menons ici, est un levier puissant de l'égalité femmes/hommes, j'espère donc que la formation en question, sur les violences sexistes et sexuelles, sera un jour proposée au Conseil municipal, comme il en fut un temps question.

Mme HUET.- On sent que ce rapport est une obligation, car c'est une présentation de faits et de statistiques, mais il ne contient pas vraiment de réflexion politique. Sur la forme, il est marqué dans la note d'intention au début de rapport que celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Nous sommes à quelques heures du débat sur le budget, c'est dommage, nous pourrions faire un Conseil en novembre où on pourrait présenter tous les rapports, ainsi l'ordre du jour de celui de décembre serait un peu moins indigeste.

Dans la partie 1, qui présente des statistiques sur la mairie de Montrouge employeur, les statistiques sont toujours présentées de sorte que la Mairie apparaisse comme vertueuse, quitte à travestir la réalité des chiffres.

Un exemple parmi tant d'autres : dans la première partie du rapport, vous présentez les chiffres de féminisation par rapport à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (64 %). En page 8, dans la partie sur l'analyse des effectifs par filière professionnelle, qui vous est moins favorable, cette comparaison s'envole.

Vous dites que la filière technique est la plus équilibrée à Montrouge, avec un taux de 53,76 % de femmes, en oubliant de préciser que cela est en deçà de la part des femmes dans l'effectif global de la Ville. Idem pour la filière sportive, où l'écart est bien plus alarmant, les femmes ne représentant que 10 % des effectifs. Vous ne comparez plus, à ce moment-là.

Autre exemple en page 9, vous présentez un tableau de pyramide des âges et en tirez le fait qu'il y a une surreprésentation des personnes entre 40 et 60 ans. C'est moins négatif que de pointer du doigt que la part de personnels de plus de 60 ans est particulièrement sous-représentée. On se demande ce que deviennent les agents de plus de 60 ans, où ils vont jusqu'à cette nouvelle retraite à 64 ans, comment la mairie travaille pour adapter les conditions de travail pour les retenir, leur offrir un cadre de travail digne et en toute sécurité jusqu'à la retraite. Rien n'est dit là-dessus.

Sur le fond, vous décrivez des phénomènes que les chiffres révèlent, mais il n'y a aucune tentative de tirer des leçons ou d'en faire une véritable politique en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Vous dites (en page 10) que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se portent à 11 % en catégorie A au profit des hommes. Pourquoi ? Comment cela se fait-il, alors qu'il y a des

grilles de traitement judiciaire qui devraient empêcher cette disparité ? Depuis combien de temps cet écart se situe-t-il à 11 % ? Est-il stable, évolue-t-il ? On ne saura pas.

De même pour le taux d'absence pour maladie, les femmes sont plus absentes que les hommes, il n'est pas dit pourquoi. Combien sont absentes pour s'occuper d'un enfant ? Vous ne tirez aucune analyse durable ni de politique des chiffres que vous avancez.

Notre groupe réclame depuis trois ans une mission RH à la mairie. Nous sommes toujours preneurs et prêts à nous investir par ailleurs.

Sur la deuxième partie du rapport, sur la forme, la langue de bois est votre spécialité, Madame BAELDE, mais quand même, vous dites : « lutte contre la précarité économique », car on a bien compris que vous ne voulez surtout pas dire « lutte contre la pauvreté ». Je vous renvoie vers l'INSEE pour la définition de la pauvreté, ce n'est pas un gros mot.

Vous parlez d'offres de soins en santé féminine, je ne l'avais jamais entendu. Pourquoi ne dit-on pas simplement « gynécologique » ? Peut-être le mot vous fait-il peur.

Sur le fond, rien n'est dit à propos de la gratuité des protections menstruelles que nous demandons aussi depuis quelques années. Pourtant, depuis la rentrée scolaire 2021, 100 % des lycées publics franciliens sont équipés de distributeurs de protections périodiques gratuites, à l'initiative de la Région, dirigée par Valérie Pécresse. Or vous, élue dans la majorité de Mme Pécresse à la Région, vous pourriez utilement vous inspirer de ce qui y est fait.

Je salue l'action de la Mairie sur la lutte contre les mariages forcés, et sur les formations des gynécos et du personnel médical à l'endométriase. Cette formation pourrait être complétée par la formation aux violences obstétriques, qui inclurait notamment un soin adapté pour les personnes victimes d'excision.

Enfin, en AP3C, vous avez dit que les infirmières du CMS de Montrouge ne pourraient pas toucher la prime Ségur, parce que le CMS n'est pas reconnu comme centre de santé sexuelle. J'aimerais un peu mieux comprendre comment s'insère ce centre de santé sexuelle dans l'administration montrougeenne, qui y est employé exactement et pourquoi ces personnes ne reçoivent pas la prime Ségur.

M. BARCESSAT. - Dans votre deuxième partie, vous indiquez vouloir lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité. Je voulais souligner que nous devons prêter une attention plus forte à la problématique des femmes dans les villes et dans l'espace public. Beaucoup d'études ont démontré que les violences domestiques sont sans doute les plus répandues, mais le taux de violence exercée dans l'espace public n'est pourtant pas négligeable.

Une enquête nationale sur les violences envers les femmes indique qu'une femme sur cinq a subi au moins un type de violence à l'extérieur de son domicile. Les violences masculines qu'elles peuvent vivre ou craindre sont autant d'entraves à leurs libres allées et venues.

Or je ne lis pas dans votre rapport comment vous traitez l'espace public pour que les femmes se sentent en sécurité quand elles sortent de chez elles, quelle réflexion vous menez sur ce sujet.

Vous dites souvent que Montrouge est une ville sûre. Une ville sûre pour les femmes est une ville où celles-ci peuvent profiter des espaces publics et de la vie publique sans craindre d'être agressées, et où la violence n'est exercée contre elles ni dans leur maison ni dans la rue.

M. BOUCHEZ. - Deux informations. Tout d'abord, merci pour ce rapport qui est toujours intéressant, même si on peut avoir des visions différentes. J'ai noté en page 17 les domiciliations, mais sans que l'on indique le nom. Cela serait intéressant de suivre l'évolution des domiciliations au CCAS et de voir aussi cette répartition hommes/femmes. On sait très bien que les hommes sont beaucoup plus représentés. Là aussi, comment fait-on pour essayer d'améliorer cette situation ?

J'attire votre attention aussi sur un point non mentionné, qui est l'évolution du nombre de familles monoparentales dans notre commune. Leur nombre est de 5 862, selon les derniers chiffres de

l'INSEE, en progression de 17,4 % en six ans, c'est important. Le chef de famille étant en grande majorité une femme, ce sont souvent des situations précaires et à risque, tant pour le chef de famille que pour les enfants. Je propose que dans le prochain rapport, plus d'éléments d'informations soient donnés sur ce qui est fait concernant cette catégorie qui représente 24 % des familles avec enfants, pour la plupart scolarisés dans les établissements de notre commune.

Mme BAELDE.- Je reviens sur deux ou trois points. S'agissant du nombre de femmes en formation par rapport au nombre d'hommes, il y a plus de femmes en formation par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif global des agents de la commune.

Concernant les absentéismes pour maladie, que l'on différencie des absentéismes pour enfant malade, ils sont liés au plus grand nombre, là aussi, de femmes que d'hommes dans l'effectif de la commune.

Concernant les femmes âgées de plus de 45 ans, aujourd'hui, plus de 70 agents sont suivis par le pôle qualité de vie au travail pour prévention de l'usure professionnelle ou reconversion. Cela veut dire que l'on accompagne les femmes ayant besoin d'une reconversion professionnelle, qui parfois, pour des raisons de santé, ne peuvent pas rester sur leur poste, afin d'avoir des conditions de travail différentes.

Nous ne mettons pas les femmes à la retraite plus rapidement que d'autres. Ensuite, c'est le choix de chacun.

Merci, Madame HUET, parce que personnellement, je transmettrai à Mme Péresse le satisfecit de votre part et je pense qu'elle sera très heureuse que pour une fois, des élus de la France Insoumise puissent la soutenir.

J'en profite également pour vous dire que dans le cadre du centre de santé sexuelle – je vais laisser Mme BUJON prendre la parole –, si une femme vient au centre de santé sexuelle du CMS et qu'elle demande à avoir des moyens de protection prémenstruelle, on lui donne. Nous ne mettons pas pour autant des distributeurs aux quatre coins de la commune. Pour en avoir discuté avec les pharmaciens, ce n'est pas une solution. Il y en a dans les lycées, c'est un bon pas de le mettre en avant dans les lycées, mais des femmes qui en ont le besoin ont des problèmes plus profonds encore que des soucis prémenstruels. Une femme qui, aujourd'hui, est touchée par la pauvreté, a besoin d'une prise en charge globale et pas uniquement de serviettes prémenstruelles.

M. PASTEAU.- La question sur la formation des conseillers et conseillères aux VSS...

Mme BUJON.- Lors de la commission, il avait été mentionné qu'on consultait le service d'expertise du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France pour répondre à cette question du complément indiciaire des infirmiers du centre de santé, des infirmières du centre de santé sexuelle. La réponse est qu'il y a bien un centre de santé sexuelle au centre municipal de santé, mais les bénéficiaires de ce complément dit « Ségur de la santé » sont des agents qui exercent des fonctions analogues à celles exercées dans la fonction publique hospitalière, et à deux conditions cumulatives : occuper ces fonctions analogues à celles exercées dans la fonction publique hospitalière, et des fonctions occupées dans les établissements aux services limitativement énumérés, dont les centres de santé sexuelle.

Il s'avère que parmi les fonctions exercées dans la fonction publique hospitalière pour les infirmières, ne sont évoquées que les infirmières de puériculture. Les infirmières qui sont au CMS et exercent pour une partie très limitée de leur temps de travail au centre de santé sexuelle ne sont pas des infirmières de puériculture.

Mme HUET.- Qui travaille au centre de santé sexuelle ?

M. le Maire.- La réponse du CIG est claire. Nous vous la transmettrons.

M. PASTEAU.- Merci Madame BUJON, de votre réponse. Mais ma question s'adressait à Mme BAELDE sur le sujet de la formation des conseillers municipaux de ce Conseil aux violences sexistes et sexuelles.

Mme BAELDE.- Vous pouvez le faire sur votre propre volonté et nous inviter à le faire. Je l'ai fait personnellement, mais ce n'est pas notre rôle.

M. PASTEAU.- Cela pourrait être une démarche collective. De même que celle que vous menez avec les employés de la commune.

Mme BAELDE.- Cela fait partie des formations qui pourraient être poussées demain. Aujourd'hui, notre commune a adhéré au centre Hubertine Auclert qui met notamment en avant ce type de formation. En effet, c'est un souhait que l'on peut avoir demain, que nos agents puissent bénéficier... Mais avant même d'aller sur des violences sexistes, une première étape est celle des formations et de la prévention du harcèlement.

M. le Maire.- Nous prenons acte de l'examen de ce rapport égalité femmes/hommes.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

7 - Rapport en matière de développement durable sur la commune

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-107

Mme RABIER.- C'est la troisième édition de rapport développement durable que la Ville produit. Je rappelle, pour ceux qui n'étaient peut-être pas là les années précédentes, que le rapport développement durable est un état des actions réalisées au cours de l'année et des politiques menées au cours de l'année par la Ville pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable, les 17 ODD des Nations-Unies, et les finalités du développement durable, qui sont, globalement, la préservation des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, l'épanouissement de tous les êtres humains et la solidarité intergénérationnelle et interterritoriale.

Nous avons une politique, en matière de transition écologique et de développement durable, axée sur les questions d'efficacité énergétique, mais aussi sur la végétalisation et la lutte contre les effets d'îlots de chaleur à travers une politique de désimperméabilisation forte. Dans tous nos projets de réaménagement, l'un des objectifs principaux est la désimperméabilisation pour permettre à l'eau de s'infiltrer, et l'aménagement de moyens de circuler de manière douce, c'est-à-dire pour gagner de la place sur la voiture au profit des piétons et des vélos.

Nous avons, cette année encore, poursuivi notre politique de végétalisation avec plusieurs réalisations, Barbara, la rue de la Vanne, Péri-Ginoux-Gautier, République Nord. Tous ces projets sont en train soit de démarrer soit de s'achever. Ils ont considérablement verdi l'espace.

Nous avons aussi lancé de nouvelles études pour densifier nos autres parcs, également acquis un pavillon pour le transformer en jardin, ce qui est assez marquant pour une ville d'une densité, avec une pression foncière comme Montrouge. Il faut le préciser.

Toutes nos actions en matière de végétalisation et de transition écologique sont plutôt reconnues, puisque nous sommes labellisés à plusieurs titres. Vous avez tout cela dans le rapport.

À Montrouge, nous avons un patrimoine naturel, mais aussi un patrimoine bâti que nous avons continué à entretenir et à protéger, tout en le rénovant de manière à ce qu'il soit plus exemplaire énergétiquement, et en tout cas, sobre. C'est le cas notamment de la première école vertueuse, l'école Rabelais, dont les travaux sont très largement démarrés, qui va vraiment faire un grand saut qualitatif en termes d'efficacité énergétique.

Nous avons aussi lancé la rénovation du *club house* et du restaurant du CAM, et un chantier école à Colucci, avec les élèves de Jean Monnet, parce que cela fait partie du rôle de la Ville de faciliter ces formations.

Toute cette action s'inscrit aussi dans des échelles un peu plus grandes : à travers le festival Inspirations végétales, nous entraînons la population et nous avons un rayonnement qui dépasse les frontières de la commune, c'est dire que cette action est importante. Depuis de nombreuses années, nous centrons Inspirations végétales sur la sensibilisation aux services rendus par la nature, qui sont essentiels, ou le « bien-manger », dans une certaine mesure.

Nous avons eu plus de 17 000 participants à la dernière édition.

Nous avons récemment organisé une journée d'inspiration, intitulée « Plus fraîche ma ville », pour réfléchir à la ville de demain, la ville de Montrouge, que nous devons arriver à construire pour être complètement résilients aux effets du changement climatique.

Et bien sûr, le PLUi, qui sera voté bientôt et auquel nous avons pris part depuis plusieurs mois, voire années.

Nous avons poursuivi les rénovations énergétiques, je ne vous donne pas les détails, mais nous avons lancé un plan de sobriété énergétique l'année dernière, avec un objectif de diminuer de 5 % nos consommations. Nous avons dépassé ces objectifs.

C'est une assez bonne nouvelle. Ce plan de sobriété avait aussi pour but de contribuer à l'empêchement des délestages, c'est-à-dire des ruptures de consommation énergétique et de production énergétique l'an dernier à cause du contexte international, mais nous l'avons poursuivi cette année.

Nous avons notamment beaucoup agi sur l'éclairage public.

Nous avons aussi organisé, lancé d'autres travaux dans les écoles, et il y a une étude de faisabilité pour la solarisation des toitures municipales.

Sur l'éclairage public, nous sommes engagés dans un schéma directeur d'aménagement lumière, l'objectif étant d'améliorer l'homogénéité de l'éclairage la nuit, de mettre en valeur le patrimoine et d'avoir un effet en termes de sobriété énergétique.

Tous les quartiers rénovés ont bénéficié d'un éclairage rénové.

La sobriété dans la ville passe par la mobilité, donc les aménagements facilitent les mobilités douces, et le plan de mobilité a été largement concerté, M. MOULY nous en a parlé à toutes les réunions de quartier, cela contribue aussi à cette volonté d'apaiser cette ville et de faciliter ces mobilités douces.

Nous avons poursuivi le déploiement de l'agriculture urbaine, avec l'installation et l'ouverture d'un neuvième jardin partagé, ce jardin de la Villa Leblanc est tout à fait bien investi, et nous poursuivons

encore ce déploiement avec un futur jardin dans le quartier Péri-Ginoux-Gautier, ainsi qu'un jardin des aromatiques à Messier, qui verra le jour en 2024.

Sur l'alimentation, le programme du bien-manger dans les écoles se poursuit, avec des actions de sensibilisation et de formation, parce que l'alimentation est un des piliers de la transition écologique, mais aussi du bien-être et de la santé. La Ville prend très au sérieux la sensibilisation des jeunes pour l'adoption de bonnes pratiques alimentaires.

Nous avons bien entendu travaillé encore plus sur la participation citoyenne, puisque tous les grands projets et tous les projets sont concertés dès leur démarrage. Je ne reviens pas sur les balades urbaines et toutes les réunions qui sont reconduites chaque année. Nous avons aussi conduit quatre consultations plus globales sur les politiques globales, avec le détail dans le rapport.

L'objectif de ce rapport est aussi de rendre compte des actions produites au niveau de la ville pour favoriser le civisme. Dans le cadre de l'incitation au civisme et de la lutte contre les incivilités, plusieurs volets ont été mis en place : la verbalisation, mais aussi la sensibilisation, la journée citoyenne, à laquelle nombre d'entre vous étaient présents, qui a remporté un grand succès, et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection.

Je rappelle que la collecte des déchets, qui a été évoquée, ne relève pas de la responsabilité de la Ville, mais bien de Vallée Sud Grand Paris. C'est un sujet évidemment important quand on parle d'incivilités. D'ailleurs, un grand nombre de verbalisations ont pour objectif de diminuer ces dépôts sauvages lorsqu'ils ne sont pas collectés dans les bons containers.

Nous avons lancé un permis piéton pour les petits CE2, pour leur apprendre à bien se comporter dans la rue.

L'action en matière de développement durable porte bien sûr sur la lutte contre les difficultés sociales, et à travers le CCAS et le CMS, les actions ont été renforcées, de conseil, d'information, de lutte contre les violences intrafamiliales.

Il y a eu aussi la mise en place d'un guichet logement, et des actions en faveur de l'inclusion numérique ont été poursuivies.

Sur l'accès aux soins pour tous et la sensibilisation, des actions concrètes ont encore été mises en place, de nouvelles actions ont été mises en place cette année, avec l'adoption d'un plan santé, la création d'un pôle santé féminine, la mise en place d'une offre de soins psychologiques.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour l'éducation à la santé, la sensibilisation.

Sur la solidarité et l'inclusion, le Téléthon, comme chaque année, a été un événement important. Il a rapporté plus de 30 000 €. Nous pouvons aussi noter l'installation du Conseil du handicap.

Bien sûr, nous avons poursuivi la politique d'accessibilité aux bâtiments communaux, et organisé cette année, il faut le remarquer, un rendez-vous des aidants.

Sur l'émancipation sociale, parce que cela fait partie du développement durable, la Ville a mis en place un Observatoire partagé de la jeunesse.

On peut aussi citer l'ouverture de la maison des tout-petits, le salon Déclik Emploi, de nombreuses actions conduites à Colucci, et des manifestations dans le cadre de la journée des droits de la femme.

Un grand nombre de mesures ont aussi été mises en place pour les jeunes, le détail est dans le rapport.

Enfin, il faut citer la mise en place de la mission Bien vieillir.

L'offre culturelle a continué à être développée, avec la mise en place de Art en ville, le Passe Culture, la convention Éducation artistique et culturelle qui a été reconduite, et le sport, toujours. Nous avons rénové un certain nombre d'infrastructures et créé un square sportif et biodiversité, le square de la Marne, qui était un endroit assez peu... mal utilisé et qui voit maintenant une autre fréquentation, qui

est un lieu assez agréable dédié aux sportifs et à la biodiversité, puisqu'il y a un abri à hérissons, notamment.

Pour diffuser le goût de la pratique sportive et ses valeurs, une journée emploi des jeunes sur le sport a été organisée, et bien sûr aussi la semaine olympique et paralympique scolaire, le ticket sport, etc.

De nombreuses actions ont été mises en place pour entretenir le lien entre les générations. Toutes les manifestations sont réservées à l'ensemble des Montrougiens, chaque âge peut y trouver un intérêt.

Cette année, en particulier, la Semaine bleue a été organisée en octobre sur le thème de l'intergénérationnel, avec une exposition et des ateliers conduits en famille et qui ont remporté un grand succès.

En matière d'écoresponsabilité, pour terminer, bien sûr, toutes ces politiques traduisent une forme d'écoresponsabilité de la Ville, puisque dans chaque politique, les questions de transition écologique sont incluses, de solidarité également. On peut rappeler évidemment le plan de sobriété qui a demandé des efforts pour le personnel municipal, notamment d'accepter la diminution de la température dans les bureaux. Il n'est pas toujours évident de travailler à 19 degrés ou moins dans un bureau.

Bien sûr, il y a toujours des clauses environnementales et sociales dans les marchés, dans la commande publique.

Lorsque nous remplaçons les véhicules, ceux-ci sont remplacés par des véhicules électriques.

Bien entendu, l'évaluation environnementale du budget est une manière de vérifier et de rendre compte de la prise en compte de la question environnementale dans tous les achats et investissements, dans toutes les fonctions de la Ville.

Je rappelle que cette évaluation environnementale du budget est élaborée par les services qui détiennent les informations nécessaires à l'évaluation de ce rapport et de ce budget vert. C'est comme cela que l'on arrive à vérifier et à aligner le mieux possible les dépenses effectives de la Ville et le projet de transition écologique et de développement durable que nous nous sommes fixé.

Voilà, je vous invite à lire le rapport intégralement. Il est très dense et je remercie tous les services d'avoir pris le temps de renseigner toutes ces actions, parce que c'est un temps considérable qui s'ajoute à leur charge de travail.

M. le Maire.- Merci.

En effet, ces deux rapports, celui sur l'égalité hommes/femmes, et celui sur le développement durable, sont remarquables dans le fond et dans la forme.

Mme HUET.- On a beau savoir que votre spécialité est de tout dépolitiser, je reste atterrée par le florilège d'épithètes accordées à la ville dans le sommaire du rapport. On a : « belle », « verte », « durable », « sobre », « respirable », « citoyenne », « contributive », « attentive », « solidaire », « épanouissante », « écoresponsable », et mon préféré, « comestible ».

M. le Maire.- Magnifique ! Non ?

Mme HUET.- Cela ne veut rien dire, mais c'est joli. Apparemment, cela suffit. Sur le fond, c'est assez vide. Vous semblez oublier que l'objectif de développement durable numéro 1 est la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et partout, selon l'ONU. C'est pourtant le premier pictogramme de la page 4, mais qui est complètement passé sous silence dans le rapport. Vous faites une note d'intention au début, que vous ne respectez pas.

S'inscrire dans les objectifs de développement durable de l'ONU, c'est s'inscrire dans une démarche concrète, pas juste aligner des mots qui font joli et des principes qui n'engagent à rien.

Voilà quelques éléments quantitatifs, précis, permettant d'évaluer le bilan environnemental de la ville de Montrouge.

D'abord, un bilan carbone : combien prévoyez-vous d'émettre de gaz à effet de serre dans les prochaines années, et quel est l'objectif de réduction de ces émissions que vous vous fixez ? Quelle est la part de logements insalubres, la part de passoires énergétiques, le nombre de personnes en situation de pauvreté dans la ville, le taux de non-emploi par âge et par catégorie socioprofessionnelle, le nombre de logements et de bâtiments inhabitables lorsque la température extérieure monte à plus de 35 degrés ou à plus de 40 degrés, voire plus ? Où est le plan d'urgence climatique qui prend en compte les canicules, les inondations, les tempêtes, et que fait la Ville sur tous ces points ?

Pour nous, ce rapport n'est pas à la hauteur de la situation critique que nous vivons. Ce sont des incantations, un peu divorcées de la réalité des crises en cours et à venir. Les trois derniers mois ont été les plus chauds jamais enregistrés, ce n'est pas possible de se contenter de trouver sa ville belle, et d'en faire un joli rapport pour dire qu'on a fait quelque chose.

Les générations futures nous jugeront beaucoup plus durement que moi.

M. BOUCHEZ.- Effectivement, sur certains points, nous allons nous rejoindre, sur d'autres, nous divergerons.

Quelles sont les conclusions tirées de ce rapport pour les actions budgétaires 2024 ?

Je vous remercie de ce beau rapport, il est beau. Rassurez-vous, Madame RABIER, nous l'avons lu, du moins la plupart, je pense. Il est plein de belles illustrations, et de quelques chiffres concrets, il faut le souligner. Je vous en remercie.

Vous indiquez dans l'édito votre début d'engagement d'une réflexion collective dans notre ville sur le réchauffement climatique. J'étais présent, le sujet était très orienté sur les îlots de chaleur, ce qui est cohérent avec les fortes chaleurs subies le mois précédent. Il nous faut aussi nous concentrer sur les déperditions énergétiques. Notre commune serait, selon la Banque des territoires, 45 % au-dessus de la moyenne française par habitant. Nous aurions un parc immobilier où environ 20 % des logements seraient en sous-performance énergétique, plus de 330 kWh par mètre carré et par an.

Ce chiffre est peut-être plus 25 % que 20 %, mais restons raisonnables.

Nous venons de prendre acte de deux rapports, dont un du SIPPPEC et l'autre du SIGEIF. Ils proposent de nous accompagner pour améliorer la performance énergétique. J'espère que vous avez fait appel à eux aussi pour avoir les bons résultats, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. C'est dommage qu'ils n'aient pas été dans notre rapport, mais vous me l'avez donné en Conseil, c'est parfait.

Vous dites que la préservation de la biodiversité et de la végétalisation sera une priorité de votre mandat.

Je partage tout à fait cet intérêt. Ne peut-on pas être plus ambitieux en visant une amélioration de la performance énergétique de notre commune, tant pour les établissements communaux que pour les habitations privées ? Il en va de la sauvegarde de la planète.

Concernant les espaces verts, les arbres notamment, forts utiles pour l'absorption, vous avez indiqué que nous avons 4 000 arbres sur notre commune. Cela ne représente que 0,085 arbre par habitant. Sachant qu'un arbre absorbe entre 10 et 40 kilos de CO₂ par an, 160 kilos à maturité, que l'empreinte carbone moyenne d'un Français est de 10 tonnes de CO₂, nous mesurons le chemin encore à faire pour diminuer notre empreinte carbone et compenser celle-ci.

Point technique, dans le rapport, vous indiquez en page 15 qu'il y a 20,5 kilomètres de pistes cyclables. Je me suis demandé s'il n'y avait pas une coquille.

Quelles sont nos propositions ?

Ajouter la maîtrise énergétique et la sobriété dans les priorités de nos actions. Vous le faites, mais vous ne dites pas que cela fait partie des priorités.

Faire une analyse précise des besoins écologiques de la commune. Si vous l'avez faite, communiquez-la.

Mesurer les consommations et fixer des objectifs d'amélioration pour atteindre 100 kWh/m²/an à horizon 10 ans, ce qui est déjà un bel objectif.

Manager par objectif les services pour atteindre ce but.

Identifier les passoires énergétiques, je rejoins Mme HUET sur ce point.

Prioriser les investissements sur la performance énergétique et la sobriété. On nous avait indiqué qu'il y aurait une analyse des bâtiments et de leurs performances. Je ne l'ai pas encore vue, mais si vous pouvez nous la communiquer, ce serait bien.

Analyser les consommations énergétiques lors des demandes de travaux ou de permis de construire. On peut essayer d'inciter la population, lorsqu'il y a des rénovations, afin qu'elles soient plus performantes sur le plan énergétique.

Inciter et accompagner les propriétaires pour la rénovation de leurs biens.

Favoriser le développement des énergies renouvelables, avec la pose de panneaux solaires. Cela pose un problème au niveau du PLU, je vous donnerai le détail, si vous voulez.

Inciter la population montrougeenne à connaître son empreinte carbone pour une meilleure identification des points d'amélioration possible.

Enfin, favoriser un meilleur équilibre d'occupation dans le logement social avec un indicateur de surface par habitant.

M. PASTEAU.- Félicitations aux services pour ce travail.

Néanmoins, on retrouve beaucoup de choses d'une année sur l'autre, ce qui est normal dans ce genre d'exercice, mais il y a aussi des choses qui disparaissent, comme le pourcentage de logements sociaux, auparavant affiché dans le rapport. Il s'élevait à 22,13 % dans les deux dernières éditions.

Sa disparition laisse imaginer toutes sortes de choses. C'est dommage, le suivi d'année en année est éloquent, surtout à mi-mandat. Avons-nous reculé en pourcentage, augmenté ? Quel est le taux de logement social ?

Vous avez mentionné l'école Rabelais rénovée énergétiquement. On peut s'en féliciter, nous avons voté pour.

Concernant la livraison, je voudrais savoir si la date de livraison de l'opération évolue par rapport au plan initial, et si oui, quelle est la nouvelle date.

Vous avez mentionné le budget vert, j'en parle donc maintenant. J'ai encore demandé le détail du budget en commission, je ne l'ai pas reçu. Si on pouvait éviter de solliciter une fois de plus la commission d'accès aux documents administratifs... Cela ne serait pas mal d'avoir les documents que vous nous promettez, et auxquels nous avons droit, car ce sont des éléments budgétaires.

Concernant la journée Montrouge Fraîcheur, mentionnée par Antoine BOUCHEZ, un conseil de l'adaptation avait été annoncé à cette occasion. Je fais une parenthèse, il y avait des petits éléments, on peut arguer, est-ce du *greenwashing* ou non d'inviter des entreprises qui font de l'argent là-dessus... Toujours est-il qu'il y avait des ateliers très intéressants et avec une montée en compétences collective prometteuse. Surtout, l'adaptation est un sujet qui exige la mobilisation de toutes les forces politiques. Je salue l'événement, ainsi que la perspective du lancement d'un conseil de l'adaptation pourvu qu'il soit un outil efficace, et non un instrument de *greenwashing*, vous le comprendrez.

Quand commencent ces travaux ?

Mme RABIER.- Sur la question du rapport sur le développement durable et les ODD, celles-ci sont fléchées chapitre par chapitre. Si vous lisez le rapport, je m'en suis tenue aux grandes lignes et aux grandes actions marquantes, mais vous avez des lignes très concrètes de toutes les actions que nous avons menées cette année. Si vous le lisez avec attention, vous verrez que ce ne sont pas des mots, ce sont des faits, il y a des chiffres. Il suffit que vous y passiez plus de temps, je pense.

Je vous rappelle que la Ville agit sur ses compétences, les compétences qui sont les siennes, et que c'est beaucoup plus compliqué d'agir sur des compétences dont elle n'a pas la maîtrise.

Le plan d'adaptation est mentionné dans l'ouverture du guide, car effectivement, ce conseil et ce plan d'adaptation au changement climatique, c'est quelque chose que nous allons construire de manière concertée, selon le souhait de M. le Maire, de manière participative. L'objectif est d'avoir une politique très globale. C'est précisément d'amortir les chocs pour les personnes les plus fragiles d'entre nous, car ce sont elles qui auront le plus à souffrir des évolutions du changement climatique.

Si nous mettons en place ce plan local d'adaptation, sur lequel nous allons travailler ensemble, c'est évidemment pour amortir ces chocs.

Sur la biodiversité, c'est une priorité, il suffit de regarder les travaux faits dans la rue. Nous supprimons des places de stationnement dès que nous pouvons, au grand dam de nos finances, parce que ce sont des redevances en moins et des dépenses en plus. Cela ne nous empêche pas de le faire. Nous achetons des pavillons au prix de la Ville de Montrouge pour les abattre et en faire des jardins, c'est un engagement particulièrement fort. D'ailleurs, nous sommes les seuls à faire cela dans les alentours.

Pour les arbres, vous avez raison, nous aimerions en planter beaucoup plus. Nous en avons planté 120 en 2023 sans compter la petite forêt urbaine, qui ne sont pas encore des grands arbres, mais nous en avons planté 300, en plus des 120. Pourquoi n'en plantons-nous pas plus ? Parce que nous sommes dans une ville construite sur des dalles, sur des réseaux, et malheureusement, nous ne pouvons pas en mettre partout, même si nous aimerions le faire. Nous n'allons pas planter d'arbres là où il n'y a pas de pleine terre, ou à cause des tuyaux. Ils ne pourront pas prendre, ce serait du *greenwashing*.

Sur l'énergie, un système de management de l'énergie est en cours, une étude sur les consommations, qui va nous aider à prioriser les travaux pour une meilleure efficacité énergétique dans les groupes scolaires. Ce sont les bâtiments les plus énergivores de la ville aujourd'hui. Le système de management de l'énergie se concentre sur un diagnostic de ces bâtiments, ce qui n'empêche pas d'agir aussi sur les autres, mais ce système de management de l'énergie est compliqué à mettre en œuvre. C'est un gros état des lieux qui, une fois terminé, permettra de prioriser. Cela permet déjà de prioriser les actions, dont certaines ont déjà été mises. C'est un outil qui permettra d'avoir une vision globale sur le sujet. Son objectif est de nous permettre d'atteindre les objectifs du décret tertiaire, qui s'impose à nous.

Le conseil de l'adaptation n'est pas du tout une invention, nous allons le mettre en place dans les mois qui viennent.

M. le Maire.- Je pense que sur ce sujet du développement durable, Montrouge est exemplaire. Je dis à Mme HUET en particulier que je pense qu'il faut mesurer ses propos, parce que donner des leçons et dénigrer ce que fait la Ville, c'est un peu facile. En réalité, tout ce que nous faisons, qui est présenté dans ce rapport, ce sont des faits, des réalités. On voit jour après jour la ville de Montrouge se transformer, se végétaliser.

C'est facile de faire des commentaires et de publier des tas de choses, même des affichages publics, en dénigrant la Ville. C'est même un peu irresponsable. Les Montrougiens se rendent bien compte de ce que nous sommes en train de faire. C'est réduire l'empreinte carbone de la ville, par tous les moyens. Cela va de la mobilité à la géothermie, en passant par l'énergie, la végétalisation, etc.

Il faudrait, à un moment, être un peu honnête et cesser de faire de la démagogie.

La mauvaise foi et les donneurs de leçon, cela suffit. À un moment, il faut regarder les choses avec objectivité.

Voilà pour terminer ce chapitre.

Nous passons au vote. Nous prenons acte que le rapport a été présenté.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

FINANCES

1 - Décision modificative n°4 au budget primitif 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-108

M. le Maire.- Lors de notre séance du 15 décembre dernier, nous avons approuvé le budget primitif, et donc, maintenant, nous vous proposons une quatrième décision modificative au budget.

En fonctionnement, en dépenses, nous inscrivons 600 000 € pour financer les dépenses nouvelles en matière de masse salariale, en particulier l'inscription de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. C'est une prime de pouvoir d'achat que la Ville de Montrouge a décidé d'instituer pour un grand nombre de ses agents. Comme il est indiqué, elle est exceptionnelle, c'est un effort important de la Ville vis-à-vis de ses agents que nous tenons à souligner. Pour compenser cette nouvelle dépense, 600 000 € sont désinscrits au titre des dépenses d'électricité grâce aux efforts de sobriété et à la baisse des prix que nous avons commentés tout à l'heure.

Par ailleurs, nous avons désinscrit également, grâce à ces mêmes efforts de sobriété et de performance énergétique, 95 491 € en matière de dépenses de gaz. Cette baisse des dépenses est compensée par de nouvelles inscriptions : 48 763 € pour le paiement des intérêts courus non échus, 30 k€ pour le remboursement des intérêts de la dette, suite à la remontée des taux variables, et 16 728 € pour le paiement de la participation Vélib suite à l'installation de nouvelles stations.

L'équilibre de la section de fonctionnement est préservé.

La DM s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Nous avons transféré 379 595 € d'un chapitre à l'autre pour le paiement d'avance, et 70 k€ sont inscrits en dépenses et en recette concernant des écritures d'ordre pour des récupérations d'avances.

M. PASTEAU.- Je reviens sur la précédente délibération, non pas pour épiloguer sur la façon dont vous avez qualifié notre travail de conseillers municipaux, mais à propos des questions laissées sans réponse, qui, me semble-t-il, sont tout à fait légitimes.

Quel est le taux de logement social dans la ville, a-t-il évolué ? Quelle est la date de livraison de l'école Rabelais rénovée ? Est-elle repoussée ? J'aimerais obtenir le budget vert détaillé.

M. le Maire.- D'autres questions sur la DM ?

M. BOUCHEZ.- Lors du vote du budget 2023, l'année dernière, je m'étais exprimé sur la surévaluation, selon moi, du budget énergie et électricité, qui passait de 1,4 million à 4,1 millions, et j'estimais qu'il y avait une surestimation de l'ordre de 1 M€. Effectivement, je me réjouis que l'on ait 600 000 € qui correspondent, d'ailleurs, à une meilleure prévision, vous avez réalisé, dans le rapport, il est indiqué une baisse de 10 %. J'ai pris connaissance de vos chiffres, je ne les ai pas, on travaille dessus, je vous félicite pour ce résultat, j'espère que cela pourra continuer.

Concernant l'utilisation de l'économie faite, elle sera en grande partie reversée au personnel.

Si nous n'avons pas voté le budget primitif, sur cette délibération, nous nous abstiendrons, puisque nous serons favorables à celle sur l'obtention de la prime pour le personnel.

Mme HUET.- En 2023, nous vous alertions déjà, dans ce Conseil municipal, sur le fait que vous empruntiez dans un paysage que personne ne comprenait ou ne connaissait exactement, et dans lequel les anticipations étaient particulièrement difficiles. Vous aviez choisi de le faire sous la forme de taux variables. Il suffisait de lire la *Gazette des communes* à l'époque pour voir que nous étions dans une situation assez trouble. Dans un article du 8 novembre titré *Dettes locales, jusqu'ici, tout va bien*, on comprend que pour la suite, c'est moins certain, et vous inscrivez désormais 30 k€ pour le remboursement des intérêts de la dette, suite à la remontée des taux variables.

Nous vous l'avions pourtant dit, est-ce que vous comptez arrêter avec cette politique ?

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas un commentaire, mais une explication de vote. C'est une petite DM, nous n'y passerons pas trop de temps. S'agissant des 600 k€ inscrits en soutien à la hausse de la masse salariale liée à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, évidemment, personne ici ne peut s'opposer à cette mesure de pouvoir d'achat pour les agents.

Cela étant dit, cette décision modificative, comme toutes les DM, ne change en rien l'économie générale du budget primitif proposé à l'assemblée en son temps. En conséquence, nous voterons contre cette décision modificative, comme nous avons voté de la même manière les décisions modificatives précédentes, qui ne changeaient en rien l'orientation de votre budget proposé en son temps face à cette assemblée.

M. le Maire.- Ce qui est important dans cette DM, c'est l'effort important consenti par la municipalité pour accroître le pouvoir d'achat de nos agents. C'est une dépense importante, mais que nous assumons parfaitement.

S'agissant des taux variables, pour répondre à Mme HUET, ils sont adossés au livret A et nous permettent de bénéficier ultérieurement de la baisse des taux d'intérêt, qui ne manquera pas d'arriver.

Tout cela est peu risqué et est maîtrisé, et moins de 50 % de notre dette aujourd'hui est en taux variable. Nous avons équilibré entre taux fixe et taux variable.

Sur cette DM, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Modification et création des autorisations de programme et crédits de paiement concernant les opérations Ginoux-Gautier, Rabelais et Schuman

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-109

M. le Maire.- Nous avons déjà approuvé la mise en place de deux AP-CP pour Ginoux Gautier et pour Rabelais, dont vous avez le tableau d'évolution. Nous vous proposons de créer une troisième AP-CP pour l'opération du parc Schuman.

S'agissant de Ginoux Gautier, elle se déroule selon le calendrier prévu. L'année 2024 sera l'année importante pour les travaux, avec 4,306 M€ inscrits. Nous achèverons normalement en 2025.

S'agissant de Rabelais, M. PASTEAU posait la question, elle se déroule, elle aussi, comme prévu. Les crédits sont de 4 M€ en 2023, 3 M€ en 2024 et 1,3 M€ en 2025, avec un taux de subvention très important pour Rabelais, notamment sur le volet performance énergétique.

L'AP-CP Schuman est estimée à 10 M€, les travaux commencent en 2024, monteront en charge en 2025 et devraient s'achever en 2026.

Mme CLAQUIN.- Notre groupe souhaite qu'il y ait un vote séparé sur chacune de ces AP-CP, qui ne sont pas de même nature, sachant qu'il y a des modifications d'AP-CP déjà votées et une création, et d'autre part, les opérations qu'elles financent sont très différentes les unes des autres.

M. le Maire.- Vous souhaitez que nous les votions une par une ?

Mme CLAQUIN.- Oui.

M. le Maire.- Nous sommes d'accord.

M. PASTEAU.- Je voudrais intervenir à propos de l'AP-CP Schuman. Le parc Schuman est une pièce de plus dans une stratégie de valorisation immobilière de la ville. Faisons venir les plus riches – je caricature, mais pas tellement –, avec un restaurant de standing dans une zone largement fournie en matière de restaurants.

À la place, pourquoi ne pas réfléchir à valoriser la qualité de vie de tous et de la biodiversité dont nous dépendons ?

Pourquoi persister avec ce projet de restaurant ? Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir davantage d'espaces verts ?

Ensuite, les buissons, pas plus que les arbres, ne sont du mobilier urbain. À cet égard, rejoignons la position exprimée dans la pétition du collectif CAPAJ – plusieurs milliers de signataires à ce jour. Concernant le danger d'une coupe rase des végétaux existants, on pourrait les remplacer par d'autres. À ce compte, nous perdons la biodiversité présente. Il nous paraît impératif, avant de procéder à la destruction de cet espace vert, d'effectuer un recensement des espèces présentes. Peut-être est-ce prévu.

L'information des voisins de cette zone, des habitants de la rue Sadi Carnot, par exemple, n'est pas au niveau de ce qu'elle devrait être, et ce n'est pas le cas non plus du Conseil municipal.

Quel est le montage économique du projet avec le restaurant, et quelles personnes privées en tireront un avantage ? Qu'advient-il des immeubles de l'avenue de la République ?

Enfin, quel est le taux de logement social de la ville ? Quand sera livrée l'école Rabelais rénovée ? Pouvez-vous nous fournir les éléments détaillés du budget vert ?

Mme HUET.- Par ailleurs, par rapport à notre vote, nous voterons contre. Nous avons une position de principe : puisqu'il n'y a pas de comité de pilotage pour ces grands projets d'aménagement avec un représentant de l'opposition, nous serons contre. Vous voyez, vous dites que nous commentons ce que vous faites, que nous sommes dans la pure démagogie, mais vous refusez de nous associer aux projets, à l'écriture des rapports et tout le reste. Tout comme vous êtes convaincu que les Montrougiens voient vos efforts pour embellir la ville, soyez sûrs que les Montrougiens voient bien que notre rôle, en tant qu'opposition, est de proposer une vision politique alternative à la vôtre. Souffrez donc que nous vous la présentions lors d'un Conseil municipal, lieu le plus propice à la présentation de ladite vision alternative.

M. BOUCHEZ.- Je vais me centrer sur un projet précis, qui est le parc Schuman. La ville a besoin d'espaces verts et d'arbres. Nous en avons actuellement 0,085 par habitant, comme je l'ai indiqué.

Ce parc a son charme et sa biodiversité. Le remodeler complètement risque de lui faire perdre ces atouts. L'agrandissement nécessite-t-il de tout refaire ? Quels sont les impacts sur la faune et la flore ?

Par ailleurs, nous demandons une réelle évaluation du projet incluant les parcelles non encore acquises (45-47 avenue de la République). Nous souhaitons de même un plan de financement clair des projets de la commune. Qui finance ? Quelles charges pour les années à venir ? Trop de questions non élucidées justifient un moratoire du projet, qui était demandé.

M. le Maire.- Sur Schuman, c'est un peu fort de café d'entendre l'opposition, notamment les écologistes, critiquer un nouvel espace vert. On ne peut pas, le matin, nous dire qu'il faut plus d'espaces verts à Montrouge, et quand on présente un projet, s'entendre dire que cela ne va pas. Je suis assez surpris par cela. En plus, je crois que l'histoire retiendra que les écologistes ont voté contre le parc Schuman.

Je comprends que vous soyez, Monsieur PASTEAU, opposé à l'initiative privée, nous, pas du tout. Le fait qu'il y ait des commerces, des entreprises dans Montrouge participe de l'attractivité et de la richesse de notre ville. Proposer un restaurant de qualité dans ce parc contribuera à son attractivité.

Vous soulignez l'intérêt de la pétition du CAPAJ. Je rappelle à l'assistance, et peut-être à Mme HUET, que c'était l'association opposée aux allées Jean Jaurès en son temps. Évidemment, c'était une très bonne initiative. Je pense que cette pétition est pour le coup une véritable caricature.

Le parc Schuman va s'agrandir de plus de 50 %, c'est ce que nous avons proposé, cela a été largement présenté et débattu avec les habitants. Nous allons planter plus de 130 arbres nouveaux dans le parc, nous allons protéger et développer la biodiversité, chère à Mme RABIER. Nous allons

déminéraliser pas mal de surfaces pour que l'eau de pluie puisse être préservée. Nous allons créer un bassin avec de l'eau, qui favorisera l'évapo-transpiration, etc.

Nous n'allons pas uniquement travailler sur le parc Schuman, puisque le projet a été étudié et présenté abondamment avant d'être présenté aux habitants. Nous allons agir sur la rue Péri entre l'église et l'avenue Ginoux. Nous allons faire le lien entre les allées Jean Jaurès et le quartier Péri-Ginoux-Gautier, de sorte que ce soit harmonisé en termes d'espaces publics. Nous allons travailler sur la Roseraie, à côté de la médiathèque, à côté de l'ARPAVIE, et sur la rue Sadi Carnot et le passage entre Ginoux et le parc. C'est l'insertion du parc dans le reste de la ville, c'est l'accroissement de son accessibilité, son embellissement, sa préservation, et tout cela pour le bien-être des Montrougiens.

C'est étonnant que les écologistes s'opposent à un parc. Peut-être l'écologie est-elle un sujet trop important pour être laissé aux écologistes, finalement, et c'est bien que nous nous en occupions.

Nous passons au vote.

M. TIMOTEO. - Et le vote séparé ?

M. le Maire. - Oui.

AP-CP Ginoux Gautier.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire. - On se souviendra qu'ils sont opposés à ce beau projet.

L'AP-CP Rabelais.*(Il est procédé au vote à main levée.)***Adopté à la majorité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

L'AP-CP Schuman.*(Il est procédé au vote à main levée.)***Adopté à la majorité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-112

M. le Maire.- Nous sommes passés de la M14 à la M57. Avec ce nouveau référentiel, nous pouvons procéder à des virements dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Nous proposons d'utiliser cette nouvelle faculté, de façon à faciliter la gestion de notre budget.

Sur cette fongibilité, y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- On comprend bien pourquoi vous voulez cela, c'est plus pratique pour vous, mais nous perdons un peu en transparence, parce que sur les transferts de crédits effectués en cours d'année, vous n'aurez plus besoin d'en informer le Conseil municipal. Nous voterons contre.

M. le Maire.- Cela permet d'être plus fluide et plus efficace, et comme nous sommes partisans de l'efficacité, nous avons fait ce choix.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

4 - Approbation des taux de fiscalité pour 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-113

M. le Maire.- Nous votons chaque année les taux pour l'année suivante. Vous avez les trois taxes dont la Ville dispose, et seulement trois maintenant. Sur le foncier bâti, sur les propriétés non bâties et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, nous proposons de maintenir les taux tels qu'ils existaient en 2023, pour 2024.

Il faut souligner que contrairement à d'autres communes pas loin d'ici, nous n'augmentons pas nos taux et nous ne pesons pas sur le pouvoir d'achat des propriétaires montrougiens qui, j'en suis sûr, apprécieront.

M. TIMOTEO.- C'est une délibération annuelle classique et nécessairement rattachée au budget, un petit « marronnier » sur lequel on a l'habitude de revenir.

Je ne reviens pas sur l'épisode passé de la suppression de la taxe d'habitation qui, comme vous l'avez rappelé à l'occasion, peut-être pas ce soir, mais en commission, fondait le lien entre habitants et projets municipaux, que ces habitants aient été des locataires ou des propriétaires occupants. Cette suppression fait aujourd'hui reposer quasi exclusivement les seuls produits de la fiscalité locale sur les propriétaires, à travers la taxe foncière sur le foncier bâti, et de façon marginale sur le non bâti à Montrouge.

Certes, l'État compense encore la perte de cette recette, mais la perte en tant que telle du pouvoir de taux donné aux communes jusqu'alors impacte ou influence de façon certaine le niveau de recettes sur lequel elles pouvaient agir.

Nous ne referons pas le débat sur ce sujet ce soir, mais je serai très intéressé d'entendre celles et ceux qui, autour de la table, ont pu soutenir la proposition, et d'entendre leurs arguments affûtés sur le sujet, parce que j'ai beau tourner celui-ci dans tous les sens, je n'arrive pas à comprendre ce qui a motivé cette suppression.

Cela étant dit, ce n'est pas l'objet central de la délibération, qui a trait au niveau de taux.

Deux remarques sur cette délibération. Premièrement, vous dites que vous souhaitez préserver le pouvoir d'achat des Montrougiennes et Montrougiens, et qu'en conséquence, vous ne relevez pas les taux de fiscalité. Très bien. Toutefois, ne laissons pas croire ou faire croire que les impôts qui seront appelés demain auprès des Montrougiennes et Montrougiens baisseront, parce que c'est faux.

Ils augmenteront de 5 %, soit le niveau de la revalorisation des bases foncières. L'augmentation de ces bases ayant déjà été de 7 % l'an dernier, même à fiscalité et à taux constant l'an dernier et cette année, l'an dernier, les Montrougiens ont payé 7 % de plus de taxe foncière, et cette année, ils paieront à nouveau 5 % de taxe foncière en plus, pour ce qui concerne les propriétaires.

Le taux reste stable, mais le chèque que chaque propriétaire foncier devra faire va augmenter.

Je ne veux pas rappeler à tout un chacun que par ailleurs, les impôts, cela a été rappelé par notre collègue M. BOUCHEZ, c'est bien sûr une affaire de taux, mais c'est aussi une affaire d'assiette, de bases foncières sur lesquelles s'appliquent ces taux. Je rappelle cela, parce que sans cette nouvelle augmentation de bases, il est fort à parier que vous auriez dû augmenter les taux cette année pour équilibrer le budget, ce qu'ont dû faire très certainement, ou ce qu'auront à faire certaines villes de notre département, quelle que soit leur couleur politique, pour boucler leur budget.

Pour illustrer ce sujet, je prends un exemple : si on regarde une ville des Hauts-de-Seine de taille similaire à la nôtre, la ville de Meudon, par exemple – ville que vous connaissez bien, avec laquelle vous avez une proximité particulière, j'imagine –, d'une taille à peu près identique à la nôtre, 46 000 habitants, le taux de taxe foncière est à peu près identique au nôtre, il est de 19,16, donc 0,02 point d'écart. Malgré ce taux identique, la Ville de Meudon collectera un produit de taxe foncière inférieur de 3,5 M €. Vous voyez bien que les bases jouent beaucoup, sur cette affaire.

Il est toujours facile de projeter des histogrammes, des graphiques avec les taux moyens d'impôt par habitant et autres taxes, mais on oublie souvent que les bases foncières fondent la richesse des villes, ainsi que la politique en matière de taux.

Deuxième remarque, il me semble, au vu du tableau proposé ce soir, qu'il y a des recettes qu'il serait juste de mieux collecter.

La tension sur le marché du logement, et encore plus sur les zones tendues de petite couronne comme la nôtre, devrait nous pousser à faire en sorte que les logements de Montrouge, 27 000 aujourd'hui, soient, si ce n'est en totalité, on ne va pas non plus avoir des propos totalement irréalistes, mais très largement destinés à l'habitation principale, car les besoins pour se loger sont nombreux quelle que soit la population, les plus jeunes, les plus âgés. Une priorité forte devrait être faite en ce sens.

(Entrée en séance de M. Le Gall à 19 h 57.)

Je pense ici notamment à la question des logements vacants ou vides, qui représentent aujourd'hui environ 7 % du parc immobilier, 1 900 logements, ou aux résidences secondaires, qui pèsent un peu moins de 5 % – 4,5 % – du parc immobilier de la Ville. Quelque chose autour de 1 200 logements.

Je voudrais que l'on ait en tête cette catégorie de logements qui aujourd'hui, grèvent la capacité de la population, qu'elle soit historiquement montrougeenne ou qu'elle souhaite venir habiter à Montrouge, à avoir accès à une partie du parc immobilier.

La contribution de ces logements vides, de ces pied-à-terre de toute nature, résidences secondaires et tout ce qu'on veut, devrait être plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On devrait, me semble-t-il, relever le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, qui sont rattachés, pour que cette contribution devienne plus incitative à leur remise sur le marché d'habitations principales.

Les taux maximums dans les Hauts-de-Seine des résidences secondaires, je m'en arrêterai là, sont de l'ordre de 20 à 25 %. Je ne fais pas référence au taux pour la strate de communes à laquelle nous appartenons, car si on regarde les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de cette strate, ils sont de l'ordre de 39 %. Je ne dis pas qu'il faille exploser le taux d'imposition de ce type de résidence, mais il me semble qu'entre le taux que l'on a aujourd'hui, qui nous permet de collecter 1,5 M€ – et j'ai cru comprendre tout à l'heure que la situation était difficile, que nous avons des problèmes de recettes, d'entrées, que nous avons des dépenses contraintes qui augmentaient – on peut aller chercher là un peu de recettes, si ce n'est taxées à 25 %, mais entre 18,4 et 25, qui est le taux maximum chez votre ami de Fontenay-aux-Roses. Nous devrions pouvoir trouver un point intermédiaire pour avoir un peu de recettes supplémentaires, permettre que ce type de logement contribue un peu plus, et inciter à les remettre sur le marché.

M. le Maire. - Merci beaucoup.

M. BOUCHEZ. - J'ai deux questions.

D'une part, lors d'un échange avec un sénateur de votre majorité, sur le thème des logements vacants ou loués de façon occasionnelle, celui-ci m'a fait part de la publication d'un décret concernant la taxe sur les logements vacants, la TLV, et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la THRS.

Il s'agit du décret 2023-822 du 25 août 2024, je vous invite à le regarder. Montrouge fait partie des communes éligibles à son application. Quelle position avez-vous face au développement des logements vacants, des résidences secondaires et occasionnelles ? Si vous voulez plus de détail sur les chiffres concernés, M. TIMOTEO en a donné, mais je peux reprendre précisément l'explosion du nombre de logements.

Deuxième question, de nombreux propriétaires sont amenés à faire des travaux dans le cadre de la législation autour du DPE. Ces travaux peuvent donner lieu à une exonération de taxe foncière pour le propriétaire, mais cela n'est possible qu'à la condition que la commune ait statué sur le sujet, ce qui ne serait pas le cas à Montrouge, me dit-on. Ce sujet a-t-il été soumis lors d'un Conseil municipal passé et cela m'aurait échappé, est-il prévu dans le futur, ou l'a-t-on complètement oublié ?

M. le Maire. - D'autres questions ?

Vous nous dites que la suppression de la taxe d'habitation n'est pas une bonne idée. Au-delà du fait que cela a permis de donner du pouvoir d'achat à beaucoup de Français, on peut déplorer la fin du lien entre les locataires et la commune. Le lien fiscal notamment. Je partage ce fait avec vous.

En matière de pouvoir d'achat, votre proposition est de dire qu'il faut augmenter l'impôt sur les résidences secondaires. Nous avons déjà appliqué une augmentation de 35 % sur les résidences secondaires, nous avons fait cet effort, il est intégré dans le taux que nous allons voter.

M. BOUCHEZ nous dit que le nombre de résidences secondaires explose, pas du tout. À Montrouge, nous en avons 1 200, c'est un peu moins de 4 %. En termes de logements vacants, nous sommes à 7 %, c'est la moyenne en Ile-de-France, c'est moins qu'au niveau national. Les chiffres à Montrouge sont tout à fait dans la moyenne. Ce n'est pas le cas à Paris, vous avez eu récemment des analyses de l'Agence parisienne d'urbanisme, disant que 20 % des logements à Paris sont des résidences secondaires ou des logements vacants. À Montrouge, ce n'est pas du tout l'explosion dont parle M. BOUCHEZ, bien au contraire.

Je pense que nos taux sont raisonnables. En effet, notre objectif est de préserver le pouvoir d'achat des propriétaires. Plutôt que d'augmenter les impôts, contrairement à ce que font d'autres voisins, quels qu'ils soient, nous préférons agir sur nos dépenses, faire preuve de sobriété, optimiser nos dépenses et essayer de conserver un équilibre en la matière.

Monsieur BOUCHEZ, vous demandez si la commune de Montrouge a institué cette exonération de taxe foncière pour ceux des propriétaires qui feraient des travaux, vous savez que non. Nous ne l'avons pas fait. Faut-il le faire ? Pourquoi pas. 400 communes l'ont fait en France. Quand un propriétaire fait des travaux, il peut bénéficier pendant trois ans d'une exonération de sa taxe foncière. Ce serait une perte de recettes pour la Ville. On peut vous renvoyer la balle : lorsqu'on fait une proposition de réduction de recettes, il faut trouver des compensations. Est-ce que vous avez des idées, à part augmenter les impôts, ce qui n'est pas notre philosophie ? Si on diminue les recettes de la Ville, notamment fiscales, il faut soit trouver de nouvelles recettes, soit réduire les dépenses. C'est ce que nous faisons, ce n'est pas facile non plus.

Comme la taxe foncière est assez faible à Montrouge, je pense que c'est la réponse à faire à ceux qui font des travaux. Nous étudierons la chose.

Sur ces taux, nous passons au vote.

Arrivée de M. LE GALL

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- M. LE GALL nous a rejoints.

M. LE GALL.- Je ne participe pas au vote, puisque je n'ai pas suivi tous les débats.

Arrivée de M. BRIET qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

5 - Tarifs communaux pour 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-114

M. le Maire.- En 2024, nous proposons de faire évoluer nos tarifs à hauteur de 2,6 %. C'est l'inflation qui est prévue dans la loi de finances 2024.

Par ailleurs, nous avons mis en place une nouvelle offre pour les seniors dans le cadre de la mission « bien vieillir ». Nous proposons d'approuver une tarification ad hoc spécifique pour les bouquets d'activités dédiés aux seniors, ainsi que cela a été présenté dans le tableau annexé.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

6 - Attribution de subventions de soutien aux associations sportives évoluant au niveau national

Rapporteur : M. VERZEELE

Délibération n°2023-115

M. VERZEELE.- C'est l'attribution annuelle des subventions aux équipes qui jouent dans nos associations au niveau national. Ce sont des remboursements de frais dus aux déplacements de ces équipes nationales. Nous proposons pour le Montrouge Football Club 17 490 €, pour le stade municipal, 6 127 €, pour les Phoenix de Montrouge, 17 794 €, et le Cercle athlétique de Montrouge, 42 273 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de Mme BADIAS qui avait donné pouvoir à M. DEVRIENDT et de Mmes MÉADEL et CROCHAT

7 - Vote du budget primitif pour 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-116

M. le Maire.- Nous allons présenter le budget pour 2024.

Ce budget s'inscrit dans un contexte assez particulier, puisque comme vous le savez, les aides de l'État diminuent pour toutes les collectivités, à Montrouge aussi. Nous allons subir une hausse de la péréquation. De nombreuses dépenses nous sont imposées, et notre autonomie fiscale, comme rappelé précédemment avec M. TIMOTEO, est réduite.

Malgré tout cela, à Montrouge, nous faisons face avec détermination à ce contexte difficile, et donc, on peut dire que nous faisons preuve d'une relative résilience, puisqu'après les chocs que nous avons connus depuis le début du mandat – la pandémie, le choc ukrainien avec l'impact sur l'énergie et l'inflation qui a suivi –, nous sommes en mesure de présenter un budget équilibré sans augmenter les impôts et en continuant d'avoir les moyens de financer nos services publics et nos investissements.

Deuxième élément, nous avons fait preuve, on l'a prouvé tout à l'heure en présentant les chiffres de consommation de gaz et d'électricité, d'une sobriété assez exemplaire, puisque nous avons fortement réduit nos consommations.

Enfin, troisième élément, dans ce budget 2024, nous proposons une mesure forte de pouvoir d'achat pour nos agents, à hauteur de près de 950 000 €, versés en deux fois, une partie cette année et une partie l'année prochaine. C'est une mesure très forte pour faire en sorte d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la Ville de Montrouge.

Pouvoir d'achat également préservé pour les propriétaires, avec un maintien des taux inchangés pour 2024.

Tout cela nous conduit à poursuivre nos ambitions en matière d'investissement. Nous allons investir beaucoup pour continuer de végétaliser la Ville de Montrouge, accroître les espaces verts et les espaces publics. Nous allons également beaucoup investir pour favoriser les mobilités douces à travers la mise en œuvre de notre plan de circulation et nos projets d'aménagement de l'espace public. Enfin, nous continuerons d'améliorer la qualité et la performance de nos équipements sportifs, éducatifs et culturels.

Nos ambitions sont intactes en la matière.

Ce budget se présente de la façon suivante, en commençant par le fonctionnement.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 92 931 429 €.

À l'intérieur de ces dépenses de fonctionnement, vous avez les grands chapitres :

- les charges à caractère général, qui sont en baisse de 9 % en 2024 ;
- les charges de personnel, qui augmentent de 3 % ;
- les atténuations de produits, + 7 % ;
- les autres charges de gestion courante, qui augmentent de 18 % ;
- les charges financières, qui augmentent de 46 % ;
- les charges exceptionnelles, inchangées ;
- l'autofinancement, qui augmente de 5 %.

Au total, un budget qui augmente de 2 %.

Dans le détail, cela donne, en charges de personnel, qui sont le premier poste de dépenses de la Ville, les éléments suivants : nous atteindrons en 2024 une masse salariale à hauteur de 50 M€, ce qui représente 57 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, + 3 % par rapport à 2023.

Quelles sont les principales mesures qui justifient cette augmentation ?

- 906 k€ sont liés à l'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures gouvernementales. Ce sont des dépenses imposées, comme je l'indiquais.
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, qui est la volonté de la Ville, 452 k€. C'est la deuxième partie de la prime, puisque la première sera versée cette année, en décembre.
- Nous aurons également le premier tour des élections européennes, qui sont à un tour, 40 k€.
- La prise en charge du Passe Navigo à 75 %, dépense supplémentaire de 35 k€.
- Les avancements de grade et les promotions internes pour 40 k€.

Les charges à caractère général, qui sont le deuxième poste de la section de fonctionnement, représentent 19 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de près de 17 M€. Ces charges sont en baisse, c'est là-dessus que nous pouvons agir, par la sobriété, des économies, de la mutualisation.

Malgré le contexte inflationniste général, nous réussissons à diminuer ces charges, d'abord par une forte baisse de l'électricité et du gaz – nous avons optimisé, nous avons fait preuve de sobriété. Nous prévoyons - 33 %, 1,3 M€ en moins sur notre facture de gaz et d'électricité en 2024.

Les atténuations de produits, troisième poste de notre section de fonctionnement, sont à hauteur de 12,465 M€, cela représente 14 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

- Pour la plus grosse part, c'est le FNGIR, qui reste chaque année inchangé, 8,8 M€.
- Le FPIC, fonds de péréquation intercommunal, est en hausse, 2,250 M€.

- Sur le FSRIF, la péréquation est également en hausse.
- S'agissant du reversement de la taxe de séjour, nous reversons une partie importante, 240 k€, à la Région, notamment.

Le quatrième poste de notre section de fonctionnement, ce sont les autres charges de gestion courante, à hauteur de 7,191 M€.

- La partie importante est le FCCT, c'est ce que la Ville de Montrouge verse à VSGP en contrepartie des compétences transférées.
- L'autre élément de ces charges de gestion courante, ce sont les subventions que nous versons à la fois au centre communal d'action sociale et aux grandes associations, Montrouge Commerces, stade Multisports de Montrouge, Ifac, etc., et aussi aux 80 autres qui nous sollicitent. L'enveloppe de subventions est en hausse du fait de l'augmentation importante de la subvention au CCAS.

Cinquième poste, les charges financières, qui augmentent elles aussi, évidemment, puisque nous avons davantage emprunté l'an passé.

- Le remboursement des intérêts d'emprunt est de presque 1 M€. Nous avons en 2023 emprunté 10 M€, moins que ce que nous avons prévu dans le budget primitif. Cela représente 1 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Ensuite, nous avons des charges exceptionnelles pour 60 k€.

Voilà l'essentiel de nos dépenses de fonctionnement.

S'agissant des recettes, elles permettent de couvrir ces dépenses, évidemment, puisque nous votons des budgets équilibrés.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- atténuations de charges, pour 300 k€ ;
- produits des services et du Domaine, en augmentation de 3 % ;
- impôts et taxes, c'est inchangé ;
- fiscalité locale, en augmentation de 4 % à hauteur de 47 M€, c'est la part la plus importante ;
- dotations participations, en baisse de 1 % ;
- autres produits de gestion courante, en baisse de 12 % ;
- autofinancement, en augmentation de 109 %.

Le total est de 92 M€.

La fiscalité locale est le premier poste de recettes, il représente 52 % de nos recettes, pour 47 M€.

- ✓ Les produits de fiscalité évoluent, car comme on l'a dit, les bases augmentent. C'est une décision, d'ailleurs, de l'État, une bonne décision, qui nous permet d'avoir des recettes en hausse.
- ✓ Les produits de mutation sont estimés à la baisse, puisque nous vivons une crise importante dans le secteur immobilier. Les droits de mutation l'an passé étaient à 4 M€, nous les attendons à 3,5 M€. C'est une prévision optimiste.
- ✓ Le produit de la taxe de séjour est en hausse sensible, 1 M€, par rapport à 700 k€ l'an passé.

Deuxième poste de recettes, les attributions de compensation de la Métropole du Grand Paris. Cela ne change pas chaque année, depuis 2016, il n'y a pas eu de transfert nouveau, c'est 21 M€.

C'est la taxe professionnelle d'autrefois que nous n'avons plus.

Le troisième poste des recettes de fonctionnement, ce sont les produits des services et du domaine qui augmentent, parce que nous faisons en sorte que le domaine de la Ville crée des richesses.

- ✓ L'occupation du domaine public augmente, puisque nous avons augmenté les tarifs et que nous sommes très vigilants, cela représente 742 000 € en 2024.
- ✓ Le stationnement est également en hausse, à 2,645 M€.

Nous optimisons donc nos recettes.

Quatrième poste, les dotations et participations, qui représentent 10 % de nos recettes réelles de fonctionnement, cela baisse chaque année, malheureusement.

- ✓ La DGF diminue, à 2,835 M€.
- ✓ Nos recettes des différents partenaires institutionnels diminuent également à hauteur de 6,089 M€. Ce sont essentiellement les participations de la CAF.

Le cinquième poste, ce sont les autres produits de gestion courante, essentiellement le revenu des immeubles, qui reste stable. C'est en légère baisse en 2024.

S'agissant de l'investissement, notre autofinancement diminue. Il est attendu en 2024 à hauteur de 5 M€. C'est la conséquence logique de la réduction de nos recettes.

Ces dépenses d'investissements se répartissent de la manière suivante :

- les dépenses d'équipements constituent la part la plus importante. En 2024, nous allons investir 26 M€. C'est un peu moins qu'en 2023. Nos projets se réalisent. Nous les menons conformément aux AP-CP que nous venons de voter ;
- emprunts et assimilés, qui augmentent de 11 %, à hauteur de 3,5 M€ ;
- participations, créances 25 k€ ;
- autres immobilisations financières, 3 k€ ;
- autofinancement, 480 k€.

Le total d'investissements en prévision est de de 30,593 M€.

Sur les équipements, le détail est le suivant :

- ✓ Les grosses parts sont l'aménagement urbain et les parcs et les espaces verts, c'est notre priorité : végétaliser la ville, développer l'agriculture urbaine, mettre en œuvre nos projets, le parc Schuman et la poursuite de tous les espaces dont nous avons parlé tout à l'heure, Péri-Ginoux-Gautier, etc., planter des arbres.
- ✓ Aménagement et requalification d'espaces publics : nous allons lancer, à partir de janvier prochain, Verdun-Barbara, nous continuons Ginoux-Gautier, et le secteur IMP rue de la Vanne, une partie du financement de ce projet est financé pour l'essentiel par VSGP.
- ✓ Foncier et immobilier pour grands projets, 1,266 M€.
- ✓ Développement du commerce local, 20 000 €.
- ✓ Travaux de voirie, d'éclairage public 1,018 M€. C'est le gros volet qu'évoquait Mme RABIER, le SDAL, sur lequel travaille M. MOULY.

Ensuite, sur les autres équipements :

- ✓ Éducation, 4,111 M€ :
 - la poursuite du grand projet Rabelais, suivi de près par Mme COLAVITA ;
 - l'entretien et rénovation des bâtiments scolaires comme chaque année ;

- le mobilier et les équipements scolaires. C'est un effort important pour nos bâtiments scolaires.
- ✓ Petite enfance, un très gros volet investissement également, avec des projets qui avancent bien, grâce à Mme FAVRA.
 - l'entretien et rénovation de nos crèches ;
 - le projet de l'aménagement Gambetta, qui va permettre de mutualiser deux jardins d'enfants ;
 - le projet de la maison de la parentalité qui, lui aussi, avance.
- ✓ Jeunesse, 171 k€. Nous continuons de rénover les clubs 8-13 et les centres de loisirs.
- ✓ Santé et social : cela représente presque 1 M€.
 - nous continuons notre programme d'accessibilité ;
 - nous accélérons sur la maison des séniors, dont on a découvert qu'elle était bâtie sur des carrières. Nous allons continuer.
- ✓ Ensuite, nous allons continuer également d'investir dans le sport, un peu moins cette année, 72 k€, parce que nous avons l'an dernier fait beaucoup d'investissements, qui d'ailleurs ne sont pas terminés. Je pense aux bulles du stade Maurice Arnoux, aux tribunes et à tout ce que nous avons fait à Maurice Arnoux, et au stade Jean Lezer.
- ✓ Culture, 1,037 M€. Nous continuons d'entretenir et de rénover nos bâtiments culturels.
- ✓ Sécurité, 357 k€. Nous continuons de déployer nos caméras dans la ville et d'équiper notre police municipale, qui se porte très bien.
- ✓ Équipements techniques. Nous entretenons nos bâtiments, nous rénovons le parc roulant de la Ville pour qu'il soit le plus électrique et le plus silencieux possible, afin de réduire son empreinte carbone.
- ✓ Nous avons également un budget rénovation du parc privé de la Ville, 152 k€.
- ✓ Pour l'administration générale, 2,7 M€, pour le SME dont parlait Mme RABIER, le système de management de l'énergie, l'entretien et la rénovation des bâtiments administratifs, la prévention incendie, le schéma directeur numérique, suivi de près par Pascal HUREAU, qui avance bien également.
- ✓ Enfin, 351 k€ pour les budgets participatifs, dont 300 k€ pour les budgets participatifs déjà connus, et 50 k€ pour le budget des jeunes.

Emprunts et assimilés, deuxième poste de dépenses en investissement, 3,560 M€.

Nous remboursons le capital au titre de l'année 2024, à hauteur de ces 3 millions.

Ensuite, troisième poste de dépenses, les immobilisations financières et les participations, à hauteur de 28 700 €. C'est notamment l'apport en capital de l'Agence France Locale décidé lors du dernier Conseil, et auprès de laquelle nous allons souscrire des emprunts.

Ensuite, les recettes d'investissement, pour financer ces dépenses.

Nous avons, comme recettes :

- des dotations, fonds divers et réserves, à hauteur de 2,7 millions ;
- des subventions. Chaque projet nous permet de solliciter des subventions et elles sont en hausse en 2024 ;
- des produits de cession, qui sont moins importants, puisque nous avons beaucoup vendu en 2023 ;

- emprunts et dettes assimilés, qui diminuent, puisqu'on prévoit, de budget à budget, d'emprunter moins, même si la réalité est, on le verra au CA, qu'on n'a pas emprunté les 20 millions projetés pour 2023 ;
- l'autofinancement est ISO de budget à budget, avec 5 % de hausse.

Le total de recettes permet d'équilibrer les dépenses à hauteur de 30,593 M€.

Dans le détail, le premier poste de recettes, ce sont les emprunts et dettes assimilées, à hauteur de 15 M€, en baisse.

Les subventions sont le deuxième poste de recettes, 4,4 M€, avec :

- ✓ Le Contrat départemental 2024-2026, que nous avons déjà négocié, que nous signerons bientôt avec le département des Hauts-de-Seine. Un million d'euros en 2024, sachant que c'est 2024, 2025 et 2026.
- ✓ Le Fonds vert, 1,6 M€.
- ✓ Le SIPPEREC, 135 k€.
- ✓ Le Fonds Énergie, 1,145 M€.
- ✓ Ile-de-France Nature, 500 k€, pour le magnifique projet du parc Schuman.

Les dotations et fonds divers sont le troisième poste de recettes, pour 2,7 M€. Cela augmente aussi :

- ✓ Le FCTVA est en hausse, car nous avons beaucoup investi, et c'est réalisé en n+1.
- ✓ Taxe d'aménagement, inchangée, à 200 k€.

Les cessions diminuent. Nous prévoyons de céder, en 2024 : le 37, 82 et 111 République, le 10 rue Sadi Carnot, le 66 rue Louis Rolland, le 9 rue Pierre Brossolette, le 9 rue Georges Bouzerait et le 108 avenue Ginoux.

La structure de notre dette est équilibrée, avec un encours total de 25 M€, presque 26 M€. La moitié en fixe, la moitié en variable, avec un peu plus de fixe que de variable, à 60/40, avec un taux moyen de 3,73.

Ensuite, notre dette respecte la charte Gissler, avec un risque faible.

Soldes d'épargne et solvabilité financière :

Nos épargnes évoluent positivement, et s'agissant du solde de notre solvabilité financière, en particulier notre capacité de désendettement, nous empruntons un peu plus. Nous passons de 5 années à 5,3, ce qui est largement en deçà des 12 ans, qui est le seuil critique en matière d'endettement. En la matière, nous avons encore des marges de manœuvre, mais notre épargne nette diminue un peu et progressivement. C'est la suite logique de la réduction de notre autofinancement, mais elle est aujourd'hui suffisante pour rembourser le capital de la dette et financer notre investissement, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure.

Budget vert. Comme l'an passé, nous avons proposé une analyse de notre budget tenant compte de la réduction de l'empreinte carbone de la ville, l'impact de nos choix sur la transition écologique. On voit qu'une bonne partie de nos dépenses sont positives pour le climat, pour la planète.

En vert, c'est ce qui est très favorable, l'agriculture urbaine, l'entretien des espaces verts, l'aménagement du parc Schuman, le plan arbres, on en a beaucoup parlé. C'est ce qui est ressorti de la présentation du rapport sur le développement durable.

En vert clair, ce qui est plutôt favorable : la rue de la Vanne, Jean Moulin, Ginoux, etc.

Neutre, c'est ce qui est relatif à l'acquisition et l'entretien des bâtiments scolaires.

Un certain nombre de dépenses sont aujourd'hui inclassables, mais c'est assez faible.

Il y a enfin des dépenses défavorables, notamment lorsqu'on intervient sur la voirie ou que l'on organise des événements. Cela produit plutôt du carbone que de le réduire. Cela représente des dépenses aussi relativement modestes.

Mme RABIER. - Je rappelle que la méthode que nous avons utilisée est celle qui est en ligne, produite par l'institut I4CE. Cette méthode a évolué. C'est un outil expérimental que nous avons utilisé pour la deuxième année consécutive, mais qui a évolué entre l'année dernière et cette année, notamment sur la classification des différentes actions.

Le guide qui existe aujourd'hui est plus précis, les actions sont classées de manière plus aisée grâce au guide complet en ligne. L'important, c'est rappelé dans le document de présentation de la démarche, est surtout de regarder la part du budget utile, qui est favorable et très favorable à l'environnement. C'est surtout sur la réduction de la part défavorable qu'il est intéressant d'agir.

Pour donner quelques ordres de grandeur, cette année, sur le climat, le budget d'investissement est à 66 % favorable ou très favorable au climat.

Toutes les lignes budgétaires sont analysées pour voir si elles correspondent à quelque chose de favorable ou défavorable.

La part défavorable, strictement défavorable, est à 2,7 % pour le climat uniquement.

Pour le fonctionnement, c'est plus compliqué, car sur celui-ci, la masse salariale est sortie de l'analyse. Nous pourrions en reparler, mais l'élaboration du budget vert, l'analyse pas à pas est en ligne sur le site d'I4CE et de l'Association des maires de France.

M. le Maire. - Y a-t-il des questions ?

M. TIMOTEO. - Avant d'entrer dans la maquette budgétaire et sur quelques lignes plus précisément, je voudrais faire une remarque liminaire sur vos mots d'introduction, sur les indications qui étaient sur la diapositive projetée, sur un point particulier, celui du moment où nous votons ce budget aujourd'hui. Un de vos arguments, au titre du vote ce soir, est qu'il donnerait une visibilité accrue à compter de ce soir aux élus et aux services, dès le 1^{er} janvier prochain.

Notre groupe est un peu réservé sur cette lecture, car de fait, nous aurons ce soir une décision imparfaitement éclairée, puisque nous ne savons pas exactement, en termes de recettes, quelle sera la valorisation exacte des bases. On sait que c'est de l'ordre de 5 %, mais est-ce que c'est 4,7 ou 5,1, on n'en sait rien. On ne le sait pas ce soir, j'ose espérer que les services le savent et que le directeur général des services est au fait sur ce point. Nous ne savons pas quel sera l'excédent budgétaire de l'année 2023, qui impactera en recettes, soit en investissement soit en fonctionnement, le budget 2024.

Malgré ce que vous pourrez nous dire et toutes les contorsions que vous ferez pour me démontrer le contraire, nous aurons une décision imparfaitement éclairée de manière mécanique, quels que soient les débats que nous aurons ensuite. Il me semble que l'on pourrait revenir, pour la bonne transparence et la clarté du budget, à un vote comme cela a déjà été fait dans les années précédentes, au cours du premier trimestre de l'année qui vient, 2024 – comme, d'ailleurs, le cadre réglementaire l'autorise, puisque la date limite pour voter un budget est le 15 avril de l'année N –, et que c'est le chemin qu'ont pris beaucoup de communes, ainsi que le département des Hauts-de-Seine, alors qu'il avait une pratique identique à celle que nous avons ce soir, au motif que l'information des élus devait être la plus complète possible au regard de la maquette proposée.

Rien ne nous interdirait, comme nous l'avons fait par le passé, du temps où vous étiez rapporteur au budget lors d'une mandature précédente, d'avoir des ouvertures anticipées de crédits en début d'année et d'attendre que les choses se précisent pour avoir un budget le plus complet possible, qui nous évite de faire des décisions modificatives au regard des informations arrivant ensuite.

Ce propos liminaire fait, j'espère que vous pourrez dès l'an prochain accéder à cette demande, parce que nous y gagnerions tous, majorité et opposition, dans l'échange que nous pouvons avoir sur ce document budgétaire.

Pour ce qui est du budget lui-même, et donc, de la maquette budgétaire proposée ce soir, un budget à 123,5 millions, un premier constat, et vous l'avez dit, est sa baisse globale : 5 M€ en moins par rapport à l'an dernier, baisse nettement marquée sur la section investissement.

Du côté des recettes de fonctionnement, le produit de fiscalité connaît une hausse de 2 M€ du fait de l'augmentation des bases foncières. Cependant, sur ces recettes de fonctionnement, on reste un peu dubitatif sur les évolutions attendues des droits de mutation. J'ai entendu que vous aviez fait une petite incise sur le scénario optimiste proposé ce soir, puisque la baisse de DMTO proposée, de l'ordre de 12 %, de mémoire, me semble largement sous-évaluée au regard de la situation réelle du marché immobilier, qu'il soit à usage professionnel ou privé. Les deux marchés sont en crise et cette baisse estimée de 12 % est très optimiste quand on regarde les niveaux de baisse qui vont impacter d'autres collectivités, qu'elles soient communales ou départementales, même régionales, bien sûr, qui sont plutôt de l'ordre de 20 à 30 % que d'une dizaine de pourcents, comme vous l'évoquez ce soir.

Il eut été sage d'avoir un scénario réel, en tout cas réaliste, et pas celui-là.

Sur la taxe de séjour, sur les recettes, je vois que vous estimez que nous aurons, en tant que ville de petite couronne, un petit effet Jeux Olympiques, avec l'augmentation de la taxe de séjour, qui croît d'environ 40 %, 700 000 à 1 M€, je n'ai pas fait le calcul exact, mais qui croît beaucoup.

En proportion, nous allons reverser plus que ce que nous allons recevoir, mais c'est autre chose.

Sur les recettes de fonctionnement, je vois que les familles seront encore largement mises à contribution, puisque les recettes issues des services périscolaires et enseignement sont attendues en hausse de 15 %. Quand vous dites vouloir être attentifs au pouvoir d'achat des Montrougiennes et Montrougiens, sur cette ligne spécifique, j'ai du mal à trouver la traduction dans ces augmentations de recettes que vous proposez.

Sur les dépenses de fonctionnement, le premier de ces postes reste, comme d'ailleurs dans toutes les collectivités, les charges de personnel, plus de 50 % des charges. Elles sont en hausse de quelques pourcents, 3 %, ce n'est pas non plus extraordinaire, eu égard au contexte inflationniste que l'on a aujourd'hui.

Ces 3 %, comme rappelé, sont du fait notamment de la revalorisation du point d'indice et de la prime de pouvoir d'achat, sur laquelle je ne reviens pas, nous nous sommes exprimés tout à l'heure sur ce point.

Cette faible augmentation des charges de personnel, en réalité, ne doit pas cacher le fait que le nombre de personnels, le nombre des agents lui-même est en baisse, d'une part, et avec encore plus d'agents contractuels en leur sein.

Je me cale bien sur le budget primitif, et non pas sur le compte administratif. Au budget primitif de 2024, le nombre d'agents contractuels estimé est de l'ordre de 20 % du total des agents. Il passe cette année à 25 %, et on est sur une courbe ascendante de la précarisation des agents publics, puisque cette proportion d'agents contractuels est en large progression.

En 2024, toujours sur les emplois, à ce budget primitif 2024, on a inscrit exactement 1 052 emplois permanents à temps complet, qui sont budgétisés, contre 1 108 emplois au même budget primitif deux ans en arrière. En deux ans, on a déjà perdu 55 emplois sur la carte des emplois budgétisés.

Si ce n'était que cela, cela irait, mais une fois que l'on a les emplois budgétisés, nécessaires au fonctionnement des services, des projets qui vont être déroulés, encore faut-il regarder les postes réellement pourvus.

C'est une chose d'identifier une ligne, c'en est une autre ensuite de pourvoir ce poste avec un agent pour faire le travail attendu.

Quand on regarde dans ce budget primitif ces emplois effectivement pourvus pour l'année, on n'est plus à 1 100 emplois mais à 859 emplois en ETP. Ces mêmes emplois étaient de l'ordre de 980 au budget primitif d'il y a deux ans, en 2022, 985 en 2023. Sur deux années, au budget primitif, en ce qui concerne l'emploi effectivement pourvu, on a perdu 121 emplois sur les trois dernières années, ce qui fait que l'on est très près, si ce n'est bien plus élevé que 20 %. À peu près 20 % des emplois prévus au budget ne seront pas pourvus, on sait qu'ils ne seront pas pourvus. On ouvre les lignes budgétaires, mais on sait que ces postes ne seront pas pourvus, puisqu'on serre les boulons un peu partout.

Sur les charges à caractère général, nous notons, et nous partageons, je pense, ce point positif qui est la baisse de la facture énergétique. Tant mieux, les efforts ont été évoqués tout à l'heure, nous espérons tous qu'ils se poursuivront. Tout cela est plutôt positif, ces factures énergétiques impactent un peu moins les comptes. Cela nous rappelle d'ailleurs l'urgence qu'il y a à développer l'usage des énergies renouvelables dans notre ville, terrain sur lequel la ville de Montrouge a encore quelques marges de progrès, pour ne pas dire plus.

Sur ces charges à caractère général, on peut aussi regretter, et nous le regrettons, que certains postes de dépenses soient encore à la baisse cette année – j'en prends quelques-uns, je ne vais pas tous les lister : les fournitures scolaires, une nouvelle fois à la baisse, les dotations pour la médiathèque, côté culture, une nouvelle fois à la baisse, etc., il y a plusieurs lignes –, quand d'autres dépenses, elles, se voient nourries, en tout cas soutenues par une augmentation substantielle.

Je pense aux dépenses de communication et de notoriété à votre service : + 15 % d'augmentation pour la ligne « fêtes et cérémonies », passant de 735 k€ à près de 845 k€.

Des catalogues, de la communication, du papier glacé, dont nos boîtes aux lettres sont abondamment nourries ces derniers mois – comme s'il n'y avait pas d'autres moyens de communiquer aujourd'hui avec les habitants –, qui, bientôt, atteindront les 800 k€. On budgétise 780 k€ de frais de catalogues et imprimés divers. De ce côté, il y a quand même des choses qui posent question.

Du côté de l'investissement, les dépenses sont en baisse de 7 M€, avec 3,5 millions de moins sur les équipements de services au public. Vous l'avez dit, moins pour la petite enfance, moins pour la jeunesse, moins pour l'éducation, moins pour la santé et le social, moins pour le sport également, mais plus pour la sécurité publique et pour les caméras.

On voit bien l'orientation : moins pour l'éducation et le social, plus pour la sécurité. Chacun comprendra l'orientation donnée à tout cela.

Cela étant dit, on se serait aussi par ailleurs attendu, dans le contexte actuel, à ce que des efforts soient faits spécifiquement sur certains secteurs. Je pense notamment à la petite enfance, qui manque cruellement d'équipements publics, de crèches publiques, mais il est vrai que vous semblez avoir choisi plutôt de fermer ce type d'équipement. Je pense à la fermeture de la crèche du 11 novembre, qui est peut-être l'annonce d'un mouvement de passage à un autre mode de gestion de ce type d'équipement qui devrait, selon nous, rester dans le giron public, dans sa gestion, en tout cas.

On se serait aussi attendu à voir aboutir certains projets, dont on a déjà eu écho ici. Je pense notamment au projet de cuisine centrale. Nous avons eu beaucoup de jolies présentations en communications diverses, et de délibérations diverses et variées ces dernières années. Cela fait plus de 10 ans que l'on attend cet équipement pour le bien manger, pour tout le « bien », bien compter, tous les trucs un peu communicants, mais en réalité, on aurait aimé que vous disiez, au moment où on discute ce budget, que finalement, ce projet est abandonné. On peut se tromper, ce n'est pas grave, mais puisque je vous ai entendu à plusieurs reprises dans les réunions de quartier dire que vous souhaitez dire la vérité aux Montrougiens, c'est vrai, vous pouvez avoir un discours en ce sens.

Allez jusqu'au bout et dites la vérité, qui est que cette cuisine centrale ne verra jamais le jour, parce que le projet est mort. Nous avons quelques centaines de milliers d'euros en parts sociales dans cette société publique locale, qu'il va être urgent de récupérer.

Moins de crèches, nous n'aurons pas la cuisine centrale, je ne sais pas comment on va continuer sur cette ligne. Sans doute, d'ailleurs, ces équipements de la petite enfance et de la confection des repas tant attendus par les familles seront-ils servis à l'avenir par des structures privées. C'est le chemin que cela prend, quand on entend les annonces faites hier soir sur le nouvel équipement de petite enfance sur le site des anciennes Éditions Législatives, qui sera donc un équipement privé, en DSP, mais privé. Tout cela est convergent, bien évidemment, avec la réduction des effectifs municipaux que j'évoquais tout à l'heure.

Tout cela se tient et on voit bien le cheminement qui est pris.

Pour terminer, une petite réflexion, une dernière remarque, sur les budgets participatifs que vous avez évoqués rapidement. Je pense que c'est un point sur lequel on peut avoir un peu de discussion, car si on croit vraiment à ce type de participation citoyenne, il me semble qu'il serait enfin temps d'y consacrer un budget substantiel. Il est aujourd'hui équivalent à 1 % d'un budget d'investissement, 350 000 sur 30 millions d'investissements. C'est 1 % du budget investissement, c'est le plancher pour toutes les villes les moins engagées sur ce type de sujet. Et donc, il nous semble, dans notre groupe, que les Montrougiennes et Montrougiens méritent mieux sur cet aspect, et qu'on pourrait faire un effort substantiel pour accroître ce budget participatif et associer encore plus largement la population aux choix d'investissements qui pourraient être faits dans cette ville.

M. PASTEAU. - Sur le système de management de l'énergie, la convention, je n'ai pas bien compris, parce que je l'ai vue dans les dépenses d'investissement à hauteur de 1,2 M€. Or la convention dont nous allons délibérer prévoit que la Métropole du Grand Paris en financera le paramétrage. Je voulais savoir ce qui justifiait que cela figure dans les dépenses d'investissement. Je n'ai peut-être pas bien compris les explications précédentes.

Vous avez mentionné l'augmentation de la subvention du CCAS qu'il faut relativiser, puisqu'on reste 150 000 € en dessous du niveau d'il y a deux ans.

Si vous cherchez à revenir au niveau précédent, je vous suggère de puiser un peu d'argent dans le budget couvrant le dispositif de vidéosurveillance, qui est à 357 k€.

Sur les ressources humaines, la hausse prévue de la masse salariale reste à réaliser. Nous avons précédemment discuté de la difficulté à recruter dans les métiers en tension, et vous menez des actions dessus. Je pense à ce tract « devenez animatrice ou animateur », qui recherche des profils sans diplôme et sans expérience. Cependant, le recrutement n'est pas suffisant. Il faut aussi un encadrement et cela passe par la formation, et l'accès à la formation passe par la contractualisation, la titularisation des personnels périscolaire et leur inscription dans un parcours de montée en compétences. Les formations peuvent être notamment sur le repérage des violences sexuelles faites aux enfants.

La Ciivise, commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, préconise la formation de tous les professionnels en contact avec les enfants à la pratique du questionnement systématique. C'est la préconisation numéro 11 de son rapport du 17 novembre dernier.

J'en profite pour évoquer la préconisation n°7, qui évoque la mise en place d'un rendez-vous de dépistage et de prévention à l'école primaire. La Ville doit songer à sa part de responsabilité dans l'effort national qu'il reste à mener.

J'ai encore quelques questions. Quel est le taux de logement social dans la ville ? Quand l'école et le gymnase Rabelais réhabilités seront livrés aux Montrougiens ? Votre silence continu, dans ce Conseil, face à cette question légitime, est inquiétant, parce que c'est 2025.

Sur le budget vert, j'ai une proposition et j'aimerais savoir ce que vous en pensez : celle d'inclure dans le périmètre les budgets annexes et les contrats de délégation.

Quitte à ajouter votre pierre à la méthode choisie, celle d'I4CE, je refais une proposition des années précédentes : apporter une lecture environnementale aux emprunts contractés auprès des institutions bancaires, toutes n'ayant pas le même passif.

Enfin, j'aimerais obtenir les éléments détaillés du budget vert.

M. LE GALL.- Vous avez été élu en 2020 sur un programme, vous avez bien évidemment tout loisir de le dérouler. Mon propos sera plutôt un propos technique, quoique moins fouillé que celui de mon collègue TIMOTEO.

Je me suis borné à regarder la trajectoire de notre budget, puisque c'est là le plus inquiétant, dans la mesure où cela fait désormais bientôt quatre ans que vous êtes aux manettes.

Si on revient en 2020, et que l'on regarde quel était l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, on voit que l'épargne de la Ville était plutôt intéressante, quoique déjà à l'époque un tout petit peu bidouillée, grâce au fait que vous ayez puisé dans l'excédent de fonctionnement mis en place par votre prédécesseur, que vous aviez commencé déjà à amoindrir à la suite de votre élection. Mais surtout, on voit qu'entre 2020 et 2024, sur la fiscalité directe payée par les Montrougiens, 10 M€ supplémentaires sont payés par les Montrougiens.

On voit également sur le produit des Domaines que 3,5 M€ supplémentaires sont payés par les Montrougiens, on a donc augmenté la fiscalité. On a augmenté également le recours demandé à l'usager, 600 k€ sur le stationnement, 900 k€ sur le social – ce sont beaucoup les parents pour les crèches –, 900 k€ également sur l'enseignement – ce sont la cantine et les services que la commune dédie notamment au temps périscolaire –, 500 k€ sur le domaine public. Mon collègue Christophe CARLI ne me contredira pas. Les commerçants versent également leur obole.

Malgré ces 13,5 M€ supplémentaires de recettes, vous n'avez pas été capables de juguler les dépenses. Un certain nombre d'entre elles sont des dépenses contraintes, on en a parlé ici, vous avez dû subir l'augmentation des fluides, notamment de l'électricité et du gaz.

Vous avez également dû subir l'augmentation, et c'est heureux, d'une partie de la masse salariale pour nos agents. Je ne répéterai pas ce qu'a dit M. TIMOTEO, je donnerai des chiffres complémentaires sur la répartition entre les agents titulaires et les agents contractuels.

Est-ce que cela conduit à une paupérisation de la fonction publique, on peut peut-être en discuter, car il est fort probable qu'une partie de ces contractuels sont des catégories parfois sur le haut du spectre. On passe quand même, j'ai regardé les chiffres sur la rémunération des titulaires de 16,4 millions en 2020 à 16,5 millions en 2024. En revanche, sur la partie de la rémunération des non titulaires, on passe de 8,5 millions à 10,1 millions. Ce n'est pas sans laisser perplexe quant à l'attractivité de la commune pour les fonctionnaires titulaires.

En 2024, vous nous avez montré l'épargne nette, elle diminue parce que vous n'avez pas fait attention au cycle économique. On vous avait dit, sans vouloir faire de leçon, qu'il eut mieux valu s'endetter en début de période lorsque les taux étaient bas et augmenter la fiscalité aujourd'hui, même si c'est toujours douloureux d'avoir à l'augmenter. Et donc, il vous reste à peine un peu plus de 1 M€, une fois que vous avez remboursé le capital de l'emprunt. Je le rappelle pour les personnes moins spécialistes, rembourser le capital de l'emprunt est une dépense obligatoire. Il vous reste un million pour financer 26 millions, c'est ce que vous nous promettez sur 2024. Le taux d'autofinancement net est très bas. Les ratios vont continuer de se dégrader, on en a parlé lundi dernier, vous allez mobiliser 5 M€ d'emprunts qui ne sont pas dans les chiffres, issus de 2023. Vous allez encore mobiliser de l'emprunt en 2024.

La capacité de désendettement que vous réussissez à maîtriser tout juste en cette fin d'année à 5,3 années risque d'aller assez vite autour de huit ans l'an prochain. À la vitesse où cela va, comme votre épargne continue de diminuer, que l'endettement continue de progresser, le seuil des 12 ans

que vous nous dites assez éloigné et les marges de manœuvre que vous nous promettez, malheureusement, ne seront pas au rendez-vous.

Pour finir, deux exemples. M. TIMOTEO m'a fait sourire concernant les catalogues et les imprimés, parce que j'ai fait aussi le petit comparatif : depuis 2020, au budget, 230 k€, catalogues et imprimés. 2024, bienvenue dans le digital, 780 k€. Nous pouvons, je pense, collectivement nous en féliciter, et rien que pour cela, la plupart des conseillers et des adjoints ne devraient pas voter ce budget.

Dernière chose sur les subventions aux associations, puisqu'on pourrait se dire que vous augmentez les subventions aux associations, là aussi, la dynamique est assez cruelle, plus de 100 k€ de moins l'an dernier pour les quatre principales associations. On nous avait dit que ce serait ponctuel, c'est du ponctuel qui va durer.

Enfin, je n'ai pas vu cette année de subvention pour l'ensemble des enseignements et des divers scolaires, que ce soit le collège ou le lycée. En 2020, nous avons voté 75 k€ pour les différents collèges et lycées publics. On voit bien là aussi quel est votre optique, plutôt un financement de l'enseignement privé.

Vous avez été élu sur ce programme, ce sont vos choix. Pour l'instant, nous devons patienter en espérant que l'avenir sera beaucoup plus radieux en 2026.

Mme HUET.- Quelques remarques complémentaires, qui seront moins longues que mes collègues, qui sont spécialistes. Une remarque d'ordre général sur le budget de fonctionnement, sur la partie de dépenses : j'avoue que je ne comprends pas comment on est censé se prononcer efficacement quand il y a des intitulés « autres » et « divers » dans quasiment chaque catégorie. Ces catégories représentent près de 1,2 M€, près de 1,3 % du budget total. Je ne sais pas comment on est censé faire pour savoir ce qui se cache derrière ces catégories. L'une d'elles inclut peut-être l'expérimentation des territoires zéro chômeur longue durée. C'était une promesse de votre campagne en 2020. Qui sait...

Sur les remarques d'ordre général, toujours, sur le budget investissement, on a vu une grosse baisse par rapport à 2023, que tout le monde a notée. On en déduit qu'il va falloir encore attendre pour la géothermie.

Sur les remarques précises, sur le budget de fonctionnement, dans la partie dépenses, j'ai une interrogation sur les frais de gardiennage, qui passent de 93 k€ à 69 k€ : comment peut-on expliquer une telle baisse ? Peut-être êtes-vous en train d'externaliser le service.

En 2023, vous diminuiez d'un tiers le montant des subventions accordées aux écoles pour les fournitures. C'était déjà un montant exorbitant, mes collègues l'ont noté. Vous continuez cette année avec une baisse de quasiment 5 %. Comment justifiez-vous ces baisses annuelles ?

En revanche, dans la partie recettes de fonctionnement, vous prévoyez une hausse de près de 17 % des redevances de services à caractère social. De quoi s'agit-il ? De même pour les redevances des services périscolaires et enseignement, qui augmentent de 15 %, comme l'a souligné M. TIMOTEO.

Pourtant, au dernier Conseil, nous devons statuer sur les impayés des familles, notamment pour les frais de cantine. Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir la grille des tarifs, pour prendre en compte la crise sociale en cours, puisqu'il y a de plus en plus d'impayés, et prévoir la gratuité pour toute une partie de familles dont le quotient familial est le plus bas ?

Enfin, je souhaiterais comprendre comment les recettes de la participation de la CAF baissent de 20 %.

M. BOUCHEZ.- Vous posiez la question du financement des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, je vous ai dit que oui, j'ai des propositions, je vais vous les faire.

Je propose que nous revoyions la taxation des résidences secondaires et occasionnelles, comme cela a été proposé, pour favoriser les rénovations et éviter le basculement de certains logements occasionnels, pour ne pas dire Airbnb et Abritel.

J'ai une réponse, et cela me semble effectif et bon pour la commune.

Lors du Conseil du 28 septembre, nous avons fait une intervention sur la situation de Montrouge, que vous aviez écourtée au bout de 12 minutes, sur « l'état de l'union » de notre commune. Le texte intégral prévu vous a été envoyé par la suite. Dans ce document, je soulignais les points qui nous semblaient importants, où agir en termes d'action sociale, d'écologie, etc.

Lors du Conseil du 18 octobre, nous avons abordé les orientations budgétaires. Je vous avais signalé l'écart entre ces orientations et les besoins déterminés par les analyses qui vous avaient été présentées.

Aujourd'hui, nous avons une présentation de budget en tout point similaire aux données fournies lors du DOB. Quelles ont été les prises en compte des remarques faites par les oppositions ? Je vous ai posé la question en AP3C : pas de réponse, l'équivalent d'un mépris concernant les questions posées, les propositions de l'opposition.

La démocratie, c'est l'écoute, le respect, le dialogue. Nous sommes prêts à rechercher des améliorations pour le bien-être des Montrougiens. Faut-il encore être entendus, écoutés.

Compte tenu du manque de prise en compte des observations souvent constructives faites par les oppositions, nous ne voterons pas ce budget.

M. le Maire.- Autre question ? Il n'y en a pas.

Nous allons faire les réponses à plusieurs voix.

Je voulais répondre globalement que dans ce monde compliqué et incertain, nous présentons un budget équilibré, dans lequel nous maintenons assez largement notre offre de service à haut niveau à Montrouge, car chacune des Montrougiennes et chacun des Montrougiens peut constater que le niveau de service est très élevé dans tous les domaines, éducation, petite enfance, sport, association, etc.

J'entends certains nous dire qu'il faudrait augmenter les impôts pour dépenser plus. Mais je crois qu'il faut trouver un équilibre en la matière, et comme on l'a dit, préserver le pouvoir d'achat des Montrougiens, c'est important, c'est ce que nous faisons et c'est un peu notre philosophie.

M. TIMOTEO nous demande pourquoi nous votons le budget en décembre. Nous l'avons fait l'an passé, parce que cela permet d'avoir les idées claires sur l'année qui vient. Je vous rappelle que l'État vote aussi son budget en décembre et que beaucoup de collectivités le font, cela donne de la visibilité et on sait où on va en janvier. Si on vote le budget en avril, le quart de l'année est passé. Nos prévisions de recettes sont assez fiables, en matière d'inflation, notamment.

Sur les DMTO, il peut y avoir un débat, vous avez raison. Nous les prévoyons à la baisse, cela peut être pire, mais nous verrons bien. On constate que depuis que l'on vote le budget en décembre, on arrive parfaitement, notamment à travers le budget supplémentaire, à corriger les écarts.

S'agissant du personnel, vous dites qu'il faudrait embaucher davantage. Non, en réalité, il n'y a pas de baisse de l'effectif budgétaire. Mais il y a une vraie difficulté à recruter, et nous ne sommes pas les seuls. Deux grands secteurs sont en tension comme dans toutes les villes de France, les crèches, la petite enfance, et les animateurs. Nous avons des difficultés comme partout à recruter, on le sait. Il y a des communes en France qui ferment des crèches.

Nous en avons fermé une, mais nous vous avons expliqué pourquoi : nous avons souhaité combler les manques dans les autres crèches. Globalement, il n'y a pas de diminution de berceaux, puisque comme cela, on a pu répondre... Les berceaux qui ne sont plus à la crèche du 11 novembre ont complété les autres crèches, c'est ISO, en termes de berceaux. Il n'y a donc pas de diminution de l'offre, même si cela permet de faire des économies en matière de gestion.

Nous cherchons à mieux gérer et optimiser nos dépenses en faisant preuve de sobriété, en mutualisant et en faisant en sorte de tenir nos dépenses. C'est plutôt vertueux, par les temps qui courent, quand on observe l'état de nos finances publiques.

Vous me dites ensuite, les dépenses de communication – c'est intéressant, c'est une critique habituelle, Mme MEADEL, si elle avait été là, nous aurait fait aussi une tirade sur le sujet –, Monsieur TIMOTEO, il est important que l'on explique aux Montrougiens ce que l'on fait, qu'on les fasse participer à la vie de la ville. Le fait d'avoir fait un magazine mensuel et des supports de communication de qualité permet aussi aux citoyens de s'intéresser à leur ville.

Vous ne pouvez pas d'un côté nous dire que les gens ne s'intéressent pas à la vie publique et ne votent plus, et de l'autre côté, nous critiquer sur la communication. Ce ne sont pas des trucs en papier glacé. Nous sommes en train de faire une enquête sur le lectorat du Montrouge Mag, qui est très apprécié et très lu. Beaucoup de gens ne lisent plus beaucoup dans ce pays. À Montrouge, les gens lisent le Montrouge Mag et l'apprécient. Nous le démontrerons abondamment. Avoir un magazine municipal – et c'est l'essentiel de nos efforts de communication – de qualité, comme dans toutes les communes de France, c'est utile au développement de l'esprit civil. Là-dessus, je ne vous suis pas du tout, c'est un peu de la démagogie, mais c'est du classique.

Vous nous interrogez sur les crèches. Mme FAVRA va vous répondre.

Sur les animateurs, Mme COLAVITA complétera ce que je dis.

M. PASTEAU a de la constance, c'est bien. Sur le gymnase Rabelais, vous venez de voter contre. L'AP-CP Rabelais nous indique le cheminement. Nous achèverons Rabelais, d'après l'AP-CP, normalement en 2025 si tout va bien. Après, cela peut dérapier, mais nous espérons tenir nos délais.

Quant au taux de logement social, il s'améliore : nous étions à 22 et quelques, maintenant nous devons être presque à 23. Comme je vous l'ai dit à chaque fois, nous faisons des efforts, on vote de Conseil en Conseil des garanties d'emprunt, on vous présente des nouveaux projets, etc. Le nombre de logements sociaux augmente lentement et sûrement à Montrouge, notre taux progresse. Nous vous donnerons cela exactement, nous sommes en train d'analyser tout cela et de faire le bilan en 2023 du triennal avec les services de la préfecture.

Les subventions du CCAS repartent à la hausse. Nous avons, l'an dernier, supprimé l'excédent pour l'attribuer à la Maison des séniors, en investissement. Les besoins du CCAS augmentent, et donc, comme nous nous y étions engagés, nous abondons ses besoins en fonction de son évolution et des demandes.

M. LE GALL nous dit que la trajectoire est inquiétante. Il pourrait dire le contraire, qu'au contraire, dans cet environnement compliqué et incertain, à l'heure où beaucoup de communes en France se demandent si elles vont continuer à offrir des services de qualité, où on ferme des piscines, des crèches, des équipements sportifs, à Montrouge, nous arrivons à préserver l'essentiel. Je pense que c'est plutôt positif.

S'agissant des tarifs, à Montrouge, ils sont relativement faibles. Si on compare nos tarifs à ceux des communes voisines dans les Hauts-de-Seine ou ailleurs, ils sont tout à fait adaptés et permettent de préserver le pouvoir d'achat des Montrougiens et tiennent compte largement des quotients familiaux, puisque les familles qui ont le moins de revenus paient beaucoup moins notamment la cantine scolaire.

Mme HUET nous dit que sur la géothermie, cela n'avance pas. M. PASTEAU aussi s'est interrogé là-dessus. Nous en parlerons peut-être abondamment tout à l'heure, mais vous nous titillez là-dessus depuis longtemps. Sachez que sur la géothermie, nous allons faire un grand pas en signant, après la délibération de ce soir, une convention avec l'État et Grand Paris Aménagement, qui actera la décision de creuser un puits de géothermie profonde sur le site de la faculté dentaire. Le projet de géothermie montrougien avance très favorablement.

Impôt sur les résidences secondaires, Monsieur BOUCHEZ, nous en avons déjà parlé, c'est étonnant que vous soyez favorable à l'augmentation des impôts. Je pensais que ce n'était pas tellement votre philosophie. Je pense qu'il faut essayer de gérer au mieux les recettes que nous avons et optimiser les choses. La solution de facilité... comme le dit M. TIMOTEO, il faut augmenter les impôts. Ce n'est

pas notre philosophie, quand on peut faire autrement. Nous l'avons fait une fois dans ce mandat. Nous l'avons fait fortement, d'ailleurs, plus 30 %, vous avez largement critiqué, abondamment. Que n'avons-nous pas entendu, nous étions d'affreux collecteurs d'impôt.

J'observe que presque deux ans après, toutes les communes le font, dans des proportions bien différentes de nous. Quand on voit nos voisins parisiens et autres... Nous l'avons fait, et là, nous allons essayer de tenir les choses.

Sur l'emprunt, Monsieur LE GALL, nous en avons parlé la fois dernière, vous nous disiez en début de mandat : « Il faut emprunter, vous êtes sous-endettés, vous devriez emprunter beaucoup plus ». C'est ce que nous faisons maintenant. Nous le faisons alors que les taux d'intérêt ont augmenté, mais les taux d'intérêt réels sont plutôt favorables. Nous empruntons, nous avons encore des capacités d'emprunt, et nous essaierons évidemment de continuer à maintenir nos équilibres et d'améliorer notre épargne.

Vous nous critiquez aussi, les uns et les autres, sur le fait que notre investissement diminue. Il a été très fort en 2023. Nous verrons, lors du compte administratif, quels ont été réellement les investissements réalisés, ils seront sans doute moindres. Comme vous le savez, il y a un fort décalage en la matière d'année en année, mais 26 millions programmés pour 2024, c'est un effort très important. Je vous renvoie à la PPI que nous avons présentée en début de mandat, PPI qui prévoyait 25 M€ par an, soit 150 M€ sur le mandat, effort très important qui traduit notre ambition.

Mme FAVRA va nous dire un mot sur la petite enfance, puis Mme COLAVITA sur les animateurs.

Mme FAVRA.- Je voulais rappeler à nos collègues que la petite enfance, notamment les lieux d'accueil, les établissements d'accueil du jeune enfant nécessitent un encadrement réglementaire. S'il n'y a pas suffisamment de professionnels, nous ne pouvons accueillir les enfants et nous ne pouvons faire fonctionner les établissements.

Comme je vous l'ai déjà dit il y a quelques mois, nous avons un problème de recrutement de personnel. Ce n'est pas un problème lié à Montrouge, mais national. Une commission nationale a d'ailleurs été créée pour la formation et pour essayer de dynamiser ce secteur.

Nous avons dû fermer la crèche du 11 novembre, Monsieur TIMOTEO, parce que nous n'avions pas suffisamment de collaboratrices pour accueillir les enfants.

Je crois que c'était à la fois un acte de responsabilité, parce que je ne me voyais pas, et M. le Maire non plus, ouvrir des structures dont l'encadrement réglementaire n'était pas conforme.

Vous disiez ensuite, j'ai entendu qu'il y avait une baisse de la participation de la CAF. Celle-ci nous subventionne, mais elle subventionne la commune en fonction des contrats que les parents passent et du nombre d'heures, puisque c'est la prestation de service unique qui est concernée, dans cette affaire.

Nous avons effectivement eu moins de contrats, et pour tout vous dire, certaines familles baissent depuis quelque temps leur nombre d'heures. Pourquoi ? Parce qu'il y a le télétravail, et souvent, les parents préfèrent rester une journée de plus avec leurs enfants. Au lieu d'avoir un contrat de 50 heures, il y a un contrat de 45 heures, etc.

Les prestations que passent les parents avec nous diminuant, la participation de la CAF diminue d'autant, elle ne paiera pas autant d'heures, elle paie le nombre d'heures que nous leur justifions.

Vous parliez aussi du personnel des structures. Je tiens à vous dire que le personnel des structures est sous statut de la fonction publique territoriale, et que dans le privé, il n'y a pas ce statut, donc les recrutements sont plus aisés. Il faut passer ensuite un concours, passer des échelons et des échelles. Ce n'est pas nous qui avons mis en place tout cela, le statut de la fonction publique territoriale existe et nous devons l'accepter.

Et effectivement, parfois, c'est plus complexe d'ouvrir des crèches ou de les faire fonctionner avec du personnel, parce que c'est assez complexe.

Monsieur TIMOTEO, chers collègues, nous sommes dans une réalité de terrain et nous essayons au maximum d'aider le secteur de la petite enfance, notamment d'aider beaucoup les familles pour qu'elles puissent avoir une adéquation entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Mme COLAVITA.- Je vais m'engager sur la route ouverte par Claude FAVRA, puisque son discours vaut également pour le secteur de l'animation et du périscolaire. À l'instar du personnel des crèches, c'est national, nous avons un problème de recrutement, c'est aussi le problème de nombreuses collectivités, à telle enseigne que le ministère de l'Éducation nationale a pris cela en main et cela devient un des sujets très importants portés par le ministère. Nous nous en réjouissons.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur PASTEAU, quand vous parlez de formation et du niveau de nos animateurs. Sachez, comme je l'ai déjà dit pour la présentation de la rentrée scolaire, et l'année dernière, lorsque vous m'aviez interrogée, que malgré ce problème de recrutement, un énorme travail est fait par le service des ressources humaines, par la direction de l'éducation, pour proposer tout au long de l'année des formations.

Vendredi dernier, nous avons eu la visite de l'EDAS et du SST DIS qui avait proposé une formation il y a un mois à l'ensemble des animateurs qui le souhaitent sur les violences à l'école, notamment sur le harcèlement scolaire, pour lequel nous sommes très sensibilisés. Le Gouvernement a mis en place un questionnaire au sein des écoles dernièrement, ce qui a provoqué aussi de nombreux questionnements. Et le temps du périscolaire est aussi un temps durant lequel les animateurs souhaitent s'emparer de cette question.

Nous avons également mis en place avec l'Institut du goût de nombreuses formations pour le bien manger, c'est aussi important. Pour permettre aux animateurs de monter en expertise et aussi pouvoir les accompagner sur les temps périscolaires, nous faisons appel à Bouge Montrouge, c'est-à-dire à des associations de la ville pour venir faire des animations au sein de nos centres de loisirs.

Tous ces paramètres, malgré la difficulté, nous permettent de dire que nous nous engageons pour la formation des animateurs. Oui, nous leur permettons de monter en compétence. Je vous invite d'ailleurs à parler avec les animateurs si vous avez l'occasion, parce qu'ils ne se sont jamais plaints du manque de formation. Nous avons près de 200 animateurs, chaque année, nous faisons cinq titularisations. Nous essayons d'en recruter, le recrutement est en cours, c'est pour nous très important.

J'ajoute aussi, pour répondre à M. LE GALL en même temps, que malgré la baisse des effectifs scolaires cette année, on enregistre une augmentation de la fréquentation de nos centres de loisirs, ce qui veut dire que la qualité d'accueil est intéressante. Monsieur LE GALL, vous parliez des tarifs, ils ne doivent pas être si élevés que cela, parce qu'on enregistre une augmentation de la fréquentation, ce qui veut dire que les tarifs proposés par la Ville de Montrouge correspondent au pouvoir d'achat des familles montrougiennes.

Pour terminer, je vous rappelle que la loi de janvier 1995 ne permet plus aux collectivités d'intervenir financièrement pour les subventions des collèges et lycées, puisque ce sont des compétences du département pour les collèges et de la région pour les lycées, et depuis le 1^{er} janvier 1995, la loi stipule que nous ne participons plus financièrement.

M. LE GALL.- Pourquoi avons-nous voté une subvention en 2020 ? Il faut préciser les choses.

Mme COLAVITA.- On pouvait le faire à l'époque.

M. LE GALL.- Vous parliez d'une loi de 1995...

Mme COLAVITA.- Depuis 1995, la loi stipule que nous n'avons pas à le faire. Si nous avons continué de le faire, c'est que la conjoncture nous le permettait. Vous avez bien compris....

M. LE GALL.- Ce n'est pas la loi.

Mme COLAVITA.- Voulez-vous que je vous envoie la loi de 1995 ?

M. LE GALL.- Montrouge n'a pas respecté la loi.

Mme COLAVITA.- Bien sûr que si, nous avons continué d'apporter une aide financière, et non pas une subvention, aux collèges et aux lycées jusqu'à l'année dernière. Depuis 1995, nous n'étions pas obligés de faire, nous l'avons fait parce que la conjoncture nous le permettait.

Aujourd'hui, elle ne nous le permet plus. Nous laissons la compétence à la région et au département, parce que c'est la compétence obligatoire de ces deux entités.

M. le Maire.- Vous avez vu que les réponses de Mme FAVRA et Mme COLAVITA démontrent que dans notre budget, comme chaque année, les deux postes importants sont l'éducation, qui pèse près de 30 % de notre budget, et la petite enfance, qui pèse près de 20 %. Quand j'entends les uns ou les autres dire que la Ville ne fait pas assez dans ces domaines, eh bien, la réalité est totalement inverse. Là aussi, la démagogie, ça suffit.

S'agissant des fêtes et cérémonies, le budget de 800 k€ évoqué par M. LE GALL ou M. TIMOTEO correspond aux illuminations, à toutes les fêtes et cérémonies, qui ont augmenté à Montrouge, parce que beaucoup de choses se passent et les Montrougiens apprécient. Il y a également le budget des séniors. La communication, publications et imprimés, c'est 660 k€, pour être précis, incluant le magnifique Montrouge Mag.

Nous avons échangé sur ce budget.

Maintenant, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

8 - Attribution des subventions pour l'année 2024

Rapporteur : M. VERZEELE

Délibération n°2023-117

M. VERZEELE.- Cela se divise en deux parties. Une première partie qui est le soutien logistique aux associations. C'est de loin la plus grosse partie, qui n'est pas indiquée ici, du budget, avec notamment la mise à disposition de locaux, de personnel, l'aide logistique aux associations. Ensuite, une subvention aux associations qui le demandent sur dossier, ce qui permet à chaque service de la Ville auquel ces associations correspondent d'étudier de près leurs besoins réels, ainsi que leur situation financière. Vous avez la liste complète de ces associations avec leur subventionnement.

Vous avez aussi les associations dont la subvention dépasse 23 k€, qui sont soumises à une convention d'objectifs avec la Ville, convention de trois ans votée en 2021. Cela concerne le Stade Multisports, le CAM, le Montrouge Football Club et Montrouge Commerces.

Le total de ces subventions versées par la commune atteint un total de 560 040 €, montant équivalent à ce qui a été donné l'an passé.

Par ailleurs, pour garantir l'équité financière et l'accompagnement social de la population montrougienne, la Ville versera cette année une subvention de 1 242 750 € au CCAS, de 687 931 € à l'IFAC, ainsi que 80 k€ à la Caisse des écoles.

En conséquence, je vous demande d'approuver les subventions pour un total de 2 570 721 €.

Mme CLAQUIN.- Une question sur les quatre associations qui ont une convention d'objectifs détaillée, puisque la subvention dépasse 23 000 €. Quels sont, dans ces objectifs, ceux qui leur sont fixés – je parle des trois associations sportives, mais la question peut aussi s'apprécier pour Montrouge Commerces – sur l'équilibre entre les filles et les garçons dans l'accès au sport, et de même pour le handisport ?

Et l'accessibilité pour ce qui concerne les commerces.

M. VERZEELE.- J'ai les conventions ici, on pourra vous les fournir en détail.

Mme CLAQUIN.- Sur le principe de fixer des objectifs sur ces deux sujets, est-ce que vous pouvez nous dire s'il y en a ?

M. VERZEELE.- Au niveau des conventions avec la Ville, c'est la bonne gestion de ce budget par rapport à ce que la Ville leur donne, sachant que l'on est en dessous des 50 %, qu'on ne doit pas dépasser au niveau des subventions.

Pour information, M. LE GALL a fait remarquer que l'on avait diminué ces subventions l'an passé. À l'heure actuelle, sur les comptes des deux plus importantes associations, à l'issue du dernier Conseil d'administration préparatoire de leur assemblée générale, malgré la diminution de l'an passé, l'équilibre budgétaire est conservé, ils ont encore une trésorerie importante.

Mme BAELDE.- Nous avons également mis dans la charte aux associations un volet sur la mixité, avec le déploiement de la mixité dans les associations sportives. Par la même occasion, les associations sportives s'engagent également à du handisport, et il y aura des temps forts autour du handisport dans les mois à venir.

M. VERZEELE.- Et également sur le sport santé par le SMM.

M. le Maire.- Ces deux sujets sont à l'honneur.

Nous passons au vote.

M. VERZEELE.- Je ne prends pas part au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET
Ne prend pas part au vote		J-Y. VERZEELE, P-A. MOULY

COMMANDE PUBLIQUE

1 - Choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile, approbation du contrat de concession et autorisation donnée à M. le Maire de le signer

Rapporteur : Mme LESUEUR

Délibération n°2023-118

Mme LESUEUR.- Lors du dernier Conseil municipal, vous avez approuvé le principe de déléguer la gestion de la fourrière automobile, ainsi que la création d'un groupement d'autorité avec la Ville de Sceaux. Il y a eu un appel d'offres le 4 août 2023, trois entreprises ont candidaté et tous les dossiers ont été étudiés en commission. Ce rapport vous a été transmis dans les délais. Ainsi, après l'analyse des offres, il vous est proposé d'approuver le choix et de renouveler la société DODECA comme concessionnaire à la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile, d'approuver le contrat de concession à conclure avec ledit concessionnaire et d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

M. le Maire.- Sur le choix du nouvel opérateur de fourrière, y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Vous le savez, on l'a toujours dit, nous sommes contre le principe de l'externalisation d'un service public au privé. Nous sommes contre ce contrat de concession qui, dès le départ, ne prévoit rien dans le cahier des charges en matière de critères environnementaux. Il n'y a pas de critères sociaux, notamment rien sur la part relative à la sous-traitance. C'est un gros point. Ce contrat est *a minima*, où la variable principale reste celle du coût. Cela ne correspond pas à notre vision de la commande publique comme levier du mieux disant social et environnemental. Nous voterons contre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Avenant n°3 au contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie à conclure avec INDIGO

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-119

M. MOULY.- Je fais une intervention sur les deux délibérations, qui sont liées.

Ce soir, la situation est la suivante : nous n'avons plus d'exploitant, aussi bien pour le stationnement de surface qu'en souterrain, à compter du 1^{er} janvier 2026. Nous proposons le prolongement des deux DSP jusqu'en août 2027, avec pour la partie voirie une augmentation linéaire de notre partie fixe, comme décrit dans l'avenant – je pourrai vous donner plus de détail si vous le souhaitez. Pour la partie souterraine, avec la création d'une partie fixe de 125 k€ annuels.

Par ailleurs, cet avenant s'inscrit dans une démarche républicaine, à savoir ne pas présenter l'année de l'élection municipale un mode de gestion des parkings engageant la Ville au minimum 10 à 15 ans. C'était la DSP des parkings souterrains.

Les deux avenants ont recueilli un avis positif à l'unanimité de la commission de délégation de service public, qui s'est réunie le vendredi 8 décembre à 9 heures. Pour mémoire, l'opposition siège également dans cette commission.

M. le Maire.- Sur ces deux avenants, aérien et souterrain, y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Nous sommes contre le principe des DSP de base, et celle-ci d'autant plus que comme je l'avais déjà dit dans un précédent Conseil municipal, elle n'inclut rien en matière sociale et environnementale, mais nous reconnaissons qu'il vaut mieux un avenant qu'un nouveau contrat, qui nous lierait pour les 10 ou 15 prochaines années, et nous vous remercions pour ce geste républicain.

Nous nous abstiendrons donc, de même que pour la délibération suivante.

Mme MEADEL.- L'Avenir n'attend pas se satisfait aussi du fait que M. MOULY a, lui, le sens des échéances électorales. Nous le remercions, parce qu'on voit aussi qu'il a l'esprit ouvert quant à l'hypothèse d'un changement, ce qui ne peut que nous satisfaire.

M. le Maire.- Nous passons au vote sur l'avenant n°3.

M. TIMOTEO.- Je précise que nous voterons contre cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 - Avenant n°4 au contrat de concession des parcs de stationnement souterrain de la ville conclue avec la société INDIGO

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-120

*(Il est procédé au vote à main levée.)***Adopté à la majorité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. LE GALL.- Une subvention est donnée sur l'un des parkings, le Cresp, sur le 3 ou le 4 ?

M. MOULY.- Ce n'est pas une subvention, il faut effectuer les travaux de désenfumage. C'est forcément la Ville, parce que cela ne faisait pas partie du contrat de DSP à la base. Ce sont des travaux de désenfumage.

Arrivée de Mme AUBRY qui avait donné pouvoir à M. LENGEREAU

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Protocole d'études et de gouvernance entre la Ville de Montrouge, l'État et Grand Paris Aménagement sur le site universitaire de Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-121

M. le Maire.- Comme annoncé il y a quelques mois maintenant, la faculté dentaire va quitter Montrouge et sera remplacée à l'horizon 2028-2029 par le Staps – les professeurs de sport, qui seront formés à Montrouge –, situé dans le quinzième arrondissement aujourd'hui. Les discussions entamées entre la Ville et l'État depuis de nombreux mois ont avancé, et ont abouti à ce protocole. Nous partageons avec l'État l'ambition de transformer ce site pour en faire un campus urbain ouvert sur la ville, mixte, profitant à tous les Montrougiens, en particulier les équipements sportifs nouveaux qui seront installés là-bas, sans doute une nouvelle piscine et des gymnases qui seront ouverts aux Montrougiens.

Nous sommes favorables à l'arrivée d'universitaires, à la valorisation avec l'État de ce foncier sous-valorisé aujourd'hui en ayant un quartier mixte, à la fois dans ses fonctions et socialement.

Nous souhaitons évidemment, et là, c'est le point d'orgue, comme annoncé, que soit creusé là le puits de géothermie profonde dont Montrouge a besoin et sur lequel nous sommes très actifs, et nous allons réussir.

L'État a choisi comme opérateur et comme aménageur du site Grand Paris Aménagement, opérateur de l'État, qui a pris l'initiative, lors de son Conseil d'administration du 26 juin, de cette opération d'aménagement. Le Conseil l'a approuvé, Grand Paris Aménagement sera donc l'aménageur, sans doute dans le cadre d'une future ZAC, zone d'aménagement concerté.

Ce protocole d'études est établi pour une durée de 18 mois, pour créer cette opération de ZAC. Grand Paris Aménagement engage un budget de 200 k€ pour réaliser l'étude. Il s'agit des études techniques nécessaires à l'élaboration du site, et de tout ce qui est indiqué dans la délibération. Sont précisés dans le protocole tous les éléments de gouvernance du projet, avec plusieurs instances qui sont créées, COSTRAT, COPIL, COTECH, tous ces sujets que vous connaissez.

On vous propose d'approuver ce protocole d'études très positif pour notre ville.

M. PASTEAU.- Vous avez mentionné la géothermie, je commencerai par cela et exprimerai ma déception, parce que vous nous faites tourner en rond sans nécessité, vous nous faites des cachotteries. En septembre 2022, nous apprenions que vous aviez commandé à la société STT Ingénierie une étude de faisabilité de réseau de chaleur géothermique. Il y a deux mois, je vous demandais ici même pour la énième fois communication de cette étude. « Vous verrez bien, Monsieur PASTEAU, ce sera magnifique ».

Si on lit le compte rendu – en annexe de cette délibération – du comité de stratégie de cette opération, qui s'est déroulé en juin dernier, vous rappeliez déjà à l'époque au représentant de l'État l'existence d'un projet de géothermie dans le secteur. Je déplore le manque de transparence. Je vous demande une fois de plus de bien vouloir communiquer l'étude de faisabilité que vous avez de toute évidence reçue.

Sur la logistique, le projet comprend un volet logistique présenté comme une part intégrale de la démarche environnementale. Il s'agit, je cite, d'un « équipement de logistique urbaine permettant de réduire la circulation des camions en ville ». Comme j'ai l'esprit très mal tourné, j'ai lu cela, j'ai compris l'inverse, que c'était peut-être une plate-forme de logistique urbaine où les camions afflueraient avec les produits achetés sur Internet, les produits de l'e-commerce, de manière complètement contraire à l'orientation que nous devons prendre en matière environnementale.

Pourriez-vous nous fournir de plus amples explications sur cet aspect de l'opération ? S'agit-il d'une plate-forme logistique permettant aux camions venant de l'extérieur de livrer leurs marchandises pour les commerces, ou habitants de la ville ? Dans ce cas, quel serait, dans ce contexte, le dernier kilomètre ?

Dernier point, avant de laisser un peu la parole à mes camarades, le logement social. C'est un périmètre dans lequel se trouvent de nombreux logements sociaux. Il n'y a pas que cela, mais il y a quand même beaucoup de logements sociaux, SOHP, 1001 Vies Habitat. Pouvez-vous, ce soir, vous engager à défendre une position dans la supervision, la gestion de ce projet, qui évitera aux habitants du quartier, qui ont grandi dans le quartier, qui y ont construit leur vie et leurs amitiés, leurs repères, d'en partir ?

Je vois que dans les verbatims qui vous sont attribués, vous cherchez... dans le document qui relate ce Conseil d'administration du projet, vous mettez en avant la recherche d'une certaine mixité sociale, ce qui peut se prendre dans deux sens, un peu moins de logement social et un peu plus de logement social, dans un quartier où il y en a pas mal. Vous parlez aussi de penser le projet à une plus grande échelle. Je ne comprends pas, cette plus grande échelle est-elle une référence à ce projet ou à cette idée qu'on devrait calculer le taux de logement social sur l'intercommunalité plutôt que sur la seule commune ?

Cela m'évoque aussi la fois où vous nous avez dit que le taux de logement social réglementaire pourrait très bien être révisé par la loi prochainement, pourquoi pas, que ce serait une bonne idée.

Je me fais certainement des idées, je suis paranoïaque, rassurez-moi, Monsieur le Maire.

Mme HUET.- L'objectif, général, selon nous, devrait aussi être de faire de ce chantier un chantier exemplaire, pas seulement d'un point de vue financier, mais également en matière sociale et environnementale, deux aspects que vous avez passés sous silence dans le protocole. Nous vous proposons quelques amendements très concrets sur cet aspect. D'abord, à l'article 1.4, par exemple, deuxième paragraphe, vous pourriez rajouter que les études permettent de proposer différents scénarios éclairés d'éléments financiers, sociaux et environnementaux.

À l'article 1.5, vous pourriez préciser que l'étude d'impact qui sera réalisée par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrera non seulement le volet santé, déjà prévu, mais également un volet social et un volet culturel.

Toujours à l'article 1.5, au dernier paragraphe, vous pourriez ajouter que les scénarii d'aménagement seront assortis d'un bilan financier, certes, mais également d'un bilan social et environnemental.

Il faudrait aussi que vous précisiez la temporalité du calendrier à cet article 1.5. Quel est le délai pour ce bilan financier ? Est-ce qu'il est de 10 ans, sur 20 ans, sur 25 ans ? De quoi parle-t-on ?

Par ailleurs, le problème de ce bilan financier est qu'il est précisé qu'il s'agit d'un bilan dépenses recettes. On vous encourage vivement à passer à un bilan coûts/bénéfices qui aidera à sortir du prisme purement comptable, dont vous semblez prisonnier et qui vous conduit à écarter tout ce que vous ne savez pas mesurer, notamment les bénéfices sur l'environnement, la qualité de vie en général et le social.

Toujours sur cet aspect, vous pourriez préciser à l'article 3.1 que le Grand Paris Aménagement présentera un document faisant état de l'avancement opérationnel et financier des études, ainsi que de l'avancement social, environnemental et de santé et de sécurité.

Rien n'indique dans le protocole que vous aurez à revenir devant le Conseil municipal pour présenter l'avancée des études et des travaux. J'imagine que c'est une erreur et qu'il faudrait, à l'article 2.1, préciser que le maire rendra compte de ses actions et de l'avancée des décisions et des travaux au Conseil municipal de Montrouge régulièrement.

On peut même imaginer une participation d'un élu de l'opposition au COSTRAT.

Sur l'article 2.1, vous pourriez préciser en annexe la liste des principales tierces parties mentionnées.

À l'article 2.2, vous pourriez ajouter un tiret, on l'a même écrit, qui dirait : « tenir informé le Conseil municipal et obtenir de ce dernier les mandats nécessaires à ces prises de décision dans le COSTRAT et la bonne tenue des engagements pris dans cette convention ».

Enfin, sur la propriété des documents, vous pourriez préciser que les parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers autres que les représentants de l'administration et les membres du Conseil municipal de Montrouge.

M. TIMOTEO.- Cette zone constitue une opportunité pour la ville. Rares sont les opportunités pour les villes d'avoir du foncier qui se libère de manière importante dans la petite couronne. C'est une opportunité. Tout le monde en a conscience ici, malgré les réserves que les uns et les autres peuvent évoquer. C'est donc une opportunité qu'il faut sans doute savoir saisir, parce que cela peut être une opportunité réussie, mais elle peut aussi être ratée.

Je pense que l'avenir montrera, ou démontrera plutôt, si on y arrive ou pas, puisque nous sommes aujourd'hui une des villes les plus denses de France, la cinquième ou la sixième, peu importe, nous sommes dans le peloton de tête. Vous avez énoncé ce constat comme une situation subie, un peu exogène, qui arriverait comme cela. Je voudrais rappeler que c'est votre majorité qui a construit cette situation tout au long de ces dernières années, de ces décennies, et si nous sommes une des villes les plus denses, c'est parce que les opportunités qui ont pu se présenter à la ville à différents moments n'ont pas été saisies comme elles auraient dû l'être pour en faire une ville moins dense qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il y a une opportunité, prenons la pour ce qu'elle représente, c'est peut-être une manière de répondre aussi au fait de repenser la densification et la densité de notre ville.

Deuxième point, sur la géothermie, on sera tous ravis si un projet sort de terre sur cette énergie renouvelable, puisque c'est ce que nous demandons depuis de nombreux mois, si ce n'est de nombreuses années.

Si la Ville aboutit, tant mieux pour les Montrougiens, j'espère à un coût raisonnable. On ne pourra que le regretter malgré tout, même si on y arrive, que de temps perdu ! Vous pouvez faire « oh », mais c'est comme cela. Aujourd'hui, vous êtes sur les études par la société qui ont été évoquées, on est un peu loin encore des permis miniers déposés, de l'aménagement. Cela arrivera peut-être un jour, très certainement. Le site n'est pas près d'être libéré, les travaux ne sont pas près de débiter. Même si les Montrougiens ont une source d'énergie de géothermie à leur disposition, ils auront perdu cinq, six, sept, voire huit ans environ sans cette énergie à leur disposition, et donc, sans cette facilité pour leur pouvoir d'achat.

Six ou sept ans, c'est ce qu'il a fallu pour le projet Malakoff, dont vous étiez un très grand défenseur fut un temps, et pour lequel aujourd'hui, je vous le concède, vous reconnaissez que c'est un problème de gouvernance qui vous a fait sortir du projet, et non pas des problèmes techniques. C'est comme cela que vous l'avez annoncé en réunion publique il y a trois jours.

M. LE GALL.- Même si ce sujet va arriver dans quelques années dans la ville, vous avez eu la gentillesse de nous adresser les comptes rendus des COSTRAT. Je prendrai six lignes que j'ai lues dans un COSTRAT, qui pourraient inquiéter tout un chacun, à la fois dans cette assemblée, mais aussi en ville.

« Etienne LENGEREAU, maire, met en avant la possibilité de réaliser rapidement des logements étudiants pour l'ENS [quand on lit cela, on se dit : « Chouette, il va y avoir des logements sociaux »] sur d'autres fonciers que celui de l'État, notamment sur le site de la distillerie » [la question est alors : qu'advient-il de ce site si vous mettez des logements sociaux à la place ?], afin de répondre aux besoins immédiats de l'ENS et faciliter le phasage de l'opération. » C'est tout à votre honneur que d'être facilitateur dans ce dossier.

Je pense que c'est une vision toute personnelle – désolée de te contredire, Joaquim –, il indique que la ville de Montrouge est dense et qu'il s'agit d'une densité acceptée et même désirée.

Il ajoute également que « la ville est favorable à une forte densité [tu es contredit] sur ce site, qu'il faut l'oser, notamment pour réussir à trouver la bonne équation économique du projet ».

Désolé, Annabelle, tu es également contredite sur ce point, puisqu'on ne regardera que les intérêts économiques et pas les intérêts environnementaux et sociaux.

Tout est dit. Ce n'est pas du tout un jugement de valeur, vous l'avez annoncé, vous êtes totalement clair dans vos intentions.

À partir du moment où vous décidez de nouveau de densifier, peut-être pour que l'on obtienne le dossard numéro 1 de la densité en France, j'ai une question par rapport à la géothermie : est-ce que les deux sont compatibles, notamment en termes de risques industriels et de risques, peut-être, en termes de bruit ? Mais encore une fois, autour de la table, nous avons quelqu'un qui pourra nous aider, puisqu'elle était spécialiste dans un précédent mandat.

M. BOUCHEZ. - Nous sommes en présence d'un projet qui peut effectivement sensiblement modifier notre commune, tant pour son architecture que pour son approvisionnement énergétique.

Nous devons de même revoir nos critères d'aménagement urbain. Nous avons maintenant pris conscience que la population de Montrouge a baissé brutalement de 2 350 âmes en trois ans, soit près de 5 %. Vous nous dites, Monsieur le Maire, que c'est la décohabitation. Oui, il y en a, mais il y en avait avant que vous ne soyez élu, il y en aura encore. Les catégories qui baissent sont essentiellement les 0-14 ans et les 30-44 ans. Il nous faut comprendre ces changements pour ne pas faire les mêmes erreurs. En l'occurrence, la décohabitation n'est pas majeure dans ce changement.

La Covid a fait exploser le télétravail. Notre habitat fait de deux pièces et moins pour près de 50 % ne répond plus à cette nouvelle donnée. Il va nous falloir revoir notre PLU. Ne le faites-vous pas d'ailleurs, en remplaçant des immeubles de bureaux par du logement, dans le projet présenté hier au Beffroi ?

Nous donnerons notre accord au protocole que propose l'État et Grand Paris Aménagement. Nous nous posons aussi la question de l'intégration de l'IRTS dans ce projet.

Notre autre proposition : nous demandons de même une révision totale et complète de la politique d'aménagement de notre commune par une révision du PLU, et que ceci soit fait au niveau de notre commune, en concertation avec VS GP, et surtout, avec l'implication (pas seulement la consultation) des habitants de Montrouge, et que la décision soit prise au niveau de Montrouge, et non pas au niveau du territoire.

M. le Maire. - D'autres interventions ?

Comme l'a dit M. TIMOTEO, ce projet est une formidable opportunité pour la ville. Plutôt que de commencer à critiquer, il faut se féliciter de ce projet qui va permettre en effet d'imaginer un autre avenir pour le site de la faculté dentaire.

M. PASTEAU, de Conseil en Conseil, nous interroge sur la géothermie. Je pensais que vous alliez nous féliciter en disant : « Enfin, le projet arrive ! » et que vous seriez enthousiaste, mais décidément, vous êtes toujours négatif.

Je tiens à vous dire qu'enfin, nous avons trouvé un site, enfin, nous avons un partenaire efficace, et donc, nous sommes maintenant prêts pour déployer la géothermie à Montrouge, c'est une très bonne nouvelle.

Vous avez parlé de densité urbaine. Montrouge est une ville dense, c'est vrai, une des plus denses de France. Nous considérons que cette densité n'est pas un gros mot, qu'au contraire, c'est un atout.

Aujourd'hui, dans le monde tel qu'il évolue, la sobriété foncière est un enjeu majeur. Le modèle montrougien, à mon avis, a de l'avenir. Nous assumons et nous revendiquons la densité. Quand on vit dans une ville dense, on a beaucoup d'atouts. On peut faire ses courses à pied, on a des transports en commun, on a accès à la culture, il y a des commerces un peu partout, des marchés, de l'animation, et beaucoup de gens veulent s'installer à Montrouge. Si c'était une ville aussi détestable, telle que vous la présentez, il n'y aurait pas beaucoup de gens pour y venir. Or beaucoup veulent venir, de plus en plus, et c'est très encourageant pour nous.

Le modèle que nous souhaitons promouvoir et sur lequel nous travaillons, le rapport sur le développement durable l'a amplement démontré, c'est la densité heureuse. La densité qui est là, il faut qu'elle soit désirée, acceptée, et la plus heureuse possible, pour que les Montrougiennes et les Montrougiens profitent de leur ville. C'est ce qu'ils souhaitent et c'est ce que nous sommes en train de faire.

La ville s'embellit de jour en jour, les espaces publics sont de plus en plus généreux, les espaces verts de plus en plus nombreux, l'animation de plus en plus importante, et les retours que nous avons sont très positifs en la matière.

Ce projet, c'est une occasion, là aussi, Monsieur PASTEAU, plutôt que d'être négatif, ou M. TIMOTEO, vous devriez féliciter votre maire d'avoir su dialoguer avec l'État pour pouvoir en faire un partenaire. Si, avec mes collègues de la majorité, nous n'étions pas allés discuter avec l'État pour bâtir un projet avec eux, il se serait fait comme avant sur un périmètre fermé.

Là, il y a un dialogue et nous allons coconstruire le projet ensemble, à grande échelle. La question de l'échelle est importante. Nous avons proposé à l'État, qui l'a accepté, de réfléchir au-delà de la faculté dentaire, qui est de 2,5 hectares. Nous allons réfléchir sur le grand périmètre, de la faculté dentaire jusqu'à la place Cresp, et cela intégrera plusieurs partenaires de ce projet, notamment 1001 Vies Habitat, mais aussi SOHP, la crèche du 11 novembre, le jardin d'enfants, et plus largement, nous associerons l'ensemble des partenaires.

L'IRTS n'est pas dans le périmètre de la ZAC, mais sera concerté, comme le seront le collège Doisneau, l'institution Jeanne d'Arc, etc. Tous les acteurs du projet seront là. Réfléchir à cette grande échelle va nous permettre de rappeler un certain nombre d'éléments et sans doute de créer de nouvelles aménités, dont un espace vert. Nous y travaillons.

Sur les équipements, nous avons souhaité, en effet, et c'est nous qui avons imposé dans la discussion la géothermie, c'est une avancée très forte, parce que nous avons de la suite dans les idées, et que plutôt que de faire des commentaires, nous agissons.

Sur la logistique urbaine, l'idée est de dire que Montrouge a besoin de réduire la place des camions dans la ville, et donc, un équipement de logistique urbaine permet à de gros porteurs, à des camions de venir décharger leurs marchandises pour alimenter les commerces de la ville, la livraison se faisant ensuite par des petits véhicules électriques qui permettent de réduire et d'apaiser la circulation. La livraison des marchandises en ville est positive pour notre empreinte carbone et la qualité de vie des Montrougiens.

Mme HUET nous dit que l'État doit nous rendre des comptes.

Ce n'est pas ainsi qu'on parle à l'État, Madame HUET. L'État est propriétaire, il est chez lui.

Nous avons réussi à discuter avec lui, à en faire un partenaire. Nous en sommes à la phase d'étude, une longue étude qui permettra de confirmer tout cela, notamment, Monsieur LE GALL, de concilier la géothermie, le site et l'aménagement des autres fonctions qui sont là.

M. LE GALL nous interroge sur la distillerie. Nous sommes parfaitement transparents, nous avons le projet de réaménager le site de la distillerie, raison pour laquelle nous avons préempté un bien, un autre sera bientôt en notre possession... non, a été préempté par l'EPFIF dans le cadre de ce projet.

Notre idée de longue date, ce n'est pas un secret, nous l'avons largement annoncé, est d'aménager sur le site de la distillerie un nouveau lieu qui, vraisemblablement, accueillera des logements étudiants et une partie des logements de l'École Normale Supérieure, qui a déjà 300 logements logés sur le site de la faculté dentaire, et donc, d'avoir une combinaison d'équipements publics en rez-de-chaussée, c'est-à-dire un lieu culturel où les associations montrougiennes et les artistes pourront continuer de s'entraîner, de répéter et de se produire. Ce sera mixte, puisqu'il y aura dessus vraisemblablement des logements étudiants, ce qui permettra de s'inscrire dans cette dynamique du futur campus urbain de la ville.

Voilà quelques réponses précises sur ce beau projet, dont nous devons ensemble nous réjouir pour l'intérêt des Montrougiennes et des Montrougiens.

M. BOUCHEZ.- Les Indépendants sont pour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Cession de la parcelle sise 23, rue Boileau (T n°311)

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-122

Mme RABIER.- Nous avons un projet de créer un parc public avenue de la République, traversant rue Boileau. Nous avons pour cela acquis un terrain au 127 avenue de la République. Pour pouvoir réaliser ce projet qui sera réalisé par VS GP, nous avons l'intention de céder une parcelle supplémentaire enclavée aujourd'hui et qui permettra de compléter le projet de parc tel que nous l'avons imaginé. Derrière le 127, il y a une parcelle appartenant à la Ville, une parcelle de jardin qui

a vocation à être incluse dans le projet, et qui, aujourd'hui ne fait pas partie de ce qui a été cédé à VSGP pour mener à bien la création du parc.

Cette délibération propose de compléter le transfert à VSGP par cette parcelle.

M. BOUCHEZ.- Est-on est vraiment obligé de vendre la parcelle ? Ne peut-on pas passer une convention, tout simplement ? En plus, à 50 € du m²... Indépendamment du prix, je ne vois pas pourquoi il est nécessaire de vendre cette parcelle.

M. le Maire.- Aujourd'hui, le maître d'ouvrage de l'opération, celui qui va payer, c'est VSGP. Pour que VSGP intervienne, il faut qu'il ait la maîtrise du foncier. Il a déjà la maîtrise du 127 République puisqu'on la lui a vendue. Pour faire l'ensemble de l'opération en tant qu'aménageur, il faut que VSGP maîtrise l'ensemble. VSGP, ce n'est pas une espèce de planète ou quelque chose qui est comme cela dans la stratosphère. VSGP, c'est notre territoire, nous sommes acteurs de VSGP et c'est nous qui déciderons le projet avec eux, et VSGP le réalisera pour notre compte.

Céder cette parcelle de 500 m² à VSGP s'inscrit dans cette logique. Quant au prix que vous évoquez, c'est une parcelle qui a vocation à rester *ad vitam* de l'espace vert. Quand l'espace reste vert, cela ne vaut pas grand-chose et c'est le prix des Domaines.

M. BOUCHEZ.- Dans les Indépendants, M. CARLI est pour et je m'abstiens.

M. le Maire.- M. CARLI est visionnaire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Vote pour : Montrouge Ensemble, L'Avenir n'attend pas à Montrouge, Montrouge en Commun, M. CARLI.

Abstention : Montrouge Ecologique et Solidaire, M. BOUCHEZ.

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

1 - Protocole d'accord entre la Ville de Montrouge, la Société du Grand Paris et Vinci Construction relatif aux droits de voirie liés au chantier du Grand Paris Express

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-123

M. MOULY.- Nous proposons ce soir, suite à une mauvaise transmission des données de la part de Vinci Construction Grands Projets, de bien vouloir procéder à un accord tripartite issu d'une médiation afin d'entériner le gain pour la Ville de 3,5M€, à la place de l'estimation de 1,5 M€, soit un gain de 2 M€.

(Le président a quitté la séance.)

C'est la façon la plus simple de présenter la chose.

Mme FAVRA.- Y a-t-il des questions ?

Mme CLAQUIN.- C'est peut-être la façon la plus simple de présenter les choses, c'est aussi une façon extrêmement généreuse pour la Ville de les présenter, puisque quand on étudie le projet de protocole qui rappelle la chronologie des faits, au niveau de la ligne 15 à Châtillon Montrouge, la société Vinci a demandé l'autorisation à la Ville d'occuper 10 000 m², soit un hectare, pour une palissade de 10 000 mètres de long, et 1 mètre de large. Ce n'est pas censé passer inaperçu dans le paysage. Il y a effectivement bien une palissade à cet endroit. La Ville a autorisé cette occupation, l'a facturée pour 4,2 M€, et Vinci s'est donc tournée vers la Société du Grand Paris pour se faire rembourser cette somme, si j'ai bien suivi.

La Société du Grand Paris s'est ensuite dit qu'il n'y avait peut-être pas que Montrouge qui possédait le foncier, elle a commencé à poser des questions, auxquelles elle n'a pas eu de réponse, puisque la Ville de Montrouge s'est contentée d'indiquer qu'elle avait facturé sur la base de la surface transmise par Vinci, sans regarder plus précisément.

Au cours de la médiation évoquée par M. MOULY, il est apparu que les 10 000 m² étaient en fait 967 m², ce qui est une différence assez importante, et encore, je pense que j'ai pris la surface la plus importante, puisque selon les périodes, cela a un peu varié. C'est une différence assez considérable, et on peut se demander comment, à la base, on a pu passer à côté d'une différence d'un ordre de grandeur sur la surface occupée.

(M. le Maire revient en séance.)

Le temps d'occupation compte également. L'un dans l'autre et les discussions et la médiation avançant, on nous présente ce protocole qui, visiblement, requiert *a priori* l'accord des autres partenaires.

Néanmoins, la question que l'on peut se poser est : comment se fait-il que la Ville émette un titre de perception sans avoir elle-même réinstruit le dossier et en faisant totalement confiance à la façon dont un tiers va estimer la surface qu'il occupe sur le domaine public ?

M. LE GALL.- Où logez-vous ce remboursement dans le budget ?

M. le Maire.- Pour répondre, Monsieur LE GALL, c'est inscrit dans le budget 2024, pour le tiers de la somme.

M. MOULY.- Vous avez raison, Madame CLAQUIN, comment en est-on arrivé là, et pourquoi, finalement, sommes-nous allés sur cet accord transactionnel ? Lorsqu'une demande d'emprise est faite, elle l'est par un concessionnaire qui, derrière, pose ses demandes d'emprise à la Ville, celle-ci validant par rapport au PIC de chantier la manière dont cela doit fonctionner. Aujourd'hui, nous étions sur une emprise avec plusieurs choses : le Département d'un côté, puisqu'il y a une route départementale, ensuite, une partie Châtillon, et une partie Montrouge.

L'ensemble de l'emprise fait 10 000 m².

Comme le Département n'a pas titré, comme la Ville de Châtillon n'a pas titré, Vinci ne s'en est pas rendu compte à la base. Le rôle de la Ville n'est pas d'aller vérifier que le PIC transmis par la société est bon. La seule chose que la Ville doit vérifier est si c'est conforme, oui ou non, à la totalité de l'emprise. Quand vous avez un PIC de 10 000, vous titrez par rapport au PIC que vous avez. C'est tout le débat que l'on pourrait avoir sur les arrêtés de voirie : lorsqu'une benne dépasse le jour, il y a un droit d'occupation des sols, c'est normal qu'un nouveau titre soit émis.

Tant que personne ne se posait la question... Il y a eu un problème quand la Société du Grand Paris a regardé le droit de voirie de la Ville de Montrouge par rapport aux autres villes. Vous savez que l'Arc Express se construit dans plusieurs villes. Ils se sont rendu compte que nous avons un prix différent des autres. Ils se sont dit qu'il y avait un problème. De 2018 à 2020, personne ne s'est rendu compte de la chose. Montrouge avait titré conformément à la chose, d'ailleurs, sinon, Vinci n'aurait pas payé. C'est là où je veux que tout le monde soit au clair. Montrouge reçoit un document, nous titrons, l'émission du titre est bonne, Vinci paie. Il n'y a pas de question, concrètement.

Ensuite, on arrive en accord transactionnel, parce que la Société du Grand Paris a dit : « Comment en arrive-t-on là ? » C'est là que l'on a peut-être une divergence d'appréciation, mais on pourrait en rediscuter longtemps : à la base, la Ville de Montrouge aurait dû titrer et avoir 1,4 M€.

Si on regarde l'accord tripartite et la médiation – avec un juge, etc., je ne vous apprends pas que dans une médiation, il y a pas mal de monde –, on se rend compte que la Ville récupère plus que 1,4 M€.

Je l'ai présenté ce soir de façon simple, je ne suis pas juriste, vous l'êtes peut-être, mais à partir du moment où la SGP, Vinci et la Ville sont d'accord pour que finalement la Ville ait 3,5 millions sur la globalité du chantier – on pourrait discuter sur l'emprise –, à la place d'un estimé à environ 1,5 million, cela veut bien dire que finalement, l'erreur n'est pas imputable qu'à la Ville. C'est finalement la SGP qui payait, parce qu'elle devait se faire rembourser par Vinci.

Aujourd'hui, je considère, c'est ce que la médiation a montré, que la Ville n'est pas forcément responsable de A à Z de la situation, sachant que dès lors qu'il y a une emprise de chantier, qu'un droit de voirie est appliqué et que derrière, le titre était émis conformément au droit de voirie, il n'y a pas de sujet.

Dernier point d'importance, lorsque vous allez sur le site, comme c'est un chantier, vous ne pouvez pas entrer, le monsieur du centre administratif ne va pas toquer à la porte pour contrôler. La réalité ne se passe pas comme cela.

Une fois que la palissade avait été mise, cela bloque pas mal, nous avons le sujet.

On pourrait discuter. Aujourd'hui, je pense que c'est une bonne médiation et que c'est plutôt bien pour la Ville de récupérer plus que prévu.

M. le Maire.- En effet, ce protocole est l'occasion de solder ce dossier compliqué, mais finalement, la Ville aura encaissé sur ce chantier, y compris les années à venir 2024-2025, 3,7 M€. C'est la meilleure manière de solder la situation et de garder de bonnes relations avec la Société du Grand Paris et Vinci Construction.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E.

		ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, A-L. CROCHAT
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL,
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE,
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. LE GALL.- Je ne participe pas au vote, mes deux collègues s'abstiennent.

M. le Maire.- Pourquoi ?

M. LE GALL.- C'est comme cela.

M. le Maire.- Vous êtes intéressés à l'un des deux acteurs ?

M. LE GALL.- Potentiellement.

M. le Maire.- M. LE GALL ne participe pas au vote, Mme CROCHAT et Mme MEADEL s'abstiennent.

Départ de Mme MÉADEL qui donne pouvoir à M. LE GALL

2 - Convention de coopération entre la Ville de Montrouge et la Ville de Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-124

M. le Maire.- Cela fait plusieurs années maintenant que nous dialoguons avec la Ville de Paris, notre voisine, afin de réfléchir ensemble à leur projet et au nôtre. Nous avons signé en 2019 une première convention, et là, il s'agit de la renouveler.

Qu'est-ce qu'il ressort de la première convention ? Nous avons à l'époque proposé à la Ville de Paris de réfléchir sur cette fameuse promenade des deux gares, entre la gare Barbara et Châtillon Montrouge, et nous avons obtenu cet été l'accord de Mme Hidalgo pour l'aménager, et donc, de déplacer de 8 mètres à l'intérieur du cimetière, en préservant tous les arbres, le mur du cimetière, ce qui permettra d'aménager cette magnifique promenade des deux gares qui fera environ un kilomètre, et de réaliser une promenade piétonne à l'ombre des tilleuls, une piste cyclable à double sens et de permettre le fonctionnement des bus en sites propres, également.

Cela va changer cette partie sud de la ville. Le département des Hauts-de-Seine financera l'ensemble de cette opération en accord avec l'association Les représentants de Farband, association à laquelle appartient la stèle mémorielle installée à l'intérieur du cimetière.

Dans cette convention, il est également fait mention de plusieurs projets, sur lesquels nous souhaitons avancer avec la Ville de Paris, en particulier ce qui va se passer devant le cimetière. On a refait République dans la partie nord, entre ici et le périphérique. Notre projet avec la Ville de Paris – nous avons déjà engagé pas mal de réflexions – est de réaménager la place devant le cimetière,

de sorte qu'il y ait une couture urbaine de très grande qualité entre Montrouge, le cimetière, où on imagine une belle place qui permettrait d'accéder facilement et aisément au magnifique square du Serment-de-Koufra.

Il y a un très beau projet à faire, nous leur avons fait des propositions. Ensuite, nous voulons également travailler avec eux plus hardiment sur la rue Romain Rolland, qui est la frontière entre Montrouge et Paris, sur laquelle il y a pas mal de choses à faire, notamment dans la partie est, vers Gentilly, un travail sur les murs antibruit.

Nous travaillons aussi, mais à plus long terme sans doute, sur le réaménagement de la porte d'Orléans. Vous savez que Paris transforme ses portes en place. Nous souhaitons – nous avons déjà été consultés – contribuer fortement à l'aménagement de cette place, car nous sommes concernés, notamment au débouché de l'A920, qui va être réaménagée par le département des Hauts-de-Seine. La liaison entre la sortie de l'A920 et le passage sur la future place de la porte d'Orléans est un véritable enjeu de continuité, tant pour les vélos que pour les piétons, les voitures, évidemment, mais elles rentrent de plus en plus difficilement.

Plusieurs objets sont donc inscrits dans cette dynamique. Nous avons de bonnes relations avec toute l'équipe de la Ville de Paris sur ces sujets. Nous avons réussi à avancer sur la promenade des deux gares.

Question ?

M. BOUCHEZ.- On peut être heureux que vous vous félicitez de la coopération entre Paris et Montrouge et de son évolution positive, cela n'a pas toujours été le cas.

Permettez-moi de solliciter à nouveau une véritable concertation avant la présentation d'un projet concernant la promenade des deux gares. L'image présentée en réunion de quartier est peu crédible. Si tel était le projet, je m'y opposerais.

Vous annoncez une voie de bus dédiée, deux pistes cyclables... Rien de tout cela sur le visuel. Un mur décalé qui ressemble encore à celui de la Santé. J'ai bien conscience que c'est une esquisse, mais celle-là est ratée.

Nous voterons néanmoins pour cette convention, avec cet espoir d'implication de la population riveraine le plus en amont possible.

M. le Maire.- C'est dommage, vous aviez bien commencé, et après, c'est mal parti.

Ce mur ne nous appartient pas, il est à la Ville de Paris. Nous avons obtenu le principe de son déplacement de 8 mètres. Il appartient à la Ville de Paris de décider la forme qu'il aura. Nous souhaiterions qu'il évolue, mais la Ville de Paris est assez frileuse. Nous souhaitons que la promenade se réalise, c'est cela qui est important.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine est le maître d'ouvrage, c'est lui qui paie. Nous sommes en train de finaliser un cahier des charges sur ce mur qui doit être approuvé par les quatre parties, puisqu'il y a la ville de Bagneux, Montrouge, Paris et les Hauts-de-Seine, qui définissent un cahier des charges de ce mur. Paris décidera au final, puisque c'est son mur, et le Département le réalisera, mais nous souhaitons vraiment ce déplacement. Si le mur n'est pas aussi beau que nous le souhaitons, nous verrons bien.

L'image dont vous parlez a été « dessinée » à la va-vite, mais ce n'est pas le projet définitif. Encore une fois, il y a un cahier des charges. Un projet sera présenté. Lorsqu'il sera réalisé, nous en parlerons, nous le présenterons. Je suis certain que les images vous séduiront à ce moment-là, puisqu'on verra bien l'ensemble des éléments que j'évoquais, promenade, plantations, vélos et voirie.

Mme HUET.- Il est indiqué que la Ville de Paris et Montrouge vont confier à l'Atelier parisien d'urbanisme une étude d'urbanisme sur le secteur de la faculté dentaire. Comment cette étude s'articule-t-elle avec le protocole d'étude que l'on vient de voter ?

Par ailleurs, il est fait mention du périphérique. Comment Montrouge va se positionner sur le projet des 50 kilomètres/heure du périphérique, et qu'en est-il du projet de couverture de celui-ci ? Avez-vous des réponses de Paris sur ce point ?

Sur l'aménagement du cimetière parisien de Bagneux, on a bien compris que Paris serait le décisionnaire final, mais c'est un gros projet dont on entend parler depuis un moment et on n'a pas vraiment vu les plans. Cela serait bien qu'on puisse voir les études concrètes à ce sujet, que l'on voit notamment combien d'arbres seront concernés par l'arrachage.

M. le Maire.- Sur le périphérique, cela n'a rien à voir. Mme Hidalgo affirme, et c'est vrai que cela lui appartient, on peut considérer que c'est un bien commun et que peut-être tous les Franciliens, au moins tous les grands Parisiens auraient leur mot à dire, c'est un autre débat, cela n'a rien à voir avec la convention.

La couverture du périphérique n'est pas à l'ordre du jour côté Montrouge, même si nous le souhaiterions. Nous avons d'ailleurs fait des positions en la matière.

Sur la faculté dentaire, Paris n'est pas associée à notre réflexion, sauf peut-être sur la partie Romain Rolland, où ils auront un mot à dire, mais c'est hors du périmètre tel qu'il a été présenté dans la convention précédente.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Mme HUET. – Nous votons contre, parce que vous n'avez pas répondu.

M. le Maire.- Vous êtes contre la promenade des deux gares, c'est logique.

M. PASTEAU.- Nous aimerions avoir des réponses à nos questions.

M. le Maire.- À quoi n'ai-je pas répondu ?

Nous continuons.

3 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge concernant les travaux d'aménagement du parvis devant l'entrée de métro Barbara au carrefour entre les avenues Marx Dormoy (RD 62), Henri Ravera (RD 128) et Henri Ginoux

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-125

M. MOULY.- Il y a quelque temps, une personne est venue me voir, m'expliquant que l'avenue Marx Dormoy était mal entretenue, ce qui était logique, parce que c'est le Département. Nous n'avions pas attendu cette remarque. Nous avons prévu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Pour éviter un certain nombre de problèmes, nous avons le Département et la Ville de Montrouge, donc ce soir, il s'agit de proposer un transfert de maîtrise d'ouvrage pour les abords qui appartiennent au Département, et financier, à savoir 140 k€ pour les 700 m² soit 200 € le m².

M. TIMOTEO.- Je transmettrai à M. SIFFREDI la manière dont on considère que le Département entretient la voirie.

M. MOULY.- Vous lui transmettez également le courrier que je vous ai envoyé en tant que Conseiller départemental.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- C'est un très beau projet. Nous investissons presque 2 M€ sur cette belle opération, dont les travaux commencent en janvier. Vous allez voir, cela sera très beau, nous en avons fait une large publicité dans le Montrouge Mag, un très bon journal, lu et relu, à conserver.

4 - Convention d'engagement au titre de la mise en place d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-126

Mme RABIER.- La Ville de Montrouge est engagée dans un processus d'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments, et dans ce cadre, pour continuer son action, nous souhaitons nous doter d'un outil de suivi, de supervision de nos consommations. Cet outil nous permettra de rendre compte de l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

Parallèlement, la Métropole du Grand Paris propose aux communes de les équiper pendant trois ans gratuitement d'un outil de supervision. Les grands esprits se rencontrent, nous avons souhaité répondre favorablement à la proposition de la Métropole du Grand Paris, qui nous évitera de financer à nos frais pendant trois ans cet outil.

La convention qui vous est proposée traduit cette proposition.

Mme HUET.- Nous voterons pour, nous sommes plutôt contents de cette convention. Serait-il possible d'ajouter un engagement de la Ville en page 3, qui dirait que les données collectées seront utilisées aux seules fins de réduction et d'optimisation des dépenses de gaz et d'électricité de la commune, et qu'elles seront agrégées à un niveau interdisant toute utilisation à des fins à caractère discriminatoire ?

Mme RABIER.- Nous n'avons pas tellement la main. C'est une convention type, qui a été relue et ne présente aucune difficulté, qui est proposée aux communes membres de la métropole. L'utilisation que l'on peut faire des données récoltées est bordée.

Mme HUET.- À quel endroit ? Je n'ai pas vu où il était indiqué à quelles fins étaient utilisées les données.

M. le Maire.- C'est une expérimentation, donc nous n'avons pas la main sur ce texte. Nous l'approuvons parce qu'il nous paraît correct. Il est clairement dit qu'au terme de l'expérimentation, on verra comment on poursuit ou pas la solarisation.

Mme HUET.- D'accord.

Mme RABIER.- Dans l'article 4 de la convention, il est écrit que la Métropole du Grand Paris « s'engage à ne traiter les données patrimoniales budgétaires énergétiques de la commune, qu'elles aient été collectées ou créées dans le cadre de l'outil que pour des besoins strictement techniques d'administration de la solution [donc l'outil], ou de consolidation de références énergétiques agrégées au niveau du territoire de la métropole ».

Il est clairement dit que les données ne peuvent servir qu'à l'amélioration de l'outil.

M. le Maire.- M. HUREAU me signale que ces données sont confidentielles. Tout cela est clairement encadré.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

COMMERCE

1 - Dérogation municipale au principe du repos dominical pour l'année 2024

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2023-127

M. le Maire.- Chaque année, c'est un « marronnier ». Il s'agit de décider de cette dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés, en fonction des différentes branches ainsi présentées.

Mme HUET.- L'année dernière, nous avons posé deux questions spécifiques, auxquelles vous n'aviez pas répondu, car vous disiez ne pas avoir de réponse à ce stade. J'imagine qu'en préparation de ce Conseil municipal, vous avez désormais les réponses à ces questions.

Je vous les pose à nouveau : la loi de 2015 prévoit que le salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération doublée. À votre connaissance, certains types de salariés à Montrouge dépendent-ils de conventions collectives qui les empêchent de bénéficier de cette compensation ?

Ensuite, seconde question, qu'est-ce qui peut justifier autant d'ouverture de garages et de concessions automobiles le dimanche ? La branche professionnelle de l'automobile vous a-t-elle fourni une justification pour sa demande de mettre au travail des employés douze dimanches en 2023 ?

M. le Maire.- Sur ces propositions, elles sont faites par les branches, cela n'est pas une décision de la Ville. Je crois que ce sont des demandes qui sont faites, et nous souhaitons favoriser le développement économique et l'activité économique. Nous ne sommes pas à l'origine de ces propositions, mais nous les approuvons largement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT

Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

ÉDUCATION

1 - Approbation d'une convention de partenariat pour l'Éducation Artistique et Culturelle entre l'Académie de Versailles et la Ville de Montrouge

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibération n°2023-128

Mme COLAVITA.- Ce n'est pas une approbation, c'est une modification de convention, convention que je vous avais présentée et que nous avons votée en 2020 et 2021. C'est ce qu'on appelle l'éducation artistique et culturelle. Pour faire simple, c'est un partenariat entre la Ville représentée par le service éducation et le service culturel et l'Éducation nationale, afin de pouvoir offrir à tous les enfants scolarisés à Montrouge un parcours culturel et artistique tout au long de leur scolarité, une sorte de carte vitale de l'enfant, de la maternelle au lycée.

Pourquoi une modification ? Parce qu'un logiciel, qui s'appelle ADAGE, permet à tous les acteurs de ce dispositif de rentrer les données des projets menés au cours de l'année dans toutes ces classes. La Ville de Montrouge, partenaire prioritaire, aura désormais accès à ce logiciel, et pour créer un compte exclusif et technique pour la Ville de Montrouge, il nous est demandé de modifier cette convention pour que la Ville de Montrouge siège officiellement au comité technique et au comité de suivi de ce dispositif des EAC.

M. le Maire.- Des questions ?

Mme CROCHAT.- La question n'est pas sur le fond – c'est un très beau projet, on le connaît –, mais sur la mise en œuvre. Quand vous spécifiez que la démarche ambitionne de développer la mobilisation des professionnels, comment comptez-vous mettre cela en œuvre ? Aurons-nous connaissance des projets qui bénéficieront de ce pacte, est-ce qu'on en saura un peu plus ? Concernant le comité de pilotage et le comité technique, quelles sont les personnes qui les composeront ?

Mme COLAVITA.- Concernant les acteurs, la direction des affaires culturelles de la Ville ainsi que la direction de l'éducation rencontrent assez régulièrement l'ensemble des enseignants et des directions d'école, avec une grosse réunion organisée chaque année au mois de mai ou au mois de juin. Ce sont les acteurs, les acteurs institutionnels.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir accès ce logiciel ADAGE. L'ensemble des enseignants auront accès, ont déjà accès, pour la plupart, à ce logiciel qui permet d'avoir une banque de données de tous les animateurs culturels et les partenaires culturels qui ont participé à des projets dans les écoles. Cela signifie que cette banque de donnée permet une mise en connexion, une conjonction entre tous ces acteurs.

Ensuite, concernant votre demande sur les comités, les services de la Ville – service éducation, direction de l'éducation et direction des affaires culturelles – siègent au comité technique, et pour le comité de pilotage, y siègent les services plus les élus en charge de ces questions, à savoir Mme AUBRY et moi-même, et peut-être Mme LEMÉE, en fonction des projets qui seront présentés, si c'est spécifique aux artistes de la ville.

Ensuite, je crois que vous m'avez demandé comment vous alliez connaître ces projets. Vous avez parlé des PACTES, attention, je l'ai dit plusieurs fois, un EAC n'est pas obligatoirement un PACTE. Un PACTE est un EAC, mais un EAC n'est pas obligatoirement un PACTE. C'est-à-dire qu'un PACTE est un projet, comme son nom l'indique, qui lie école, Éducation nationale et Ville pour l'aspect financier. La Ville propose un projet à une école, l'école est partenaire de ce projet. Celui-ci est ensuite défendu par la direction des affaires culturelles, par la direction de l'éducation, auprès d'une commission qui dépend du rectorat, et donc, un financement de l'État est donné. Le reste est financé par la Ville. C'est un PACTE.

Les EAC, ce sont l'ensemble des actions culturelles menées par la Ville dans les écoles. Ce sont des projets ayant un rapport avec la saison culturelle de la Ville et aussi, vous les connaissez, puisque vous êtes administratif, tous les projets des budgets participatifs qui accompagnent la caisse des écoles tout au long de l'année. Ce sont des EAC qui ont une visibilité, on vous fait une présentation en fin d'année. Quant aux PACTES, cette année, nous en avons défendu une quinzaine, deux sont en attente de réponse. Nous sommes entre 10 et 15 chaque année pour un budget Ville assez conséquent, et un budget du ministère de l'Éducation nationale qui l'est tout autant.

Plus les autres actions EAC menées en parallèle.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Convention relative à la prise en charge des frais des prestations liées aux activités péri et extrascolaires des classes spécialisées ULIS et UPE2A entre les villes de Montrouge et de Malakoff

Rapporteur : Mme COLAVITA

Délibération n°2023-129

Mme COLAVITA.- Afin de ne pas pénaliser les familles vivant à Malakoff et ayant des enfants scolarisés à Montrouge dans le cadre des dispositifs UPE2A, c'est-à-dire les classes réservées aux enfants allophones et ULIS - l'UPA est à Buffalo et les classes ULIS à Renaudel ainsi qu'à Buffalo -, l'idée de la convention est que pour les enfants montrougiens qui seraient scolarisés pour une

quelconque raison, soit pour des motifs de santé, soit pour des motifs de scolarité spécifique, la Ville de Malakoff s'engage à rembourser les différences de montants par rapport à ce qu'aurait payé la famille montrougeenne si l'enfant était scolarisé à Montrouge. De même que pour les enfants de Malakoff scolarisés à Montrouge, la Ville se voit rembourser la différence, puisque lorsqu'un enfant n'est pas résident à Montrouge, il paie les frais de périscolaire à 100 %, le coefficient le plus haut.

C'est pourquoi, pour des raisons d'équité et de solidarité, les Villes de Malakoff et de Montrouge ont décidé de contractualiser pour faire en sorte d'aider ces familles.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

SANTÉ

1 - Approbation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville pour les activités des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Rapporteur : Mme BUJON

Délibération n°2023-130

Mme BUJON.- Le département des Hauts-de-Seine intervient fortement pour soutenir les activités d'aide à domicile auprès des personnes âgées. La prochaine fusion des services d'aide et d'accompagnement à domicile, les SAAD, et des services de soins infirmiers à domicile, les SIAD, prévue par la loi à partir de 2025, vise à engager le « virage domiciliaire » et à offrir aux usagers un bouquet de services intégrés.

C'est dans ce contexte que le présent contrat propose des financements spécifiques dans le cadre d'une dotation qualité afin d'encourager notre service d'aide et d'accompagnement à domicile à développer la qualité et la diversité des services proposés.

Ont été définis six objectifs stratégiques, notamment dans le cadre du soutien des aidants et de l'amplitude horaire qui inclut des soirs et les week-ends, et la rupture de l'isolement des personnes accompagnées.

La professionnalisation déjà importante de notre SAAD a permis qu'il soit retenu au titre de ce CPOM, ouvrant la possibilité d'un financement supplémentaire de 53 k€ par an dès 2023.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

RESSOURCES HUMAINES

1 - Convention de mise à disposition de service à conclure avec l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris

Rapporteur : Mme LESUEUR

Délibération n°2023-131

Mme LESUEUR.- Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'établissement public territorial VSGP exerce notamment la compétence de collecte des déchets ménagers. La collecte avant 2016 était assurée par la Ville de Montrouge. Pour assurer la continuité de la gestion de la collecte et sa bonne organisation, il est proposé que la commune poursuive la mise à disposition des agents.

Les agents concernés sont préalablement informés de leurs droits par la commune. 17 agents ont fait le choix de cette mise à disposition, à hauteur de 10 % de leur temps de travail. La convention prévoit la mise à disposition du garage situé au 3, rue Paul Bert, comme auparavant.

Il vous est proposé d'approuver cette convention avec l'EPT VSGP, d'autoriser M. le Maire à la signer et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Mme HUET.- Une question sur l'article 7 sur les modalités financières des services mis à disposition : comment se fait-il qu'il y ait autant d'arriérés de frais non encore réglés par VSGP pour la période 2016-2021, plus de 257 632 € ? Je ne comprends pas pourquoi. Ce n'est pas indiqué dans le rapport de VSGP, dont nous avons pris connaissance en début de Conseil. Pourquoi n'ont-ils pas payé ?

Mme LESUEUR.- Il y a une rétrocommission de VSGP par rapport à la mise à disposition, mais j'ai un doute....

(Suspension du Conseil.)

Intervenant de l'Administration : M. KUPECEK Directeur général des services- La convention couvre deux exercices pleins, plus les heures supplémentaires depuis 2016.

(Reprise du Conseil.)

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

2 - Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents municipaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-132

M. le Maire.- On l'a évoquée lors du vote du budget.

Le Gouvernement a proposé une prime de pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires de l'État, de la fonction publique hospitalière et des collectivités locales. Nous avons décidé, nous, à Montrouge, d'accorder cette prime exceptionnelle à nos agents, ceux qui sont concernés, évidemment, pour les soutenir en termes de pouvoir d'achat. Cette prime est réservée aux plus faibles revenus, inférieurs à 39 k€ annuels.

Nous l'avons inscrite à notre budget. La prime sera versée en deux fois, une première moitié sur la paye de décembre et une seconde sur la paye 2024.

Nous avons, dans la décision modificative tout à l'heure, ajouté les moyens permettant de verser cette prime fin 2023, et dans le budget primitif 2024, nous l'avons également inscrite, ainsi que nous l'avons voté.

Pour la Ville de Montrouge, l'impact sur le budget de cette prime exceptionnelle est de 950 k€, ce qui est important et est un geste significatif en direction de la plupart de nos agents.

Sur cette prime exceptionnelle, y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- Une demande d'information. Êtes-vous sûr que la première moitié sera versée avant Noël ?

M. le Maire.- Oui, dès le lendemain de ce Conseil.

Mme HUET.- On voit ici l'illustration du problème de la politique d'embauche des apprentis, exclus de cette prime, et qui sont pourtant souvent les plus précaires. Nous voterons évidemment en faveur de la prime pour que les agents puissent en profiter. Nous en profitons pour remercier tous les agents de la Ville de leur travail quotidien dans l'intérêt général des Montrougiens et Montrougiennes.

M. le Maire.- C'est le texte que le Gouvernement a décidé qui exclut les apprentis du dispositif. Nous appliquons la règle, la loi.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 - Avenant tarifaire au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-133

M. le Maire.- La Ville de Montrouge a adhéré à un contrat de groupe pour assurer ces agents, qu'ils soient affiliés ou non à la CNRACL, pour les accidents du travail, les décès, les maladies professionnelles, ordinaires, longue durée, invalidité, etc.

L'assureur qui avait remporté cette mise en concurrence organisée par le CIG s'appelle SIACI Groupama Val-de-Loire. Il avait proposé des tarifs intéressants au début de la convention, mais il considère que l'économie du contrat a changé et que les coûts d'assurance sont plus élevés. Il nous propose un avenant qui augmentera la contribution de la Ville de Montrouge de 324 k€.

Nous n'avons pas le choix. Nous sommes bien contraints d'assurer nos agents.

Nous vous proposons d'approuver cet avenant et d'entériner cette décision malheureuse qui nous oblige à inscrire 324 k€ de dépenses supplémentaires. Les tarifs des assurances explosent et c'est vrai pour nous aussi.

Mme HUET.- Vous passez sous silence que ce surcoût est lié à l'augmentation de l'âge du départ à la retraite votée par le Gouvernement. Vous pourriez peut-être envoyer la facture à l'État, au Gouvernement.

M. le Maire.- C'est une bonne idée, je ne suis pas sûr que cela serve à grand-chose.

M. PASTEAU.- Nous nous abstenons.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

4 - Extension du recours à l'apprentissage : création d'un poste d'apprenti chef de projet aménagement urbain

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-134

M. le Maire.- Nous avons une politique volontariste et continue en matière de recours à l'apprentissage. Nous en avons plusieurs dans la ville. Nous proposons de recruter un apprenti qui sera affecté à la direction de l'aménagement urbain, sur les fonctions de chef de projet aménagement urbain, dans nos équipes.

Mme HUET.- Cela fait maintenant quatre conseils municipaux que je vous demande une note sur la politique de recours à l'apprentissage par la Mairie, vous m'avez répondu la semaine dernière en AP3C que la note de synthèse du Conseil d'aujourd'hui répondait à mes questions, ce qui n'est pas le cas. Je n'ai pas trouvé de note annexe dans les documents.

J'aimerais vraiment avoir cette note, et si vous voulez, je peux même vous envoyer toutes les questions que je me pose sur la politique d'apprentissage de la Mairie.

M. le Maire.- Chose promise, chose due, on vous fournira cette note dès qu'elle sera prête.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

QUESTIONS DIVERSES

M. BOUCHEZ.- Nous avons été saisis par plusieurs Montrougiens concernant des enquêtes d'opinion faites au nom de la Mairie. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est, le contenu, qui paie et quels sont les résultats, éventuellement ?

M. le Maire.- Comme vous le savez, puisque vous étiez membre de notre majorité précédemment, depuis 2008 maintenant, cela avait été instauré par mon prédécesseur, nous faisons un baromètre d'enquête sur le ressenti des Montrougiens sur les politiques de la ville. Cela nous permet de savoir si nous conduisons nos projets dans la bonne direction. C'est un baromètre, c'est fait depuis 2008, cela doit faire maintenant plus de 15 ans et c'est financé par la Ville sur le budget de la démocratie participative.

M. BOUCHEZ.- Peut-on avoir les résultats ? Quand j'étais dans la majorité, je trouvais que ce n'était pas normal que l'opposition ne puisse pas avoir les résultats de l'étude. Effectivement, étant maintenant dans l'opposition, je reste cohérent, ce serait bien que vous communiquiez les résultats.

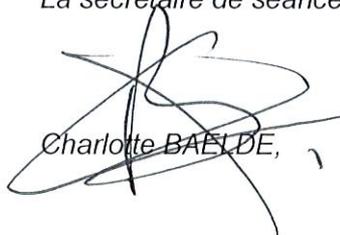
M. le Maire.- Vous me posez la question chaque année. On vous fait toujours la même réponse.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Merci beaucoup. Bonne soirée et bonnes fêtes. À l'année prochaine.

(La séance est levée à 22 h 47.)

La secrétaire de séance,


Charlotte BAELDE,



Le Maire,


Etienne LENGEREAU